



COLLOQUE

JEUDI 13 DECEMBRE 2007

SITE MINIER DE
WALLERS ARENBERG
(RUE MICHEL RONDET À WALLERS)



Les Rencontres de **BMU**

CANDIDATURE DU BASSIN MINIER
DU NORD-PAS DE CALAIS À UNE
INSCRIPTION AU PATRIMOINE
MONDIAL DE L'UNESCO



 **La Porte du Hainaut**
Communauté d'Agglomération

 **RÉGION
NORD
PAS DE CALAIS**



Actes



Les Rencontres de BMU

Site minier de Wallers-Arenberg

13 décembre 2007



Actes



Matinée

★ **Accueil**

★ **Jacques-Yves HENNEBEL, animateur**

Bonjour à tous et merci de votre présence.

L'association Bassin Minier Unesco est très heureuse de vous accueillir pour la deuxième édition des rencontres BMU, 18 mois après la toute première qui s'est déroulée à Bruay-La-Buissière. L'objectif aujourd'hui est de connaître ce qui s'est passé lors de ces derniers mois, du travail accompli par l'association et ses partenaires, en collaboration avec les services de l'Etat. Et puis, c'est aussi bien sûr profiter de notre rassemblement pour se dire, au-delà même de l'obtention du label, quelle est la portée de ce projet pour l'ensemble du Bassin minier et tout ce qui le compose.

Le souhait de l'Association Bassin Minier Unesco est de créer des rencontres sur des lieux forts, des lieux chargés comme celui-ci. Le site de Wallers-Arenberg fait partie des très grands lieux comme ceux de Oignies, de Loos-en-Gohelle ou de Lewarde. Je vais maintenant laisser la parole aux experts mais avant, je voudrais juste évoquer une chose. Au début des années 1990, ce site était voué à la destruction et il devait être supprimé : pourtant, aujourd'hui, non seulement il existe, mais en plus il vit. Je pense qu'on aura tout le loisir, en filigrane, en fil rouge de cette journée, de revenir sur ce qui fait vivre ce site, sur ce qu'on peut encore y inventer ainsi que sur le maillage qui peut exister entre les différents grands sites de mémoire.

Mais les experts vont en parler mieux que moi. Je vous demande d'accueillir Monsieur Alain BOCQUET, Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut dont c'est ici le siège.

★ **Ouverture des travaux**

★ **Alain BOCQUET, Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, Député-Maire de Saint-Amand-Les-Eaux**

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à la Porte du Hainaut, bienvenue sur le site de Wallers-Arenberg.

Je salue mon ami Daniel PERCHERON, Président du Conseil Régional, Jean-François CARON, Président de Bassin Minier Unesco, Daniel MIO, Président du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, et toutes les personnalités qui sont ici. Mais comme nous sommes tous des personnalités, je vous salue toutes et tous.

Comme cela vient d'être rappelé, ce lieu est un site majestueux, un des quatre sites de la mémoire avec Oignies, Loos-en-Gohelle et Lewarde. Ce site a été sauvé grâce à la municipalité de Wallers-Arenberg qui a arrêté les bulldozers qui commençaient à le détruire. Après beaucoup de pérégrinations, il est depuis 2006 la propriété de la Porte du Hainaut et nous y avons, dès sa création, installé nos locaux administratifs.

Ce site a commencé à être restauré grâce à un partenariat entre l'Etat, la Région, l'Europe, le Conseil Général et la Porte du Hainaut, sous la houlette de l'EPF. 8 millions et demi d'euros ont été investis pour restaurer l'ensemble du site dont le clos et le couvert, et tous ces travaux s'achèveront normalement au mois de mai-juin 2008. Pierre DEMESSINE vous présentera le projet en cours d'élaboration concernant l'avenir de ce site.

Ce site a voulu que le cinéma le rencontre puisque c'est ici, en 1992, qu'a été tourné le film de Claude BERRI « *Germinal* », que l'an dernier a été tourné un téléfilm pour France 3 qui s'appelait « *Moi, Louis, enfant de la mine* », tout cela évidemment en référence à l'histoire du pays minier. Mais il y a eu également pendant six mois le tournage d'un feuilleton de 26 épisodes, fruit d'une coopération entre la télévision canadienne et France 2. Ce feuilleton nous projette en 2450, c'est-à-dire au 25^{ème} siècle, et s'appelle « *La compagnie des glaces* ». Il va être projeté à partir du 22 décembre 2007 chaque samedi matin sur France 2.

Si j'évoque tous ces projets, c'est parce que justement nous voulons donner à ce site un avenir projeté vers les technologies nouvelles, numériques en particulier. Nous allons passer de la « mine- charbon » à la « mine-image » et c'est sans doute une manière nouvelle de s'inscrire dans le projet régional autour des sites miniers. Il n'était pas question pour nous de reproduire ce qui existe ailleurs, chaque site a sa spécificité, même si nous allons garder bien entendu, grâce à nos amis de l'*Association des anciens mineurs Germinal*, un petit lieu muséal pour garder un repère. Il faut toujours garder des repères si on veut aller de l'avant. Un peuple qui n'a pas d'histoire est un peuple qui n'a pas d'avenir. Ça vaut pour tout d'ailleurs, pour toutes les organisations, voire même pour les partis politiques.

Voilà pourquoi je suis très heureux que vous soyez ici pour cette journée. Vous avez ici un premier exemple de restauration, cette salle des pendus. La deuxième salle où vous mangerez et qui n'est pas restaurée pour l'instant, est quand même un lieu remarquable. Nous avons accueilli pendant des semaines une très belle exposition sur l'histoire de l'acier et du charbon qui a attiré près de 6500 visiteurs... Un film présentant la Porte du Hainaut va maintenant vous être projeté, ce qui me permet de limiter mon discours, et Pierre DEMESSINE vous proposera ensuite quelques explications sur le projet d'avenir du site.

Merci encore et bienvenue à la Porte du Hainaut, sur ce site de Wallers-Arenberg.

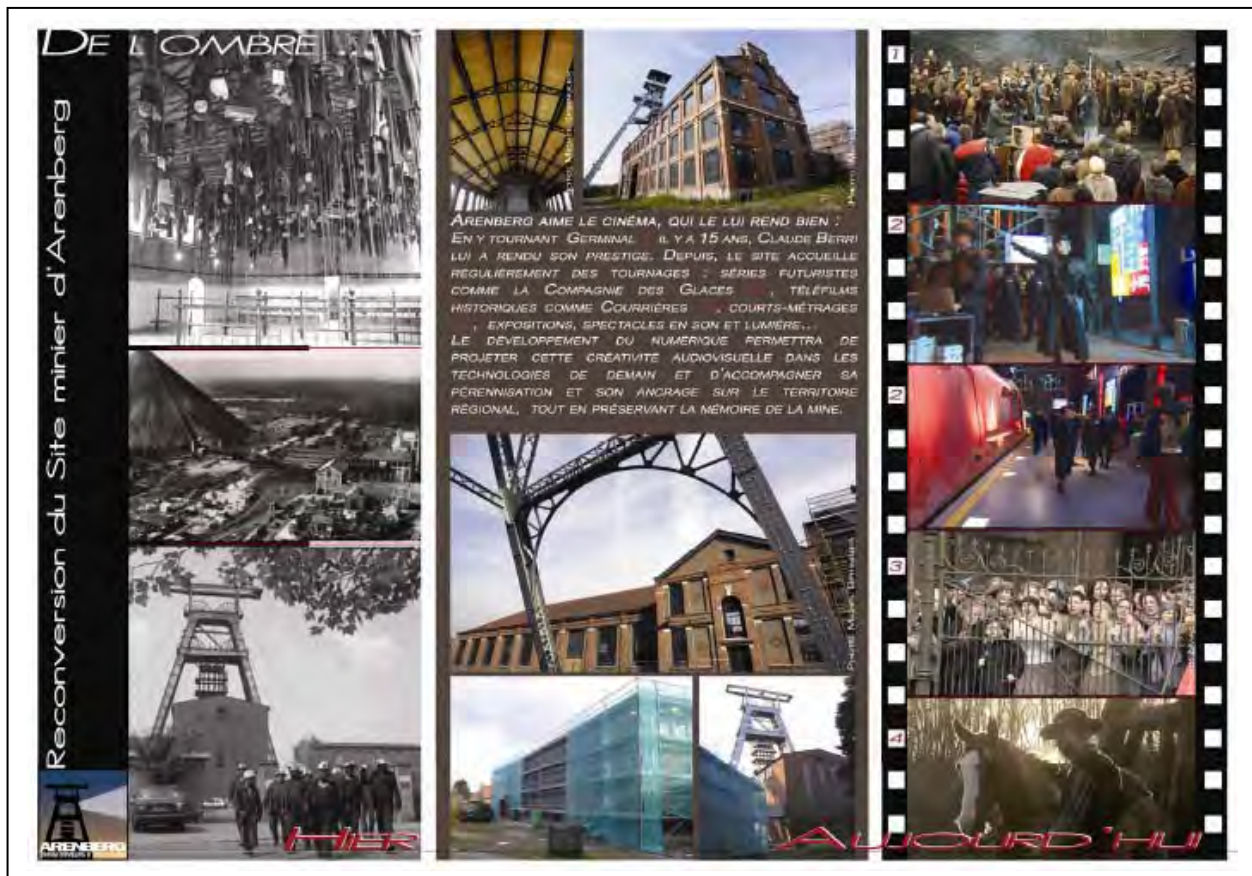
✪ Pierre DEMESSINE, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Bonjour à tous. Je vais vous présenter le projet de requalification du site de Wallers-Arenberg.

Ici, vous pouvez voir le site minier vu d'en haut, avec son terril. Nous avons pensé ce projet en le déclinant sous cette forme : hier, avec la salle des pendus, le terril dont l'exploitation est totalement terminée, la symbolisation du départ des mineurs en 1989 ; aujourd'hui, une requalification qui fait apparaître des bâtiments vraiment magnifiques. C'est un hommage à la mémoire ouvrière, à la mémoire minière qui rend très fiers les mineurs d'ici et leurs enfants. Cette phase se terminera dans quelques mois.

Ce qui caractérise également le projet, c'est que le cinéma aime ce site et que le site le lui rend bien. Il s'est donc tourné les films dont parlait Alain BOCQUET, « *Germinal* », « *La compagnie des glaces* », « *Moi, Louis, enfant de la mine* » ainsi qu'un court-métrage réalisé

par les étudiants de l'université de Valenciennes montrant que tout pouvait être tourné ici et pas seulement des histoires de la mine. Ils ont fait un petit film avec des clins d'œil à de nombreux autres films. Par exemple, vous pouvez voir ici « *L'homme qui murmurait à l'oreille des chevaux* ».



Ensuite, vous pouvez voir ici une image de ce que pourrait être le site demain, avec le mariage de bâtiments anciens et de bâtiments nouveaux. Le bâtiment nouveau porte le nom de « studio ».

Le projet se décline en trois parties dont la partie essentielle est la pépinière internationale d'industries de programmes, c'est-à-dire la présence d'une plateforme technologique de l'université de Valenciennes. Vous savez que l'université de Valenciennes a un département qui s'appelle DREAM (Développement Recherche et Enseignement de l'Audiovisuel et des Multimédias), et cette plateforme technologique pourrait donc associer sur le site la recherche, le transfert dans l'industrie, la formation continue et le perfectionnement professionnel.

Autour de ce projet se développe également un pôle culturel et touristique régional dédié à l'image et à la mémoire.

Au cœur du projet se trouve un studio qui serait un studio de grande taille, puisque le CRRAV, Centre Régional de Ressources AudioVisuelles, qui travaille avec nous sur ce projet nous invite à faire un studio de grandes dimensions pour compléter l'offre régionale. Il existe des studios dans cette région mais ils font entre 250 et 500 m² : ici, ce serait un studio de 2000 m² avec toute la place qu'il faut puisque le site fait 30 hectares (15 hectares avec les bâtiments et 15 hectares de terrils).

À côté du studio, se trouverait le centre de transfert dans les métiers télévisuels, une pépinière d'entreprises, des résidences hôtelières pour créer de l'hébergement et enfin, pour le développement économique, le parc d'activités technologiques. Nous faisons un clin d'œil à l'habitat minier puisque c'est l'un des rares sites où l'habitat minier est juste à proximité : cet habitat a été requalifié de manière exceptionnelle et il faudra donc forcément s'inspirer de cette requalification pour l'hébergement à venir sur le site.

J'attire aussi votre attention sur le fait que la requalification doit faire en sorte de garder ici tout un paysage du 19^{ème} siècle. Quelquefois un lampadaire détruit tout donc il faut réfléchir pour que, demain, pour les tournages, il demeure un endroit typique du 19^{ème} siècle.

Ensuite, vous pouvez voir l'entrée que l'on souhaite réaliser : il s'agit de bâtiments classés donc il est hors de question de faire quoi que ce soit qui vienne altérer l'actuelle perspective des bâtiments mais cette entrée est nouvelle par rapport à celle que vous avez empruntée aujourd'hui et qui est en réalité celle qui existait au 19^{ème} siècle.



Vous avez ici une image qui vous permet de voir un environnement exceptionnel. Nous sommes non seulement sur un site majestueux mais également à proximité de la Mare à Goriaux, en plein Parc Naturel, dans la forêt domaniale. Nous sommes près de la Trouée d'Arenberg, et Madame MERVIEL, la Directrice de DREAM a déjà imaginé des poursuites de diligences sur les pavés de la Trouée d'Arenberg. C'est donc un environnement exceptionnel.

Évidemment, tout cela n'est qu'un avant-projet, la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles, nous a donné un avis très favorable, et bien sûr, elle tient à être associée à toute nouvelle création de bâtiments.

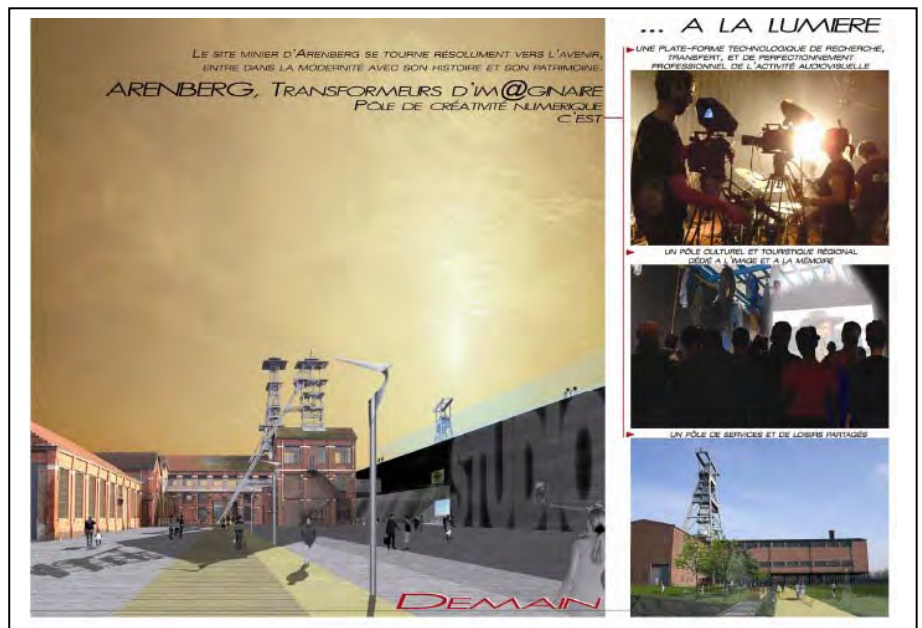
Le terriL devrait devenir un parc de détente. Nous savons que nous devons traiter les eaux pluviales et qu'à cet endroit la nappe phréatique affleure : il se pourrait donc qu'il y ait quelques plans d'eau.

Sur le cœur du projet, c'est-à-dire la plateforme technologique, il sera possible de trouver des laboratoires, une pépinière d'industries de programmes, avec des télévisions publiques, privées, nationales, étrangères, des sociétés de production, de post-production, des constructeurs (on parle par exemple de l'i-phone, l'audiovisuel sur les téléphones, etc.). Il y

aura également des salles d'incruste. Par exemple, dans la salle où nous sommes, a été tournée *La compagnie des glaces* : évidemment, il n'y avait pas de banquise donc les scènes ont été tournées avec les comédiens sur un fond vert et ensuite, par l'image numérique, on a reconstitué la banquise. Il y aura également des salles de trucages, des salles de régie (son, image), des salles pour les nouvelles technologies, par exemple la *motion capture*, c'est-à-dire un homme qui a des capteurs sur lui et qui produit tout un tas de mouvements pour créer des animations. Nous avons aussi imaginé un bassin pour les tournages aquatiques puisque cela n'existe pas en France.

Le deuxième pôle est celui de la culture. Dans cette salle des pendus où nous sommes, il faut imaginer des salles en liaison avec le cœur du projet, c'est-à-dire des salles de projection, de spectacle, d'animation. Il s'agit aussi de l'hommage à la mémoire dont parlait Alain BOCQUET : les bâtiments vont être conservés dans leur état actuel. Ce sera donc un lieu de mémoire, mais aussi un lieu de décors naturels.

Enfin, il y a un dernier projet, celui d'une cinémathèque régionale, porté par des universitaires de Valenciennes et qui permettrait de rassembler tout un tas d'œuvres cinématographiques depuis le début du siècle, des films amateurs, des films d'entreprises, d'institutions qu'il s'agirait de numériser et de projeter.



Nous avons prévu des espaces scéniques puisque c'est déjà une réalité : on a projeté ici la première de « *Moi, Louis, enfant de la mine* ». Un autre spectacle s'est tenu avec Les Lézards Martiens et 12 harmonies du territoire : il y avait 600 musiciens sur la scène et 3000 personnes sur le site. Nous souhaitons développer le domaine des spectacles vivants.

Pour terminer, je vous dis un mot de la galerie d'aération qui est en béton brut, et qui, en l'état, peut être une galerie d'art contemporain. De plus, elle est très proche d'une galerie souterraine qui fait environ 300 mètres : les deux pourraient peut-être se rejoindre pour faire un endroit extraordinaire et décalé pour présenter l'art d'aujourd'hui. Nous avons bien sûr fait un petit clin d'œil à la trouée d'Arenberg, internationalement connue, et imaginé un ascenseur sur le grand chevalement pour découvrir toute la région.

Concernant le dernier pôle, il y a évidemment des espaces que l'on partage. La requalification du site et notamment de cet espace nous fait découvrir une salle magnifique qui peut être une salle événementielle, une salle de colloque, un restaurant panoramique. Ce sont des espaces qui n'existent pas pour le moment dans le Valenciennais et qui sont utiles. On a prévu aussi un pôle de restauration que l'on a appelé la Maheude en clin d'œil au rôle de Miou-Miou dans *Germinal*, mais on pourrait aussi l'appeler « Pixel » en clin d'œil avec l'avenir.



Il y aura un grand mail¹ qui traversera l'ensemble du site. Nous voudrions aussi reconstituer le cavalier et le petit train qui allait jusqu'à la Mare à Goriaux.

Nous souhaitons également mettre en lumière le site. Enfin, vous pouvez voir ici l'extraordinaire accessibilité du site. Vous avez la trouée d'Arenberg, la voie ferrée qui est juste à côté et sur laquelle 15 trains passent tous les jours dont des TERGV des lignes Valenciennes – Douai – Lens et Valenciennes – Douai – Lille, l'A23 qui dans quelque temps sera directement reliée à l'A2. Il y a également une ancienne voie ferrée qui reliait Denain au site minier et dont le tramway emprunte déjà une partie de la ligne : elle pourrait rejoindre le site dans quelques années puisque l'emprise existe déjà.

Ce projet est donc à la confluence de nombreuses lignes de financement puisqu'il s'agit de recherche, de transfert dans l'industrie, de développement économique, de formation continue, tout cela dans les nouvelles technologies de l'information. Il s'agit d'une friche minière et d'un projet transfrontalier. Il y a donc des raisons de penser que son financement, en matière d'investissement, est plutôt assuré, mais il n'empêche qu'il faut regarder demain comment tout cela fonctionne. Les services de la Porte du Hainaut et les services de la Région se sont réunis tout récemment : on se dirige vers un co-portage du projet. Nous allons bientôt lancer une étude de faisabilité pour connaître les différentes directions avec le financement de la Région et le portage de la Porte du Hainaut.

✪ Jacques-Yves HENNEBEL

Merci Pierre DEMESSINE. Je peux vous dire que les yeux et les oreilles étaient grands ouverts pour découvrir ce projet qui mêle les racines tout en laissant parler l'imagination et la créativité. C'est cela qui est intéressant, se projeter dans l'avenir, et c'est bien de cela qu'il va être question je suppose avec Daniel PERCHERON, Président du Conseil Régional, qui nous

¹ Allée d'arbres

fait la gentillesse d'assister à notre rencontre. Je sais que vous êtes un familier des lieux puisque vous avez récemment inauguré l'exposition sur la sidérurgie. Je vous invite à venir sur scène pour nous aider à faire le lien entre l'ambition culturelle des différents sites de mémoire et les volontés au niveau régional, national et international.

✪ Daniel PERCHERON, Sénateur du Pas-de-Calais, Président du Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Cher Alain BOCQUET, cher Jean-François CARON, cher Daniel MIO, Mesdames et Messieurs,

Alexandre Dumas a écrit « Vingt ans après » et aujourd'hui, je vais commencer ces quelques phrases par ce titre. Qui est d'Artagnan, qui est Aramis, qui est Porthos, qui est Athos ?

Nous déciderons ensemble quand tout sera achevé si nous en avons encore la force et la possibilité.

Il y a 20 ans, nous l'avons tous oublié mais moi pas tout à fait, était publié l'un des documents d'aménagement des territoires le plus provocant, le plus original et le plus révoltant. Il s'appelait le rapport LACAZE, rédigé à la demande du Ministre de l'Equipement, Monsieur MEHAIGNERIE. Ce rapport disait avec beaucoup de force, on peut même dire avec une forme de courage politique incontestable : « *L'histoire du Bassin minier est terminée* ». Le Bassin minier, cette conurbation faite de villes minières, n'a plus vraiment de raison d'être parce qu'elle a été faite par et pour le charbon. Puisque le charbon s'en est allé, les villes, en grande partie, doivent donc disparaître.

L'ingénieur principal LACAZE proposait d'inventer dans le Bassin minier ce qu'il appelait le resserrement urbain. Il disait « *Nous savons construire des villes nouvelles ; nous ne savons pas détruire des villes anciennes. Je vous propose, compte tenu du rapport de forces - les élus n'auront plus la force de s'y opposer - d'inventer ce fameux resserrement urbain, de refuser le statut urbain à la plupart des villes minières et de tourner la page du Bassin minier* ». Il prenait comme exemple l'histoire des Etats-Unis où existent ces « villes fantôme » qui ont accueilli, aussi bien pour le charbon que pour la ruée vers l'or, les mineurs du monde entier. Ces villes qui, une fois les filons épuisés, sont restées là, à tous les vents, ouvertes et désertées. En quelque sorte, c'est ce que proposait l'ingénieur principal LACAZE pour le Bassin Minier, avec un accompagnement de l'Etat.

C'était il y a 20 ans.

Face à ce document exceptionnel, la réponse a été hésitante. Moi j'étais de ceux, au cœur du Pas-de-Calais, dans l'arrondissement de Lens, qui proposait une communauté urbaine autour de Lens pour donner à l'identité urbaine du Bassin minier, une force, une densité. Mais il fallait mettre d'accord, et les élus, et les clochers, et les histoires des communes... ce n'était pas possible. L'autre solution, c'était de racheter le patrimoine minier, l'habitat minier, qui allait être inmanquablement menacé, même si à partir de 1972, avec Jacques CHABAN-DELMAS (souvenez-vous, la lutte contre les bidonvilles,) les élus du Bassin minier avaient obtenu la première politique de la ville qui visait à rénover le Bassin minier. Politique de la ville, sans beaucoup d'imagination peut-être, mais politique de la ville qui faisait en sorte que les maisons des mineurs, l'habitat social individuel avec jardin, assure son avenir. C'était une politique qui avait sa grandeur, c'était une politique qui avait ses limites. Bref, il y a plus

de 20 ans, il fallait tout simplement sauver ce qu'on appelle l'identité urbaine incomparable du Bassin minier.

L'intercommunalité, - et je félicite ceux qui l'ont menée et la mènent avec tant de force, tant de talent et tant de promesses - est arrivée en 2001-2002 et le patrimoine a été, in extremis, acheté. D'ailleurs, c'est un paradoxe que ce soit, un gouvernement de gauche qui au moment de l'achat du patrimoine, ait en quelque sorte chipoté, ergoté et ce, même si le prix n'était pas extraordinaire et si aujourd'hui, nous avons peut-être le sentiment d'avoir fait une bonne affaire. Nous avons quand même, à travers la prise de propriété directe des cités minières, acheté la peine des hommes, le travail des hommes, l'histoire de notre Bassin,.

Bref, 20 ans après, nous voilà sur un site avec sa grandeur, avec son avenir. Nous voilà, à l'initiative de Jean-François CARON et d'autres, décidés à tutoyer la planète entière et à dire que nous voulons être patrimoine évolutif inscrit au Patrimoine de l'Humanité. Bref, nous voilà regardant ces projets exceptionnellement intelligents, exceptionnellement porteurs de ce site historique où a été tourné *Germinal* ; nous voilà dans ce magnifique dossier. Je ne vais pas aller plus loin mais avouez quand même que nous allons tous sortir un peu différents de cette journée sur l'inscription du Bassin minier et de son histoire au Patrimoine de l'Humanité. C'est un formidable dossier.

Je voudrais développer deux ou trois points qui me tiennent à cœur. Jean-François CARON vient d'une gouvernance différente, d'une sensibilité qui n'est que tolérance, de cette fameuse démocratie participative qui nous a un peu surpris et qui, maintenant, nous conquiert par beaucoup d'aspects, et par conséquent, il va supporter cette énième péroraison. Donc, je vais insister sur deux ou trois points.

Le patrimoine, il faut que nous y veillions jalousement. Nous rentrons dans ce site et indiscutablement nous sommes saisis par sa majesté, par sa grandeur, par son âme. Alors, soyons vraiment attentifs à ces sites qui nous restent. C'est une formule que j'emploie un peu à l'emporte-pièce, mais ne soyons pas à un million d'euros près, toutes grandes collectivités locales confondues, pour préserver ces sites. Je souhaite que la Région s'investisse massivement dans ces lieux parce qu'ils sont notre histoire et, comme l'a remarquablement dit Alain BOCQUET, parce qu'ils détiennent une partie de notre avenir. Je suggère au passage, que, les terrils, -nos pyramides c'est un peu notre Angkor, nos pyramides du soleil à Mexico, c'est un peu le plateau de Guizèh - nous n'hésitons pas à les éclairer de la manière la plus moderne, la plus intelligente, parce qu'ils porteront, à l'époque de la civilisation des images, exactement l'image du patrimoine minier et de l'histoire des mineurs.

Cela aurait fait sourire il y a 20 ans...

Sur le patrimoine, allons vite, frappons fort ! Et ce qui se passe ici, ce qui va se passer au 11-19, ce que s'esquisse au 9-9 bis, est capital pour l'avenir. Les chevalements doivent être préservés. Liévin avait remarquablement pressenti leur rôle au cœur de ce qui sera un jour la ville minière, nos villes minières, ce rôle indispensable.

Deuxièmement, les villes. Il faut à l'occasion de ce classement, puisque nous tutoyons la planète, puisque nous nous adressons aux mineurs du monde entier et donc aux architectes du monde entier, il faut que nous soyons très attentifs, intelligents et responsables sur l'identité urbaine du Bassin Minier. Quel est le problème des élus du Bassin ? Ils savent bien que les cités qui donnent l'impression d'être sagement, patiemment, éternellement alignées, elles ont fait la ville. Mais ces élus veulent, puisque le charbon est parti, puisque la fondation originelle

n'existe plus, gagner (et il faut les comprendre) la bataille de la centralité. Ils veulent autour du clocher, une véritable ville ; et tout l'urbanisme minier est organisé autour de cette exigence. Et pourtant si une moyenne surface qui crée 200 emplois à Méricourt, à Lens ou ailleurs dans le Nord propose de s'implanter, il est difficile de refuser, et ce même si nous savons que l'identité urbaine, y compris dans le Bassin minier, passe par le commerce individuel, le commerce de centre ville. Nous avons besoin là de paramètres, nous avons besoin de lucidité supplémentaire par rapport aux villes ordinaires, et nous aurons aussi à faire preuve d'une intelligence collective un peu supérieure à la moyenne.

Le dernier thème est que le messianisme qui a habité ces cités minières ne doit pas disparaître. C'est un dossier où nous, élus de gauche nous avons le devoir de maintenir ce qu'a été le messianisme de plusieurs générations. L'utopie du marché est tellement forte aujourd'hui, tellement relayée ; le tam-tam est tellement assourdissant, que cette forme de laïcisation du salut, d'espérance fondamentale d'une vie meilleure qui était au cœur de l'habitat minier, des solidarités minières, cette espérance, peut-être pourrions-nous par mégarde, parce que ce n'est plus la mode si j'ose dire, l'oublier, l'édulcorer ou la banaliser.

Dans ce dossier, nous pouvons connaître ce qu'ont été nos grands-parents, d'où nous venons : à partir du moment où nous disons d'où nous venons, nous rappellerons pourquoi nous marchons aussi droit et à notre rythme, à notre manière, vers l'avenir. C'est une donnée essentielle du classement du Bassin minier comme Paysage Evolutif à l'inventaire du Patrimoine mondial de l'Humanité.

C'est vrai que ce sont des grands mots et des grandes phrases mais je vous l'ai dit, nous sommes sur ce site à nul autre pareil, je pense que dans les deux, trois ou quatre années, le saut qualitatif de l'avenir sera franchi dans le respect presque sublimé du passé. Nous sommes sur ce site et nous avons le devoir d'être à peu près, et je remercie encore ceux qui ont imaginé cette candidature, à la hauteur de la promesse et de la reconnaissance que nous avons engagée il y a 4 ans. Je vous remercie de votre attention.

✪ Jacques-Yves HENNEBEL

Merci Monsieur le Président.

Maintenant, vous allez pouvoir écouter un reportage et rencontrer, par la vidéo interposée, Yves DAUGE, que vous connaissez bien. Sénateur d'Indre-et-Loire, Yves DAUGE devait participer à cette journée mais il avait un autre engagement sur un projet qui lui est cher. Nous sommes donc allés le rencontrer au Sénat. Yves DAUGE connaît bien le parcours d'une candidature au Patrimoine mondial. Déjà en 2006, nous avons rencontré Dominique TREMBLAY qui nous avait parlé du Val de Loire. Yves DAUGE est le Président de l'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial. Mais c'est à un autre titre que nous sommes allés l'interviewer puisque depuis septembre, s'est créée une association de l'ensemble des biens français qui sont inscrits au Patrimoine mondial et il en est également le Président.

Nous allons donc avec cette interview rentrer de plain pied dans cette fameuse candidature puisque nous sommes allés le rencontrer pour lui demander la portée d'une inscription au Patrimoine mondial, quelques conseils sur la démarche et puis connaître son regard sur notre propre candidature.

✪ *Patrimoine mondial et territoires*, entretien avec **Yves DAUGE**, Sénateur d'Indre-et-Loire, Président de l'association des Biens Français du Patrimoine mondial

Question

En quoi la candidature du Bassin minier Nord – Pas de Calais témoigne-t-elle d'une évolution de nos conceptions en matière de patrimoine ?

Yves DAUGE

C'est un point sur lequel la France a joué un rôle, je crois pouvoir le dire, assez important. Il y avait une histoire chez nous aussi peut-être un peu particulière sur la question « développement, territoires et patrimoine » depuis la fameuse loi Malraux de 1962 avec les Secteurs Sauvegardés. Les Parcs Naturels Régionaux sont aussi des exemples assez remarquables de territoires urbains ou ruraux qui ont fondé leur développement sur les valeurs patrimoniales. Il y a donc chez nous une véritable histoire qui date maintenant de 40 ans. On a d'ailleurs fêté chez moi à Fontevraud les 40 ans des Parcs. Cela veut dire que la France, sans parler des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ou de la politique des Grands Sites, est incontestablement passée au cours des dernières décennies de la notion de lieu ponctuel identitaire - que ce soit un site, un monument - à une notion élargie de territoires patrimoniaux.

C'est une question qui, je crois, a intéressé la Convention de l'UNESCO de 1972 (l'histoire de la convention est relativement récente, 1972), mais il y a quand même une pratique qui commence à se développer dans le monde, surtout en Europe, avec la volonté d'élargir cette politique sur l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine, mais toujours avec une évolution non seulement géographique mais aussi dans les contenus. Je crois que, nous en France, on a joué un rôle avec notre expérience pour faire comprendre que la question de patrimoine est aussi une question de patrimoine immatériel. À partir du moment où vous avez un territoire habité, vous avez des habitants, vous avez des modes de vie, vous avez des pratiques, vous avez des questions sociales, vous avez des problèmes de vie culturelle, et vous rentrez de plein fouet dans un projet de territoire qui a un contenu plus large que ce qu'on peut imaginer d'habitude. Ce n'est pas seulement de l'infrastructure mais c'est beaucoup du relationnel, c'est beaucoup de l'institutionnel au sens de comment porter un projet global de développement. Ce sont des sujets difficiles, mais l'UNESCO a été intéressée par nos pratiques. J'ai vu évoluer les Secteurs Sauvegardés : au début, c'étaient des plans de sauvegarde, de conservation, et aujourd'hui, ce sont des projets urbains très dynamiques.

Question

Paysage Culturel Evolutif, qu'est-ce qui est en jeu dans cette dénomination ? Qu'est-ce qui vous parle dans ce dossier ?

Yves DAUGE

Chaque territoire a son histoire. Il faut revenir sur les fondamentaux du lieu, et si on parle du Bassin minier, on parle d'une histoire très forte que l'on souhaite mieux connaître, mieux transmettre, mais sur laquelle on a aussi envie de faire du projet et du développement. On ne peut pas figer les choses. On le voit chez nous, dans le Val de Loire : bien sûr, on a des éléments de référence, les châteaux de la Loire, c'est très bien. Et vous avez vos châteaux

vous aussi, d'une certaine manière, mais on est obligé de dépasser cela parce que ce qui est intéressant pour l'UNESCO, c'est de s'appuyer sur les éléments identitaires liés à l'histoire et aux pratiques de vie pour montrer, à partir de là, comment on peut faire bouger les choses, les moderniser, être attractif, pour une nouvelle période de création. Toute idée qu'on s'enfermerait dans un patrimoine figé, qu'on se fermerait dans un périmètre, est une idée qui est vouée à l'échec. Le mot « évolutif » est absolument fondamental : il faut trouver dans les éléments identitaires pérennes les forces de créativité pour l'avenir et il faut fonder notre attractivité territoriale sur cette identité. On joue identité / créativité, on joue histoire / modernité, et c'est quelque chose de très riche, de très mobilisateur.

Mais cela demande un effort, une vraie ambition politique parce qu'on touche à quelque chose que seul le politique peut porter. Sinon, on va tomber dans de la gestion administrative et technique de type traditionnel qui va vider le projet de ce qu'il a de plus subtil, de plus indéfinissable, et qui relève de la politique au sens vraiment noble du terme. Je sais que la Région et mon collègue Daniel PERCHERON connaissent bien cette dimension à laquelle je fais référence et que j'ai vécue dans le Val de Loire : cela m'amène de temps en temps à revenir vers les politiques pour leur dire : « *Mais est-ce que vous avez bien compris le sens du projet ?* ». C'est une interpellation qu'il va falloir constamment avoir sinon on va passer d'une ambition et d'un label prestigieux que l'on va essayer d'obtenir (c'est vrai que ce n'est pas mauvais, c'est mobilisateur), au risque de retomber dans une gestion de type traditionnel, ne portant plus cette dimension exceptionnelle qui peut faire en sorte que nous soyons vraiment sur un projet d'une nature différente. L'UNESCO attend cela, il faut être clair là-dessus. La question du label est secondaire par rapport à la question du projet.

Question

Être inscrit au Patrimoine mondial, qu'est-ce que cela exige comme devoirs ?

Yves DAUGE

Je crois qu'il faut faire un énorme effort sur la connaissance, l'approfondissement de la connaissance des sites et la transmission de cette connaissance. C'est notre capital. C'est un effort qu'il faut faire en continu. Je pense que chez vous, c'est en cours et que vous avez déjà fait une bonne partie du parcours, mais il faut savoir transmettre. Et il faut savoir aussi, fonder une vision novatrice et créatrice du développement en se fondant sur cette valeur patrimoniale. La valeur patrimoniale, si elle se réduit à l'identification du patrimoine et à sa conservation, elle ne remplit que la moitié de son potentiel de développement. Donc l'effort est double, connaissance, transmission et effort sur la créativité : ces efforts sont très importants pour que le périmètre soit un lieu d'échanges avec d'autres forces dont on a besoin. Moi, je plaide énormément pour la relation entre urbain et rural dans cette affaire. Il y a les grands pôles de développement (et Dieu sait si, dans le Nord, il y a une créativité importante autour de la capitale) : il faut que cette créativité de la capitale puisse aller vers le territoire et que lui-même, par sa valeur patrimoniale et son histoire, aille vers la force que représente une grande capitale. C'est absolument fondamental cet échange-là. Le périmètre est un transfert de valeurs dans les deux sens. On s'enrichit les uns les autres. Mais là je dirais, oublions l'UNESCO ! A la limite, c'est ce qu'il faut faire partout. Toute politique territoriale fermée est une politique qui trouve très vite sa limite.

On peut appliquer cela à tous les thèmes porteurs, l'éducation, la culture, la santé, qui est un thème majeur pour l'avenir. On ne fera pas un développement territorial, chez vous comme

chez moi, si on ne prend pas en compte la question de la santé, de l'éducation, de l'accessibilité, de la mobilité. C'est autour de cela que l'on va construire notre projet, en nous nourrissant à chaque fois d'un certain nombre de fondamentaux qu'on aura identifiés et qui feront qu'on ne fera pas de la santé comme ailleurs, qu'on ne fera pas du transport et de l'accessibilité comme ailleurs, qu'on ne fera pas de l'éducation comme ailleurs. On va enrichir constamment les thèmes porteurs du développement par un « plus » unique qu'on aura capitalisé et qui va porter notre projet.

Question

Qu'est-ce que le Bassin minier Nord – Pas de Calais peut prendre comme exemple dans des biens français déjà classés ?

Yves DAUGE

Il existe plusieurs territoires, je plaide un peu pour le mien, évidemment, mais il y en a d'autres. Le Canal du Midi est un exemple assez intéressant, très axé sur la question architecturale du canal, sur son histoire aussi, et sur tout ce qui tourne autour des itinéraires. Il y a l'itinéraire des chemins de St Jacques de Compostelle, l'itinéraire des fleuves, l'itinéraire des lieux de production d'hier, et tout ce que l'on peut trouver dans des sites qui ont fondé leur projet sur le lien entre des lieux et les parcours qui sont justement des occasions d'ouverture et de diversité. La notion de diversité sur le plan social, on appelle cela la mixité, et sur le plan culturel, est absolument fondamentale. C'est vrai que la diversité est liée à la géographie d'un territoire et la question des itinéraires rejoint d'ailleurs assez facilement les politiques d'accueil et de développement touristique. Mais le tourisme en lui-même n'est pas un objectif. C'est plutôt une résultante d'un projet. On se trompe souvent sur cette question-là. Je vois ça pour le Val de Loire. Bien sûr tout le monde dit : « *Il faut qu'on ait un impact touristique parce que le tourisme va venir apporter...* » mais le tourisme pour moi n'est pas une entrée. Le tourisme viendra si nous avons fait le reste. C'est le reste qui est l'essentiel.

Le territoire du Val de Loire est aussi un bon exemple parce que nous avons une extrême diversité avec beaucoup de sites villageois, ruraux. Nous avons des paysages très complexes, des villes que nous traversons, et cette diversité est pour moi un élément essentiel de la qualité du projet. Cela dit, c'est difficile parce que chaque site dans sa diversité s'est cloisonné administrativement, s'est structuré, et nous, on arrive tout d'un coup pour essayer de mettre en séquence, mettre en ligne, mettre en perspective des gens qui se sont organisés de manière sectorielle ou verticale. Oublions l'UNESCO là aussi. De toute façon, c'est la logique d'un projet de développement : on ne peut pas casser les choses mais il faut que les gens comprennent. C'est pour cela que j'ai dit « connaissance » et « transmission de la connaissance », et cela fera sans doute changer le comportement des acteurs de terrain. Le vrai projet est dans le changement des comportements des acteurs de terrain. Avouez que c'est un enjeu très difficile. On appelle cela la modernisation du service public quelquefois, mais on ne modernise pas un service public en lui mettant des ordinateurs, des équipements ou de l'informatique. On modernise le service public en faisant comprendre aux gens qu'il y a d'autres dimensions et que ces dimensions-là vont les valoriser eux-mêmes. Cela serait un bel enseignement à développer dans nos grands ministères !

Question

Il reste un an et demi avant de déposer la candidature : qu'est-ce que vous auriez envie de dire à tous ceux qui s'investissent autour de ce projet ?

Yves DAUGE

Je leur dirais que certes la perspective d'un label UNESCO est enthousiasmante, c'est vrai. Moi, je l'ai vécue pendant 5 ans et ce n'est jamais acquis. J'ai eu un échec d'ailleurs parce qu'on nous a fait comprendre la première fois qu'il fallait revenir. Mais de toute façon, je pense que, même si nous n'avons pas eu le label, nous aurions gagné quand même quelque chose. Je dirais même que le label est un risque aussi, de se dire : « *Ça y est, on l'a, maintenant on est tranquille* ». Je relativise toujours la question du label pour aller à l'essentiel qu'est le projet. En tout état de cause, je dirais « *Fondez votre demande sur le projet. N'essayez pas trop de coller avec un modèle qui serait celui que l'UNESCO aimerait voir mais soyez vous-mêmes, soyez vraiment dans votre site, porteurs d'un projet qui vous a mobilisés, qui vous mobilise et qui vous mobilisera demain* ». C'est la meilleure chance pour gagner, que l'on reconnaisse qu'il existe une détermination absolue. Soyez dans cette ouverture, dans cette diversité fondée sur les valeurs essentielles que vous aurez reconnues.

De manière plus pratique, cela serait bien que vous alliez présenter le dossier - peut-être à l'automne prochain - à la Commission des Biens Publics, pour faire un test, pour voir comment ça réagit. Il n'y avait pas cette assemblée il y a quelques temps : on l'a créée pour essayer de gérer la liste indicative d'attente, et c'est une sorte de pré-bac. On vous dit : « *Ça, ça ne va pas ; ça, il faut l'approfondir...* ». Comme ça, vous êtes confrontés tout de suite à une assemblée qui connaît bien les sujets et qui vous renvoie un peu un questionnement. Je souhaite que vous alliez à cet exercice, à cette confrontation qui n'est pas très risquée : il faut la présenter comme un premier test. Plusieurs l'ont fait déjà et c'est très intéressant je pense pour le porteur du projet. Vous pouvez le demander à la Commission et moi, j'essaierai de plaider, avec mes collègues, pour qu'on le fasse. Je verrais bien ça à l'automne et ça serait, je crois, un bon exercice.

Il y a une chose que je regrette beaucoup, c'est de ne pas être sur place, être en direct avec mes amis, j'en connais beaucoup dans le Bassin minier, parce que rien ne remplace le contact direct mais j'ai une excuse quand même qui est bonne. En tant que Président du Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine, je suis invité à présenter ma charte, qui est en renouvellement, au Conseil Régional. Je ne peux pas faire défaut au Conseil Régional du Centre.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Merci Yves DAUGE.

Voilà donc une invitation pour aller présenter votre projet à la Commission des Biens Publics ! On y reviendra peut-être avec vous, Jean-François CARON. On reviendra également sur le fait qu'il faut aller au-delà du label mais cela dit, ce serait bien de l'avoir quand même ce label !

Nous allons maintenant faire un effet zoom sur la candidature. Depuis quelques années, BMU fait appel à des experts pour porter un regard sans complaisance sur la construction du

dossier. Ainsi, Massimo PREITE, que ceux qui ont participé en 2006 aux rencontres précédentes à Bruay-La-Buissière connaissent, nous fait la gentillesse de participer à toutes nos rencontres. Je rappelle que Massimo PREITE est l'expert associé au dossier : il est professeur au sein du département de l'Urbanisme et de la Planification de l'université de Florence.

BMU a organisé en octobre dernier un séminaire rassemblant des experts européens, britanniques, allemands, belges et italiens, à la fois pour mener une réflexion, un échange sur la candidature, et en même temps, aller visiter différents sites sur le territoire. Massimo PREITE se fait le rapporteur de ce séminaire et va nous en exposer les conclusions.

★ Massimo PREITE, expert associé au dossier de candidature du Bassin minier Nord - Pas de Calais, Université de Florence

Merci à tous.

Je vais résumer les différents avis d'experts qui ont été exprimés pendant le séminaire d'octobre. Tout d'abord, on peut affirmer que le projet de la candidature du Bassin minier a réussi l'examen des experts. Tous ont confirmé le caractère extraordinaire du patrimoine du Bassin minier et tous s'accordent pour en reconnaître la valeur.

Je résume rapidement les questions que nous avons posées aux experts étrangers :

- La pertinence du patrimoine du Bassin minier Nord - Pas de Calais pour une inscription dans la catégorie « Paysage Culturel Evolutif ». Vous savez que dans la Convention du Patrimoine mondial, il est possible de proposer une candidature dans trois catégories : monument, ensemble ou paysage. La candidature du Bassin minier entre dans la 3^{ème} catégorie,
- Les spécificités du patrimoine du Bassin minier par rapport aux bassins miniers en Europe et dans le monde,
- La conjugaison des principes d'authenticité et d'intégrité avec la notion d'évolutivité. Yves DAUGE a bien posé le problème du patrimoine qui évolue, qui se transforme, qui change,
- Les modalités de gestion du patrimoine.

→ *La pertinence du patrimoine du Bassin minier pour une inscription dans la catégorie Paysage Culturel Evolutif*

Les experts sont tous d'avis que le patrimoine du Bassin minier avait toutes les caractéristiques nécessaires pour cette catégorie. Mais je crois que l'on peut soutenir également que, lors du séminaire d'octobre, ce n'est pas le Bassin minier qui a passé un examen. Au contraire, c'est la catégorie, le concept de Paysage Culturel qui a réussi son examen. C'est le concept de Paysage Culturel tel qu'il est défini dans la Convention de l'UNESCO qui a trouvé dans le Bassin minier son application la plus appropriée.

Je me souviens bien des réflexions d'un des experts, Keith FALCONER, du Royaume-Uni, qui a rappelé les difficultés de s'inscrire dans cette catégorie de Paysage Culturel. Il a rappelé les étapes que le Royaume-Uni a franchies pour inclure le patrimoine industriel dans cette catégorie de l'UNESCO. Cela a commencé avec Ironbridge : il s'agit d'une vallée, la vallée

du fleuve Severn. Ensuite, ce fut le tour de la candidature de Blaenavon mais qui est un tout petit paysage de 5 km sur 5. Enfin, a été posée la candidature du paysage minier de la Cornouaille mais il s'agit de 10 zones de territoire séparées les unes des autres. Je crois que la grande dimension du Bassin minier Nord - Pas de Calais a convaincu les experts sur la possibilité d'élargissement du Paysage Culturel Evolutif. Je dois dire que cette catégorie, dans son application a démontré toute sa capacité d'inclusion d'un paysage et d'un patrimoine à l'échelle d'une grande région géographique.

Il faut aussi rappeler les suggestions de nos experts. Un paysage industriel est un paysage complexe : c'est un paysage qui n'est pas aussi facile à déchiffrer qu'un paysage agricole. Dans un paysage rural, les éléments de continuité visuelle sont bien plus évidents. Dans un paysage industriel, il y a des éléments de discontinuité. Le paysage industriel a tendance à se concentrer dans certains endroits, là où sont les équipements, les bâtiments techniques, et parmi eux, restent soit les lambeaux du paysage précédent, soit des strates de nouveaux paysages, ceux de la « contemporanéité ». Le but de la candidature est donc de mettre en réseau ce qui reste de l'ancien paysage, le paysage pré-industriel, le paysage de la mine qui a évolué, et le paysage de l'après-mine. On a affaire à une identité qui évolue mais qui a néanmoins gardé ses caractères identitaires. Nous devons nous engager pour conserver ces caractères dans le futur.

Jean-Louis LUXEN, un des experts, l'a souligné : dans la candidature du Bassin minier du Nord - Pas de Calais, la projection vers l'avenir est tout à fait indispensable. Il faut développer un projet de reconversion globale de ce territoire. Alain FORTI, qui est parmi nous aujourd'hui, a également souligné que l'histoire minière ne s'est pas terminée avec la fermeture des fosses. L'histoire continue.

→ *Les spécificités du Bassin minier Nord - Pas de Calais*

Quel est le caractère distinctif qui fait la différence entre ce bassin et d'autres bassins qui pourraient souhaiter la même inscription ? Quelle est la spécificité de ce bassin ?

L'originalité du Bassin minier ne repose peut-être pas sur l'aspect technique. Si l'on fait une comparaison avec les sites anglais, par exemple Blaenavon, il s'agit d'un complexe où ont été développées pour la première fois des techniques pour produire l'acier à partir du fer avec beaucoup de phosphore. Ces techniques ont été exportées partout dans le monde : dans ce cas précis, il existe une primauté et un aspect pionnier qui font la différence. En Cornouaille, c'est la même chose, c'est un exemple réussi de la mine au 19^{ème} siècle. Je crois donc que nous devons chercher notre spécificité dans un autre domaine.

À mon avis, le Bassin minier se distingue d'une manière unique pour son paysage d'environnement total. Je m'explique. À Blaenavon, qui a été inscrit sur la Liste en 2000, il existe des équipements et des villages ouvriers mais il n'y a plus de terrils. Ils ont été totalement arasés en 1964. À Zollverein, en Allemagne, c'est un site industriel majestueux mais il n'y a pas de villages miniers dans le périmètre d'inscription. En Cornouaille, on trouve plusieurs établissements miniers qui se composent d'équipements techniques, de villages, de réseaux de transport mais on n'y trouve ni la taille ni la variété des modèles architecturaux de l'habitat minier qui s'est développé dans le Nord – Pas de Calais sur une période de 150 ans. C'est ce patrimoine extraordinaire qui fait toute la différence.

Mais je crois qu'il y a un autre aspect spécifique du Bassin qui touche à la question du patrimoine immatériel. On nous a invités à développer davantage cet aspect et dans ce patrimoine immatériel confluent plusieurs choses. D'abord, la mémoire des expériences individuelles et collectives qui ont marqué la vie des travailleurs - c'est d'ailleurs Rainer SLOTTA, le directeur du Bochum Museum, qui a insisté sur ce point - mais dans le patrimoine immatériel entrent aussi les événements qui ont concerné la vie de toute la nation. On souligne très souvent les deux guerres mondiales qui ont bouleversé la région.

Mais permettez-moi d'ajouter aussi la grande histoire liée à la bataille du charbon pendant les années de la reconstruction. Je crois qu'on a un peu tendance à oublier cette période parce qu'aujourd'hui, nous avons tendance à considérer l'histoire européenne de l'après-guerre comme une histoire de succès. Mais après la tragédie de la Seconde Guerre mondiale, l'avenir se présentait d'une façon bien plus dramatique. On prévoyait des dizaines d'années pour rattraper le niveau économique d'avant-guerre. On ne prévoyait pas la croissance économique des 30 Glorieuses. Cependant la reprise de production du charbon était présentée non seulement comme une tâche économique mais également comme un vrai objectif de civilisation. En 1946, à Aix, le Ministre américain aux approvisionnements disait qu'en Europe, le vrai problème qui se posait était l'alternative entre le charbon et l'anarchie. Maurice Thorez, secrétaire du Parti Communiste, définissait en juillet 1945, lors d'une manifestation qui se déroulait ici dans le Bassin minier, la production du charbon comme le principal devoir des classes de travailleurs français, un devoir révolutionnaire.

Alors si tout cela est vrai, si la bataille du charbon a été aussi stratégique pour l'avenir de l'Europe, je crois que nous pouvons dire que nous sommes ici dans le berceau de l'Europe d'aujourd'hui. Ce territoire est la source matérielle de son succès économique. Jean MONNET, un des pères de l'Europe, un des fondateurs de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier s'interrogeait sur le chemin parcouru pour constituer l'Europe. Il avait des doutes. Il se demandait si, au lieu de commencer par le charbon, il n'était pas mieux de commencer par la culture. Mais s'il avait su qu'en 2007, le Bassin minier Nord - Pas de Calais serait l'objet d'une candidature sur la liste du Patrimoine mondial, peut-être aurait-il été moins hanté par ces doutes. Il aurait pu constater que le charbon et l'histoire minière devenaient un véritable patrimoine culturel.

Pour finir sur ce sujet, je crois que proposer le Bassin minier comme le levier productif de la construction européenne, comme un des principaux endroits qui a permis cette réalisation à travers la mobilisation des forces de travail venant de tous les pays du continent, je crois que cela peut nous aider aussi à donner à notre candidature une dimension internationale que les experts ont tous recommandée.

→ *L'authenticité, la protection et la gestion*

Il s'agit de sujets différents mais qui, dans le cas d'un Paysage Culturel, s'entrelacent étroitement. Ils sont étroitement imbriqués.

À propos de l'authenticité, il faut dire que la convention de l'UNESCO établit des critères d'authenticité assez statiques. L'authenticité concerne l'état physique et les matériaux des biens qui demandent à être inscrits : cet état doit bénéficier d'une protection juridique qui exclut toute modification. Ce n'est pas le cas d'un Paysage, surtout d'un Paysage Evolutif qui résulte d'un processus de changement. Comment évaluer l'identité d'un système qui évolue, qui est en constante mutation ?

Par exemple, l'habitat minier évolue mais il s'agit d'une évolution qui garde l'identité du patrimoine. Les terrils aussi font partie du patrimoine. Daniel PERCHERON demandait à ce qu'ils soient éclairés et les définissait comme les pyramides du territoire. Je crois que les experts ont beaucoup apprécié la sauvegarde de l'authenticité, y compris dans la mutation. On peut dire la même chose pour le patrimoine technique. Ce matin, on nous a présenté le projet de requalification du site où nous sommes. Je trouve que c'est un projet formidable, « de la mine à l'image numérique », et je ferai une seule recommandation : il faut sauvegarder à tout prix le bâtiment des recettes parce que, du point de vue technique, c'est un ensemble tout à fait formidable.

Dans le Bassin minier, il y a donc cette démonstration d'un patrimoine qui évolue : alors comment concevoir l'authenticité ? L'authenticité implique qu'un bien reste lui-même : or, ici, c'est un territoire qui change, donc les critères d'authenticité doivent s'adapter aux modalités des transformations du territoire. On doit retrouver l'authenticité dans les règles de transformation, et là, je dois dire que le projet de ce matin est exemplaire. De plus, on reste toujours dans le domaine du technique, dans le domaine de la production, des entreprises innovantes, des secteurs de haute technologie.

Concernant la protection, comment protéger un patrimoine étendu ? Jean-Louis LUXEN nous a mis sur la voie en soulignant qu'on ne peut pas s'en sortir si l'on cherche une protection basée sur un principe de pure conservation : on ne trouvera jamais les ressources financières nécessaires. Il faut inscrire la conservation de ce patrimoine dans un projet plus grand, dans un projet qui intéresse tout le territoire et tous les systèmes sociaux et économiques. C'est la recommandation que nous a faite Keith FALCONER en nous invitant à intégrer le devoir de protection dans les politiques d'aménagement du territoire. Jean-Louis LUXEN a proposé exactement la même chose : inscrire la protection dans un plan territorial de développement et dans les politiques économiques. Autrement dit, la protection du patrimoine sans lien avec un grand projet est impossible car la conservation pour la conservation est beaucoup trop chère.

Une session spécifique a été consacrée à la question de la gestion lors du séminaire. Le schéma de gestion a été exposé très en détail et je vais en rappeler les éléments stratégiques.

Il faut d'abord avoir une vision partagée concernant l'évolution future du Bassin minier, la stratégie de développement économique et social dans laquelle le patrimoine culturel joue un rôle actif. Ce n'est pas une conservation statique : ce patrimoine est appelé à jouer un rôle, non pas seulement de témoignage mais aussi d'impulsion dans la société contemporaine. Ce sont des questions auxquelles il faut apporter des réponses dans un avenir proche si l'on veut renforcer la candidature.

Mais je crois qu'il faut aussi éclaircir les moyens à mettre en œuvre pour transmettre les valeurs de ce patrimoine, à commencer par les valeurs immatérielles. Il faut donc commencer à identifier les centres d'interprétation, les lieux où ces valeurs peuvent être transmises au public, aux visiteurs. Je crois, comme Yves DAUGE le disait, que le tourisme n'est pas un objectif mais plutôt un résultat, mais c'est un résultat qu'il ne faut pas sous-évaluer. Les anglais, qui sont très pragmatiques, ont renforcé leurs dossiers de candidature en ajoutant des études pour évaluer la rentabilité du patrimoine à partir de son utilisation. Ils n'ont pas hésité à évaluer les prévisions des flux touristiques que l'on peut attendre de la mise en valeur du patrimoine et je crois que nous devons parcourir un peu le même chemin.

La gestion est un aspect de la candidature sur lequel il faut encore beaucoup travailler. Les experts anglais nous ont montré qu'ils se sont beaucoup engagés sur ce point. La gestion est un problème qu'ils n'ont pas renvoyé dans le futur car ils ont commencé à mettre en place une gestion à partir du moment où ils travaillaient pour la candidature : ils ont distingué une gestion « pré-inscription » et une gestion « après inscription ».

Pour finir, je dirai qu'il faut surtout de bonnes politiques qui savent nourrir des projets et c'est le travail que nous devons faire d'ici à février 2010.

Merci pour votre attention.

★ Table ronde

Regards croisés sur le Bassin minier du Nord - Pas de Calais « Paysage Culturel Evolutif », enjeux et incidences

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Dans le prolongement des propos de Massimo PREITE, nous allons nous arrêter sur la candidature, à la fois sur l'aspect politique mais aussi sur son aspect technique.

Catherine MADONI est architecte urbaniste de l'Etat, chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais situé à Arras et vous dépendez du Ministère de la Culture.

Benjamin MACCIONI est expert ICOMOS France, je vous laisserai présenter ICOMOS.

Je vous propose de commencer avec vous Catherine MADONI, peut-être en nous précisant votre rôle en tant qu'Architecte des Bâtiments de France. Les experts et les précédents intervenants sont revenus à la fois sur l'aspect authenticité, préservation des lieux tout en rendant les choses dynamiques et tournées vers l'avenir. Quel est votre rôle dans cette candidature ?

★ Catherine MADONI, architecte urbaniste en chef de l'Etat, chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais.

Je suis Architecte des Bâtiments de France et comme tout Architecte des Bâtiments de France, pour exercer ce métier, nous sommes affectés dans un service, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP). Il en existe un dans chaque département : nous sommes sous l'autorité directe du Préfet et nous dépendons du Ministère de la Culture. Par contre, nous travaillons pour deux Ministères, le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Ecologie et de l'Equipeement qui sont aujourd'hui regroupés.

Les SDAP ont été créés en 1979, donc deux ans après la loi sur l'architecture dont l'article 1^{er} dit que l'architecture fait partie de la culture et que tout ce qui est paysages, constructions, est d'intérêt public. Les architectes des bâtiments de France et plus largement les Services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP), de par leurs missions et attributions, sont garants de cet intérêt.

Nous donnons des avis dans tous les espaces protégés, c'est-à-dire les abords des Monuments Historiques, les sites, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Secteurs Sauvegardés. Il y a énormément d'abords dans la région Nord – Pas de Calais. Le département du Pas-de-Calais compte environ 800 monuments protégés et je pense qu'il y en a autant ou un peu plus dans le département du Nord. Nous avons 11 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager dans le Pas-de-Calais. Le seul Secteur Sauvegardé de la région se trouve à Lille. Nous devons donc émettre des avis et ce sont souvent des « avis conformes », c'est-à-dire que l'autorité compétente qui délivre un permis est obligée de suivre l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. C'est pour cela que nous ne sommes pas toujours appréciés par les collectivités.

Nos autres missions sont d'assurer l'entretien des Monuments Historiques. Normalement, nous devrions faire un bilan annuel de l'état des monuments, ce qui représente un travail considérable. Nous participons à l'élaboration des documents d'urbanisme ; nous sommes conservateur et administrateur des monuments appartenant à l'Etat et ouverts au public comme par exemple les cathédrales qui sont restées propriété de l'Etat après la séparation de l'Eglise et de l'Etat ou les monuments comme la colonne de la Grande Armée à Wimille. Enfin, nous donnons des avis sur toutes les subventions qui sont apportées par l'Etat sur le patrimoine. C'est une charge de travail assez considérable, car ce département est fortement peuplé et nous ne sommes que trois techniciens pour remplir ces missions.

De plus, aujourd'hui, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture nous demande de suivre les dossiers ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), ce qui représente une charge de travail considérable, ces dossiers n'étant pas toujours situés dans des espaces protégés. On nous sollicite également pour accompagner les collectivités lorsqu'elles ont un projet ambitieux comme un projet UNESCO, pour aider au mieux l'élaboration du document de gestion, étant entendu qu'au travers de nos missions, nous devons émettre des avis sur toutes les autorisations liées au droit des sols.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Je pense qu'au départ vous n'étiez pas associés...

★ Catherine MADONI

Si, les équipes travaillant sur ce dossier nous ont toujours associés. Je tiens à le préciser mais étant un tout petit service avec une charge de travail importante, il est vrai que nous n'étions pas toujours présents. Mais comme je pense qu'il vaut mieux commencer le plus tôt possible à travailler ensemble, et que le dossier se concrétise, nous allons essayer d'être plus disponibles.

Notre rôle, au SDAP, va donc être d'accompagner le projet porté par l'Association Bassin Minier UNESCO, de proposer des protections nouvelles parce que lorsque l'on prétend à une reconnaissance mondiale, il serait déjà bien d'avoir une reconnaissance nationale. Aujourd'hui, certains sites et monuments sont protégés (le site de Oignies 9-9 bis, celui de Loos-en-Gohelle également), mais il faudra peut-être aller plus loin et avoir des protections sur des morceaux de cités minières. Peut-être faire comme au Familistère de Guise où il existe un appartement-témoin de l'époque où Guise était en activité donc peut-être avoir une

maison-témoign dans chaque type de cité minière. Je pense que cela est important : je ne dis pas qu'il faut figer les choses et je partage tout à fait l'avis de Yves DAUGE, il faut quand même figer certaines choses pour qu'elles soient parlantes et visibles. Nous ne pouvons pas faire que des écrits ou des manifestations : je crois qu'il faut que l'on puisse voir de ses yeux et peut-être ressentir les choses, avoir une certaine émotion en les découvrant. Je pense donc que l'on ne pourra pas faire l'économie de certaines protections mais elles devront être bien ciblées.

Par contre, nous allons essayer de travailler avec des Zones du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) parce que, personnellement, je trouve que c'est un outil magique. On lui fait dire ce que l'on veut. C'est un partenariat qui se fait entre la commune et l'Etat : tout se décide ensemble et le règlement, nous le rédigeons ensemble. Nous aurons, je pense, un objectif commun sur la totalité du Bassin, c'est-à-dire garder lisibles certaines parties du patrimoine, mais nous pourrons donner un degré de réglementation comme on le souhaite.

Pour vous donner un exemple, il existe déjà des ZPPAUP dans le Bassin minier. Par exemple, à Carvin, on a trois périmètres : il y en a un qui n'est qu'un cône qui permet de garder une vue sur l'église. La seule réglementation est donc de ne pas construire un immeuble dans ce cône, qui gênerait la vue sur le clocher de l'église. Vous voyez donc qu'on peut faire dire ce que l'on veut à une ZPPAUP. Par conséquent, je trouve que c'est vraiment un outil très simple. C'est une servitude d'urbanisme qui commence avec une analyse très fine de l'existant. C'est un document tout à fait pédagogique que l'on peut consulter en mairie, si bien que les gens qui habitent dans un périmètre de ZPPAUP comprennent très bien pourquoi on a telle ou telle exigence. C'est un document consensuel et cela permet de savoir à l'avance ce que l'on pourra faire ou ne pas faire. Normalement, lorsque ça fonctionne bien, l'on ne devrait donner que des avis favorables en ZPPAUP.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Donc, une invitation à peut-être inscrire davantage, voire même classer quelques biens supplémentaires, préserver des vues importantes, faire inscrire en ZPPAUP quelques sites ... Est-ce que vous avez d'autres avis, d'autres conseils ? On est quand même en recherche de conseils, de regards, de critiques pour progresser, donc, quel est votre avis sur le dossier ?

★ Catherine MADONI

Je trouve que ce dossier est assez exemplaire, même s'il faut encore travailler sur un point qu'il me semble très important de développer, c'est justement sur la notion de Paysage Culturel Evolutif. Un Paysage Culturel est un paysage naturel qui a été façonné par l'homme sur tout le territoire du Bassin minier avec certaines caractéristiques importantes : je pense que ces caractéristiques, il faut qu'on les voie. Comme c'est un territoire très vaste, il me semble très important qu'on puisse l'identifier dès qu'on y pénètre. Nous allons le traverser par l'A1, l'A26, l'A21, avec le TGV... Les gens qui viennent du nord de l'Europe et qui se dirigent vers le sud vont traverser très rapidement ce territoire. Il m'apparaît nécessaire que, pour ces traversées, l'identité du Bassin minier s'exprime et qu'on la voie. Je pense qu'il faudrait travailler sur des tableaux vivants... Voyez vous, il y a une chose qui me choque terriblement aujourd'hui : lorsqu'on arrive de Paris, le premier terril que l'on aperçoit est

celui de Hénin-Beaumont et, je suis très choquée par l'enseigne IKEA. La première chose que l'on voit sur ce terril, c'est l'enseigne IKEA. Je trouve que c'est vraiment regrettable pour ce paysage de terril. Dans le Bassin minier, le terril est un monument. Il ne faut pas en avoir honte, il faut le monumentaliser : nous pourrions le comparer au Mont St-Michel et je pense que l'idée ne viendrait à personne d'aller mettre des enseignes ou une zone commerciale visible sur le site du Mont St-Michel !

Je pense donc que le travail qui serait à faire serait de préserver des vues. Je ne dis pas qu'il faut retirer la zone commerciale, mais je pense qu'il faut remettre en scène les terrils et permettre qu'en première approche, on ait une vue lointaine idéale. Et la vue lointaine doit être exemplaire, comme un tableau dessiné. On aura les terrils qui vont changer au cours des saisons, des heures de la journée, du temps, et cela me semble important. Il faudrait mieux arriver à remettre en scène tout ceci plutôt que de laisser ces portions de paysages se banaliser. D'avoir plein de panneaux sur le bord de l'autoroute disant : « *Vous êtes dans le Bassin minier* ». Je crois qu'il faut arrêter de parler : il faut donner à voir, et donner à voir, cela signifie recadrer des vues, les magnifier, leur redonner leur puissance par leur présence magistrale. Je vous ai donné cet exemple mais il y a aussi des vues plus proches. Par exemple, quand on arrivait à Divion, on avait tous les toits rouges des coronas (malheureusement certaines maisons ont été démolies). Je crois que ce sont des visions très fortes de ce territoire. Les visions qu'on a de la crête de Vimy sont aussi des visions très belles sur le Bassin minier. Je pense qu'il faut considérer toutes les caractéristiques de ce Bassin minier comme des monuments et ne pas avoir peur de les comparer au Mont St-Michel. C'est le souvenir qu'auront les gens qui traverseront le Bassin. Après, effectivement, il y a toute une approche : on va aller jusqu'à l'espace public, jusqu'aux maisons, à l'architecture, mais je pense que les vues lointaines doivent vraiment être mises en scène et je crois que pour le dossier UNESCO, cela serait très bien d'avoir cette volonté.

✧ Jacques-Yves HENNEBEL

Je sais que vous travaillez actuellement sur d'autres dossiers d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment le Pré Carré de Vauban à Arras. Est-ce qu'il y a des passerelles, des points de comparaison intéressants à faire ?

✧ Catherine MADONI

La citadelle d'Arras est un ouvrage fortifié donc c'est beaucoup plus facile à cerner qu'un territoire comme celui-ci. C'est pour cela que nous avons décidé, les deux Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, de s'associer à BMU et à la Mission Bassin Minier parce que le jour où la Direction de l'Architecture et du Patrimoine sollicitera notre avis, nous aurons une bonne connaissance du dossier.

✧ Jacques-Yves HENNEBEL

Merci. Je vous propose maintenant d'écouter Benjamin MACCIONI. Alors, ICOMOS, de quoi s'agit-il ?

★ Benjamin MACCIONI, ICOMOS France

Bonjour.

Je suis chargé de mission à ICOMOS France. ICOMOS est l'abréviation en anglais du Conseil International des Monuments et des Sites et nous avons comme mission d'œuvrer à la préservation, la conservation, la réhabilitation ou la mise en valeur du patrimoine, qu'il soit architectural, paysager ou culturel. Notre mission est double : nous avons une activité permanente de mise en valeur, mais aussi un rôle dans l'évaluation et l'expertise auprès de l'UNESCO du patrimoine culturel matériel au niveau mondial.

ICOMOS France est appelé usuellement sous ces termes mais le terme exact est la section française de l'ICOMOS : c'est une association qui a été créée en 1972, suite à la charte de Venise qui traite de la conservation / restauration du patrimoine mais également suite à la Convention du Patrimoine mondial (1972). ICOMOS France est une association de professionnels qui regroupe un peu plus de 700 membres comprenant le MEDAD (Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables), de nombreuses collectivités territoriales qui nous demandent souvent un appui dans le champ notamment du Patrimoine mondial, et aussi de nombreux professionnels (architectes, conservateurs, paysagistes, architectes du Patrimoine ou des Bâtiments de France) qui nous appuient également dans nos missions quotidiennes.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Comment fonctionne l'articulation entre les experts français et le rang international ?

★ Benjamin MACCIONI

Pour faire simple, l'UNESCO, dans le champ du Patrimoine mondial, a deux types d'experts : un expert qui œuvre dans le domaine matériel, culturel et mixte qui est donc l'ICOMOS ; un expert dans le domaine de la nature qui est l'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). ICOMOS International, pour s'adapter aux évolutions et à la demande dans le champ du Patrimoine mondial, a des comités nationaux dans 135 pays. Nous avons donc une quasi-universalité au niveau de notre représentativité, ce qui nous permet plus de pertinence dans le champ de la protection et de la conservation du patrimoine. On passe par ICOMOS Angleterre, ICOMOS Canada, ICOMOS France, et nous naviguons sur ce réseau pour valoriser le Patrimoine de l'Humanité. L'avis fourni par ICOMOS France est pris en compte de manière importante dans les conclusions d'ICOMOS international transmises au Centre du Patrimoine mondial / UNESCO.

L'implantation du siège d'ICOMOS International à Paris nous facilite les échanges.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Est-ce qu'on peut être juge et partie ? Est-ce que les experts français peuvent porter le dossier au niveau international ?

★ Benjamin MACCIONI

Je vais essayer de résumer brièvement le processus d'inscription. D'abord, l'Etat français peut proposer au Centre du Patrimoine mondial/UNESCO deux biens (par année) - culturel,

naturel ou mixte - qui intègrent une liste dite « indicative » (*rappel* un bien ne peut être éligible au Patrimoine mondial que s'il est nommé et présent sur cette liste) ; c'est un premier filtre. Ensuite, ces dossiers sont transmis aux organisations consultatives idoines, IUCN ou ICOMOS. On nous demande bien sûr un processus d'évaluation et d'expertise. Une démarche très particulière évite justement ces conflits d'intérêts : pour cette mission d'expertise, ICOMOS International sollicite et missionne des experts qui n'appartiennent pas au pays du bien en question. Le Comité National du pays concerné fournissant un avis transmis à ICOMOS International qui sera pris en compte dans l'avis global.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

C'est donc à ce titre-là aussi que votre avis nous intéresse. Vous avez participé au séminaire d'octobre, votre regard sur la candidature nous intéresse mais, à quoi êtes-vous attentif, en particulier sur la catégorie « Paysage Culturel Evolutif » ? Quels sont les critères que vous regardez ?

★ Benjamin MACCIONI

Nous sommes doublement intéressés par cette candidature. D'une part, parce que c'est notre rôle de suivre, d'expertiser, d'appuyer les demandes d'inscription, mais aussi par l'originalité des propositions d'inscription au titre de *Paysage Culturel Evolutif*. C'est vraiment un changement de cycle que nous suivons très attentivement et dans ce cadre, il y a trois points-clés qui sont très importants :

- la connaissance
- la conservation/gestion
- la restitution à la population

Ce triptyque est vraiment indispensable pour être inscrit au Patrimoine mondial. Il y a bien sûr des points, en particulier pour le Bassin minier, qui sont critiques mais dans le sens positif du terme. Selon nous, l'enjeu principal est de réussir à identifier ce territoire comme un patrimoine avec ses valeurs en lui-même. Je m'explique. Le travail que vous êtes en train de faire, c'est le travail que nous faisons sans arrêt pour le compte de ICOMOS International ou de l'UNESCO en référence à la Convention du Patrimoine mondial. On a vu que le Bassin minier Nord - Pas de Calais était une mosaïque très pertinente mais très vaste, avec un ensemble de patrimoines différents qu'il faut réussir à hiérarchiser : c'est un de vos premiers enjeux suite à l'inventaire. Vous devez réussir à mettre en avant quelques uns de vos atouts en priorité.

Votre travail est de réussir à faire que ce territoire ne soit pas uniquement pris comme un cadre entourant un tableau mais comme la peinture elle-même. Il ne s'agit pas de faire un inventaire, de prendre des choses et de dire : « *Ça, c'est très bien pour le Patrimoine mondial, on peut prendre ça aussi, ça sera intéressant* », non. L'intérêt est de lier le territoire, de lier ses composantes, mais aussi de faire le lien entre territoire et composantes. C'est cet ensemble qui doit former justement cette candidature. On ne doit pas uniquement avoir un cadre au travers du territoire mais c'est véritablement le territoire interconnecté qui constitue, un Patrimoine Culturel Evolutif.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Il faut vraiment composer un tableau...

✧ Benjamin MACCIONI

Voilà, c'était un peu l'idée de cette métaphore de peinture. Selon moi, tout l'enjeu de ce Paysage Culturel Evolutif est de réussir à faire cette identification : ne pas avoir un cadre dans lequel on planterait quelques petites choses mais faire de cet ensemble une interaction complète pour le Patrimoine mondial.

Je reviens aux trois points-clés qu'il faut surveiller :

La connaissance

Cela passe forcément par un travail d'inventaire et nous avons vu au séminaire d'octobre un panel assez large de patrimoines. C'est aussi un travail d'identification des interactions entre les différents types de patrimoines, d'analyse et de hiérarchisation dans le domaine scientifique, culturel, historique. C'est le premier point que nous surveillons et sur lequel le Bassin minier doit être très attentif.

La conservation

Il faut faire très attention. Il faut savoir conserver et assurer une gestion durable du site. Cela peut paraître stupide mais quand on entend « conserver », il y a la notion « dynamique ». Conserver n'est pas muséifier, ce n'est pas statique. On a cette notion d'évolutivité, de dynamique, de durabilité, et il faut insérer cette conservation, cette protection, cette gestion dans un territoire qui bouge. Il faut donc bien faire attention à ne pas engendrer une dérive dans la conservation qui serait une sorte de glaciation du territoire.

La restitution

Au vu des personnes présentes, et je connais également le dynamisme des différents comités et clubs, c'est bien l'interaction avec la société contemporaine que nous regardons et sur laquelle il faut être très attentif au niveau de la gestion, de l'adhésion et du soutien de la population, de l'insertion du projet dans le territoire, de sa durabilité puisqu'avant tout un projet doit être conçu sur le long terme. La notion de « transmission » est fondamentale dans une candidature de ce type, elle doit être un pilier du territoire. Appartenir à l'Humanité, c'est aussi et surtout penser aux générations futures.

✧ Jacques-Yves HENNEBEL

Quand on s'est rencontrés par téléphone interposé, vous me faisiez la remarque qu'il y avait peut-être un risque de dispersion... Ne nous manquerait-il pas un atout majeur qui se dessinerait ?

✧ Benjamin MACCIONI

Je pense que ces conclusions doivent être partagées par l'ensemble des personnes présentes. Il est vrai que nous sommes face à un dossier un peu atypique de part, sa taille, par sa richesse, et le risque est justement de ne pas réussir à hiérarchiser et à mettre en avant quelques points. D'un trop plein d'atouts, la dérive est de ne plus réussir à dessiner une ligne directrice forte. Or l'objectif est, je le rappelle de prouver en quoi ce dossier respecte la *valeur universelle exceptionnelle* qui est le critère d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Merci Benjamin. Jean-François CARON, je vais vous laisser réagir mais on peut dire que vous avez du grain à moudre, vous et toutes les personnes, notamment les bénévoles, qui s'engagent depuis 2003 sur ce projet. Vous avez participé au séminaire : quel est votre retour et surtout votre réaction par rapport à ce qui vient d'être dit ?

★ Jean-François CARON, Président de Bassin Minier Unesco

La dernière phrase que je viens d'entendre me fait tomber de ma chaise et résume tout : on a trop d'atouts ! Voilà ce qu'on vient de nous dire ! Je vous renvoie à 2002 quand on a lancé cette aventure : ce n'était que des points d'interrogation ! « *Qu'est-ce que c'est que cette idée de vouloir inscrire le Bassin minier à l'UNESCO ?* » Alors je me demande ce qui s'est passé en 4 ans pour qu'on soit passé d'un scepticisme potentiel à cet enthousiasme. L'un des atouts de notre candidature est le portage collectif extraordinaire qu'il y a autour de cette aventure, toutes couleurs politiques, tous territoires, tous types d'acteurs. C'est étonnant car on est parti d'un scepticisme total de l'idée que l'histoire ouvrière puisse être crédible, et maintenant, on nous dit, et j'en suis très heureux ! « *Vous avez trop d'atouts, il va falloir choisir* ». On est béni des dieux quand on entend des choses comme ça !

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Ceci dit Benjamin MACCIONI insiste sur le fait que ça pourrait être un inconvénient...

★ Jean-François CARON

Attendez, laissez-moi savourer mon bonheur et considérer que tout cela va dans le bon sens. S'il n'y a plus qu'à choisir dans l'ensemble de nos atouts, c'est quand même plus facile que si on nous disait : « *Oui, vous êtes sympathiques, pourquoi pas, mais bon, vous comprenez, vous n'êtes pas à la hauteur* ». Massimo PREITE est aussi quelqu'un qui nous encourage de façon extraordinaire parce qu'il qualifie notre dossier par son expertise internationale et historique. Finalement, ce que vous nous dites conforte complètement notre envie d'y aller et en même temps, notre certitude... - je ne vais peut-être pas être aussi catégorique - mais en tout cas, notre conviction qu'on peut gagner. C'est la première des choses que je retiens de ce qui a été dit ce matin et de ces quelques années. Dit autrement, le doute n'est plus permis sur la pertinence de cette aventure, qu'il s'agisse des chances de gagner, de la crédibilité du contenu du projet, du portage multiple... Je pense qu'on peut dire aussi que les services des Ministères sont clairement en appui et font leur maximum pour nous aider. C'est aussi une étape importante parce que le Bassin minier n'est pas la France. Nous avons la chance d'être l'un des pays les plus servis au monde en termes de sites inscrits sur la Liste et que de la France montent encore des dossiers considérés comme innovants et intéressants.

Maintenant, on a un travail à faire, lent et technique, qui consiste à préciser les inventaires, c'est sûr. Mais j'aimerais quand même bien savoir si tous les dossiers UNESCO sont aussi pointus dans l'exigence que nous avons de tout repérer. On nous demande presque - ce n'est pas une critique, je le comprends parfaitement - d'aller identifier chaque brique qui est issue de l'histoire minière. On est quand même sur une échelle d'un million d'habitants ! Le travail

qui est fait par la Mission Bassin Minier de saisir toutes les communes en leur demandant de nous signaler tout ce qui existe sur leur territoire, cela donne des résultats étonnants. Cela nous signale parfois des éléments que personne ne connaissait, qui n'étaient référencés nulle part, et à l'inverse, il nous arrive d'avoir référencé des choses que les communes n'avaient pas repérées. On a déjà fait un gros travail sur l'inventaire.

Il y a aussi un gros travail à faire sur la gestion et je renvoie aux propos de Catherine MADONI. Je suis en parfait accord avec tout ce que vous avez dit, ce vers quoi il faut aller, c'est-à-dire un plan de gestion gradué. Évidemment, on ne peut pas préserver tout le territoire en l'état parce que son évolution serait la mort et je ne pense pas que ce soit l'objectif de l'UNESCO de classer un territoire mort. En même temps, si on est reconnu Patrimoine mondial, ce n'est pas pour dire : « Ça, c'était il y a 50 ans mais il n'y a plus rien qui renvoie à cette histoire-là ».

Je vais vous donner l'exemple d'une opération que je trouve absolument symbolique d'une réussite de graduation : la question des terrils. Malheureusement, pour l'instant, cela ne s'est appliqué qu'aux terrils. 360 terrils sur l'ensemble du territoire quand même, on a cette chance ! Imaginez qu'on n'ait pas les terrils : comment voulez-vous expliquer qu'on est dans le Bassin minier ! Si on ne fait pas passer une rocade au milieu d'une cité minière, cela ne se voit pas et on a un problème de révélation du caractère minier du territoire. On peut dire aux gens qu'il y avait 36.000 km de galeries mais ça ne se voit pas. On a donc les terrils. A l'époque, la bagarre faisait rage sur l'avenir des terrils. En 1989, il y a eu un colloque organisé notamment par Philippe ALLARD et avec la Chaîne des Terrils qu'on a créée ensemble. La Voix du Nord avait titré en première page « *La bataille des terrils* ». « Terrils » signifiait « millions de tonnes de matériaux à récupérer », donc « autant de dollars ». On était confronté à des questions capitalistiques. De l'autre côté, il y avait des acteurs, dont quelques maires (à l'époque, ce n'était pas la mode, certaines communes avaient rasé tous les terrils de leur territoire) et quelques acteurs associatifs qui disaient : « *Mais attendez, les terrils ce n'est pas que des tas de matériaux, c'est du paysage, c'est de l'urbanisme, c'est de la mémoire collective, ce sont potentiellement des zones de loisirs et de respiration, la trame verte...* ».

En 1991, il y a une tentative des Charbonnages de France de vendre l'ensemble des terrils en disant : « *La mine est finie, il faut gagner de l'argent, il faut rentabiliser l'activité qui est déficitaire* », donc, conflit majeur qui a provoqué une année de discussion et qui a amené à la création d'une charte sur la gestion des terrils. C'était un compromis, un pacte par lequel il a été décidé que 200 terrils ne seraient pas touchés. Ils seraient préservés : pour certains, ils seraient aménagés ; pour d'autres, environ une centaine, parce qu'ils sont moins intéressants sur le plan paysager, moins bien inscrits dans la trame urbaine, ou parce qu'ils ont davantage de valeur (les terrils qui avaient des matériaux vitrifiés valaient plus cher que les autres), ils pourraient être exploités. Cela a donc permis, en 1992, que l'Etat, la Région, les collectivités, l'association des communes minières, la Chaîne des Terrils, signent une charte qui posait cette graduation et qui émettait un certain nombre de signaux sur la façon d'aborder les terrils.

Plus tard, quand l'Etablissement Public Foncier (EPF) est devenu propriétaire des terrils, l'ensemble des terrils qui devaient être préservés est devenu propriété publique. Aujourd'hui, on a la certitude que 200 terrils resteront. On a un plan global de gestion, avec une hiérarchisation. Il n'y a pas un maire qui s'en plaint.

Je pense donc qu'on n'a pas figé le territoire : on a exploité des matériaux, on a gardé les signaux les plus importants et on peut s'appuyer sur les terrils pour notre dossier UNESCO.

On peut arriver à faire la même chose avec les cités minières, ce qu'on est d'ailleurs en train de construire avec Maisons et Cités : garder les cités remarquables, extraordinaires, un peu sous un mode purement conservatoire type Monument Historique; garder les cités intéressantes mais avec un protocole de reconversion un peu comme dans un plan d'occupation des sols, c'est-à-dire qu'on ne va pas mettre du shingle sur les toitures, ni mettre du bois plaqué ou du PVC et on va garder certains signaux architecturaux importants; sur certaines autres cités, on pourra faire du renouvellement urbain. Je pense que tout le travail qui est maintenant le nôtre est de tenir le tableau.

J'ai bien entendu et je partage l'avis de Catherine MADONI, mais IKEA existe et il s'agit d'une lutte à mort entre certaines logiques d'intérêt immédiat. Pour les élus, ce n'est pas toujours simple de refuser des implantations de ce type et je crois qu'il faut trouver un juste milieu. Je pense qu'on pourra y arriver par un système de tableau un peu « peau de léopard », c'est-à-dire qu'il faut garder des signaux sur l'ensemble des territoires et la ponctuation des 200 terrils en est un élément. Il faut avoir des endroits de focalisation qui donnent à voir les grands sites de la mémoire mais il faudra accepter aussi que des parties du territoire mutent, deviennent complètement différentes. C'est tout ce travail de dentelle qu'il faut parvenir à réaliser.

★ Benjamin MACCIONI

J'aimerais juste réagir sur ce qui vient d'être dit au travers de deux exemples internationaux qui symbolisent justement l'intérêt crucial du plan de gestion. Un dossier sans plan de gestion perd tout son sens.

D'abord, le dossier du Sultanat d'Oman, qui possédait une des plus grandes réserves d'antilopes : le territoire a été réduit de 90% par le sultan pour accroître ses recherches de pétrole. Le dossier est donc entré en contradiction avec les valeurs universelles exceptionnelles et le site a été rayé de la Liste.

L'année 2007 a été marquée d'une pierre blanche puisque pour la première fois, un site a été rayé de la liste... D'où l'importance d'un projet cohérent, pensé et réfléchi sur le long terme.

Je prendrai aussi l'exemple de la vallée de l'Elbe à Dresde qui a été à deux doigts d'être retirée de la Liste parce que le Land allemand avait décidé de construire un pont qui enjambait toute la vallée et qui dénaturait le site, et ses valeurs paysagères. L'UNESCO a donc sommé le Land allemand de corriger le projet dans un délai de 6 mois, d'arrêter la construction du pont, à défaut de quoi le site serait rayé de la Liste.

Je reviens donc au cas IKEA, à ce problème de valorisation, pour dire toute l'importance, notamment dans cette mosaïque si vaste, des instruments de gestion, du plan de gestion, du comité de pilotage et de la mise en commun des acteurs. Ce sont des questions qu'il faut commencer à voir en amont.

★ Catherine MADONI

Je pense que IKEA peut très bien rester là où il est mais ce qui ne va pas, c'est la position de l'enseigne. La vue lointaine doit privilégier la vue sur le terril et c'est vrai que la présence de la zone commerciale à ses pieds est gênante aujourd'hui. Mais, par contre, on peut remettre en scène. Nous pouvons très bien cacher la cité commerciale par un aménagement paysager dans la vue lointaine, quitte à ce qu'elle soit visible quand on a une vue plus rapprochée. Je pense

qu'il faut savoir hiérarchiser les points de vue que l'on veut donner. Si nous continuons à laisser les enseignes, et à Noyelles-Godault, il va y en avoir énormément, on aura un paysage complètement banalisé et dénaturé, ce qui serait vraiment dommage. À mon avis, cela porterait vraiment atteinte à l'image du Bassin minier. Je crois au contraire qu'il faut vraiment arriver à conjuguer les intérêts économiques et les visions que l'on veut préserver sur l'identité du territoire, parce que le terroir, c'est le travail des hommes et c'est l'identité principale du Bassin minier. Il faut vraiment faire un effort et c'est sur ce sujet que nous pouvons vous aider dans ce travail.

✳ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Je vous propose d'écouter les questions et les réactions de la salle...

✳ **Thierry DELEBEAU, Chef de Projet Formation à l'ENTE de Valenciennes qui forme des techniciens à l'aménagement du territoire**

La réflexion de Catherine MADONI me suggère une chose : dans les dispositifs d'aménagement, notamment pour les autoroutes nouvelles, il existe un dispositif qui s'appelle « 1% paysage développement » qui permet de valoriser les sites qui jouissent d'une co-visibilité avec l'autoroute. Il est dommage qu'on ne puisse pas mettre en œuvre un tel dispositif pour les autoroutes anciennes.

✳ **Catherine MADONI**

Je pense que ce n'est pas le 1% qu'il faudrait mais simplement un plan d'aménagement paysagé lorsqu'on conçoit une zone commerciale. Il faut considérer les différentes visions, savoir quelles sont les priorités : ensuite, on fait un aménagement paysager qui permette de montrer ce que l'on souhaite montrer et cacher ce que l'on souhaite cacher. Quand on est sur le réseau routier du centre commercial, que l'on puisse voir les enseignes, c'est tout à fait normal.

✳ **Gérard DELSAUX, Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin**

Je ne manquerai pas en rentrant de poser le problème de cette affiche IKEA mais ne pourrait-on pas, sur les panneaux marron que l'on voit sur le bord d'autoroute, indiquer : « *Vous entrez ici dans le Bassin Minier* ».

✳ **Catherine MADONI**

Personnellement, c'est ce que je trouverais dommage. Je pense que c'est mieux que ce soit l'identité même du territoire qui s'affiche plutôt que des panneaux qui vous disent : « *Là, c'est le Bassin Minier* ». Je pense qu'il vaut mieux essayer de préserver des vues.

✪ **Nathalie LORETTE, Assistante Parlementaire d'Yvan RENARD, Sénateur du Nord**

Tout à l'heure, on a un peu parlé de patrimoine immatériel et je voulais savoir comment étaient associés certains acteurs culturels comme Culture Commune avec Chantal LAMARRE ou la Compagnie Hendrick Van der Zee qui font vraiment un travail sur la mémoire des habitants et des anciens mineurs.

✪ **Jean-François CARON**

C'est la question de l'articulation entre patrimoine matériel et patrimoine immatériel qui fait débat depuis le début au sein du C.A. de l'association avec les clubs BMU et avec les experts. Soit vous avez des candidatures très axées sur le matériel comme la préservation du Mont St-Michel, soit vous avez des classements immatériels comme par exemple les Gilles de Binche où c'est vraiment la dimension culturelle pure. Notre difficulté est d'articuler les deux. Depuis le début, on essaie de tirer sur l'immatériel, l'histoire du combat ouvrier, la vie associative, les apports de l'immigration, les valeurs propres à la sociologie minière, mais les experts nous disent : « *Vous avez beau parler de tout ça, mais la question c'est comment ça va durer dans le temps et donc vous devez le rattacher à des éléments matériels* ». D'où l'importance de lieux comme celui-ci où il peut y avoir une continuité et des messages qui passent puisque c'est l'articulation du matériel et de l'immatériel. C'est comme la Maison Syndicale des Mineurs à Lens qui est elle-même inscrite aux Monuments Historiques et qui est également un lieu d'expositions ou encore comme le Centre Historique Minier de Lewarde.

Le deuxième élément de réponse est un peu dans la lignée de ce que vous venez de dire : comment aide-t-on les acteurs qui travaillent sur cette question culturelle immatérielle ? Par exemple, en mettant dans le plan de gestion la formation de guides qui demain seront capables de transmettre les valeurs. Chantal LAMARRE, Directrice de Culture Commune, est dans la salle : elle est membre du Bureau puisque c'est même la trésorière de BMU. On est en harmonie complète. Culture Commune a réalisé des enregistrements de la mémoire collective : travail vidéo, collection de témoignages... C'est aussi ce que font les clubs BMU. Il y en a certains dans la salle qui font un gros travail. Par exemple, il y a eu l'édition de petits ouvrages sur les expressions du jour et les expressions du fond. Les chercheurs en ethnologie ont fait un travail sur les itinéraires de familles venues d'Italie à Condé-sur-l'Escaut, etc., etc. Tout cela participe à ce travail difficile.

Il n'empêche que l'on s'interroge quand même sur la manière de faciliter l'accessibilité à toute cette matière. Par exemple, on voudrait monter un travail avec le musée d'Ethnographie de Béthune qui peut nous aider aussi. De ce point de vue, un des atouts de notre candidature est de pouvoir s'appuyer sur des acteurs professionnels, et bien sûr, le Centre de Lewarde est un outil énorme. C'est une des façons d'avoir des montages, des ouvrages, une capacité à transmettre. Il y a aussi des représentants de l'Education Nationale qui peuvent avoir des approches patrimoniales dans les écoles. On a des supports et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)- Chaîne des Terrils est aussi un acteur avec une douzaine de guides qui peuvent accompagner un travail sur le patrimoine.

✪ Jacques-Yves HENNEBEL

Vous nous donnez quelques pistes mais qu'est-ce qui vous permettrait justement de progresser ? Qu'est-ce qui vous permettrait de fédérer, d'avoir quelque chose de beaucoup plus global, d'avoir une composition d'ensemble sur l'axe transmission ? Quel est le message d'ensemble que vous voulez transmettre à la France et au monde ?

✪ Jean-François CARON

Si j'avais la réponse ou si quelqu'un l'avait, cela m'arrangerait bien parce qu'on travaille sur ces questions et on nous dit toujours que ce n'est pas assez mais c'est une question compliquée. Il y a des experts de cette question dans la salle donc je fais attention à ne pas trop m'y aventurer mais la question est la suivante : comment une culture s'inscrit-elle dans le temps et se transmet-elle tout en étant forcément évolutive ? Les clubs BMU qui sont répartis sur tout le territoire ont fait remonter une demande pour mettre en place un dispositif de formation qui permette aux gens qui sont dans les clubs d'avoir un capital de connaissances commun à transmettre. Je vais donner un exemple qui peut, quelquefois, être douloureux : on s'aperçoit que dans certaines visites guidées, des guides racontent des histoires qui, soit ont été inventées, soit ont été détournées par le temps, mais ces gens le font en totale bonne foi. Les historiens savent que l'on réécrit l'histoire en permanence avec son filtre d'interprétation. Nous réfléchissons donc à quelque chose qui ressemblerait à une valise pédagogique et qui serait un outil utilisable pour transmettre vis-à-vis d'enfants des informations qui soient fiables et vérifiées.

C'est une question compliquée mais pour moi, ce qui est le plus important est de savoir comment les enfants du Bassin minier continueront à être des enfants du Bassin minier. Si je prends mon propre cas, mon arrière-grand-père était délégué mineur, ses enfants s'appelaient Juvénal, Danton, Rosa, Eglantine, Louise-Michèle, et Voltaire qui était mon grand-père. Quand je raconte ceci à des journalistes, ils ont des yeux comme des soucoupes parce qu'ils ne savent pas qu'il peut y avoir de telle généalogie. Je n'ai pas connu du tout mon arrière-grand-père mais je suis quasiment certain que si je suis aujourd'hui sur cette tribune, c'est parce que je me sens un rôle de transmission de ce que lui a vécu, les grèves, etc.... J'espère que mes arrières-petits enfants diront un jour que leur arrière-grand-père s'est battu pour que cette histoire soit transmise.

Cela renvoie au débat sur les valeurs et sur l'histoire du territoire. Dans un monde où on ne sait plus où on habite, où la mondialisation fait que tout est pareil, où IKEA fait la même enseigne à Saïgon ou à Pékin, où les maisons sont déclinées de la même manière dans toutes les villes de France, où les champs de maïs OGM vont être cultivés de la même manière, en gros, dans un monde qui risque d'aller vers une banalisation extraordinaire, où tous les feuillets seront des feuillets américains, je pense qu'il y a un enjeu fondamental à garder des empreintes, des apports, par la diversité des cultures. Si on est capable de faire en sorte que les gens du Bassin minier, qui sont porteurs de valeurs fortes, les fassent subsister, c'est peut-être de cette façon qu'on aura le plus la traduction de l'évolutivité en termes immatériels, en s'appuyant sur des lieux et du patrimoine matériel.

✪ Benjamin MACCIONI

Sur cette transmission des valeurs et sur la manière de faire pour que les générations futures adhèrent autant au Bassin minier et comprennent le sens de son patrimoine, je n'aurai pas la

prétention, et à travers moi, ICOMOS, de vous dire comment faire puisque chaque dossier a ses particularités. Mais selon nous, il est vraiment incontournable d'associer ce projet sur le long terme aux politiques de la ville et aux politiques de l'aménagement du territoire. C'est l'idée du millefeuille, c'est-à-dire que, pour réussir à transmettre, il faut utiliser le tremplin des politiques culturelles menées par les collectivités territoriales. Cette adhésion, cette adéquation entre politiques territoriales et le projet de candidature est véritablement le moyen pour réussir à toucher le plus grand nombre et le plus longtemps possible : en un mot, une véritable synergie.

✦ **Philippe ARMAND, Cercle d'études ferroviaires du Nord**

Le Cercle d'Etudes Ferroviaires est basé à Denain : il existe depuis 1981 et a préservé un certain nombre de matériels du patrimoine ferroviaire minier. Entre les sites miniers, il fallait évacuer les produits et il fallait aussi que les mineurs aillent travailler donc, le chemin de fer existait pour cela. Il faut savoir que le premier chemin de fer dans le Nord n'est pas le Chemin de Fer du Nord mais celui de la Mine en 1838, il y a près de 170 ans. L'industrie ferroviaire doit son existence à ce Bassin minier, en grande partie depuis 1846. Comment peut-on intégrer ce patrimoine ferroviaire, quelle est sa place et comment le développer ?

✦ **Jean-François CARON**

J'ai envie de dire comme tout acteur qui possède un élément de patrimoine. Vous avez des choses à valoriser, exactement comme Lewarde, même si vous avez moins de moyens. Mais il est évident que demain, au fur et à mesure qu'il va y avoir un travail avec les écoles, ou avec les touristes, on va avoir besoin de gens comme vous et de lieux pour illustrer physiquement cette grande histoire. Je crois que vous allez trouver tout naturellement votre place. Si la question est de savoir si BMU peut commencer à financer des actions, on ne peut pas le faire aujourd'hui mais plus notre candidature va être porteuse, plus les territoires vont avoir besoin d'endroits où accueillir, où montrer. Le train peut être l'occasion d'un parcours initiatique, de travailler sur les vues, de faire de l'interprétation du paysage : il peut être le support d'un tas de développements.

✦ **Joséphine NOWORYTA, écrivain**

Je viens d'écrire un livre « *Chemin noir, chemin blanc* » qui a été préfacé par Jean-François CARON. Ce livre, c'est ma vie tout simplement. Mon père était mineur, mon mari était mineur : « *chemin noir* » et « *chemin blanc* », c'est parce que j'étais soignante. Mon récit, c'est la mémoire de la ville de Sallaumines qui est attenante à la ville de Lens : ce récit est authentique et c'est la continuité de la mémoire. Mes enfants n'oublieront jamais, ni les arrière-petits enfants, ni ceux qui suivront.

✦ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Je termine par lire le petit mot de Jean-François CARON : « Cet ouvrage vient, après d'autres, renforcer notre détermination à obtenir l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Humanité ». Merci Madame.

✦ **Paul SMITH, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Ministère de la Culture**

J'ai eu le privilège et le plaisir d'assister au séminaire d'experts du mois d'octobre et j'aimerais juste souligner une réaction qui n'a pas été rapportée par Massimo PREITE : les experts étaient impressionnés par l'enthousiasme qui porte cette candidature, par la mobilisation de la population, par le fait qu'il y ait tellement de mémoire personnelle et collective, eux qui ont davantage l'habitude de dossiers de candidature UNESCO qui arrivent d'en haut. C'est un aspect qui me semble important dans cette candidature.

Un regret pourtant : ces experts n'ont pas été confrontés au projet que nous venons de voir pour l'évolution de ce site de Wallers-Arenberg. On ne leur a pas montré non plus les projets autour du site du 9-9 bis à Oignies. Sur ces projets et sur la question « jusqu'où peut évoluer un patrimoine classé ? », je trouve qu'il est un peu dommage que les experts n'aient pas pu répondre. J'espère que la question « quelle architecture nouvelle à côté des monuments ? » sera évoquée cet après-midi.

✦ **Raphaël LLUCH, Maire-Adjoint de Noyelles-sous-Lens**

Je suis à côté d'un ancien mineur et je suis l'un des animateurs du club BMU- Noyelles-sous-Lens qui est le premier club à avoir été créé en mars 2003 dans la foulée d'une action intitulée « Mémoire 2000 ». Nous avons à Noyelles-sous-Lens la malchance de ne plus avoir de chevalets après avoir eu la chance d'avoir un site minier inscrit qui est devenu maintenant inaccessible car il est occupé par l'Association de Gestion des Droits des Mineurs (l'ANGDM).

Dans le domaine du patrimoine immatériel, c'est une chance extraordinaire de conserver la mémoire de mineurs et de femmes de mineurs qui parlent, qui écrivent, qui créent et de se cultiver par une meilleure connaissance du Bassin minier. On connaît ce qui est autour de chez soi mais, à 5 km, il existe le musée de Harnes, le musée de la mine et de l'école, et lorsqu'on organise des petits voyages au musée de Harnes, il y a une majorité de gens de Noyelles qui n'y sont jamais allés. De la même manière, on essaie de se cultiver en menant des actions de connaissance, de voyages dans les sites miniers français et européens. Le fait de pouvoir enregistrer la parole des acteurs de l'aventure minière du 20^{ème} siècle pour la conserver et la transmettre ensuite sous forme verbale ou écrite a permis, grâce aussi à la démarche d'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, de déclencher une activité purement créatrice ; peut-être d'amateurs mais créatrice néanmoins au niveau de la parole écrite, avec des petites pièces de théâtre ou lors de sollicitations auprès de créateurs qui nous ont permis, lors de la dernière Ste Barbe, d'entendre des contes créés par Pascal DUCLERMORTIER. Son grand-père était mineur à Noyelles-sous-Lens et à partir d'histoires vraies, il a développé son imagination au point de créer un rapport avec les gens qui n'ont jamais entendu parler de la mine et qui découvrent tout l'intérêt de création qui existe dans la mise en valeur des histoires minières.

Tout cela contribue à la transmission de notre parole auprès des générations actuelles : par cette prise de conscience et par le recul que l'on a de nos propres vies, on découvre une valeur absolument universelle qui je pense inspirera jusqu'au bout l'inscription de ce dossier, bien au-delà de nous-mêmes.

✪ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Ce que vous soulignez est la multiplicité des talents d'expression, la professionnalisation de la transmission mais ce qu'on entend aussi, c'est qu'il y a l'érosion du temps qui fait qu'il est urgent de préserver le patrimoine et c'est encore beaucoup plus urgent pour le patrimoine immatériel. C'est une course contre le temps pour préserver de belle façon toutes ces racines et tous ces repères.

On va prolonger le débat cet après-midi. Je remercie Massimo PREITE, Catherine MADONI et Benjamin MACCIONI d'avoir fait le déplacement et de nous avoir accordé du temps. Cet après-midi, on commencera par tous les engagements bénévoles, tout ce qui se fait sur le territoire. On passera aussi du temps sur l'aspect gestion, portage politique.

Nous allons déjeuner ensemble et bien sympathiquement d'anciens mineurs de l'association *Les Amis de Germinal*, avec à sa tête le Président René LUKASIEWICZ, nous proposent une visite du site.

Bonne visite et bon appétit à tous.

★ **Daniel MIO, Président du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut**

Bonjour à tous.

En introduction à notre après midi de travail, je souhaitais intervenir en temps que Président du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut notamment pour compléter l'intervention de Yves DAUGE ce matin. Vous le savez, vous êtes aujourd'hui sur le site de Wallers en zone de Parc Naturel Régional qui regroupe 60 communes autour de Valenciennes, Wallers-Arenberg, etc.

Yves DAUGE est aussi le Président, au niveau de la Fédération Française des Parcs Naturels Régionaux, de la Commission Europe International dans laquelle je préside le groupe de travail sur le transfrontalier. Dès le départ, j'ai donc connu le travail qu'a fait le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine pour accompagner le classement du Val de Loire au Patrimoine de l'UNESCO et je savais l'importance de la présence d'un Parc Naturel Régional dans la vallée de la Loire pour ce classement. Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut s'est donc impliqué dès le départ dans la démarche BMU puisqu'on est le seul Parc Naturel Régional de France qui met en valeur un patrimoine minier. On a tout de suite compris l'importance de jouer un partenariat gagnant / gagnant puisque le fait d'avoir un Parc Naturel est un plus pour la démarche de classement du Bassin minier à l'UNESCO, mais pour le Parc, la mobilisation réalisée par BMU est aussi un sacré avantage. Nous avons donc travaillé ensemble régulièrement.

Je voudrais dire aussi qu'il y a un parallèle entre la Charte du Parc, le label Parc Naturel Régional et le label UNESCO puisqu'il y a une obligation de résultat avec une évaluation permanente. Ici, il est affiché « Les Rencontres BMU », ce qui veut dire qu'on va continuer à se rencontrer avant d'obtenir le label : quand on aura le label, car nous allons réussir, j'en ai la conviction, nous serons évalués année par année avec une obligation de résultat. Nous sommes donc appelés à nous rencontrer encore pendant très longtemps pour continuer à construire ensemble l'avenir de ce territoire.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Merci Daniel MIO. C'est un peu ce que disait Jean-François CARON ce matin, cette démarche s'inscrit dans quelque chose qui pré-existait déjà.

Les choses ne se font pas qu'en tribune, que dans les tables rondes, que dans les dossiers à monter : elles avancent tous les jours. Je sais que vous êtes nombreux à vous engager à travers de multiples manifestations : on va s'en faire l'écho à travers un petit reportage qui montre les actions qui se sont déroulées pendant une année. Ce montage n'est bien sûr pas exhaustif. Cela dit, on pourrait être exhaustif mais il faudrait que vous nous envoyiez tout, c'est-à-dire que dès que vous montez une opération qui va dans le sens de cette candidature, vous envoyiez textes et photos à BMU. Mais nous avons quand même déjà un beau capital comme vous allez pouvoir le voir.

**Projection du reportage :
de juin 2006 à octobre 2007, le patrimoine minier en actions**

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Très très beau reportage. Bravo à ceux qui l'ont réalisé et bravo à vous tous qui êtes engagés. Quand on voit cela, on se dit qu'au-delà du critère « Paysage Culturel Evolutif », vous pourriez revendiquer un nouveau critère au niveau de l'engagement populaire.

Vous avez dans votre mallette, le tout dernier journal de la candidature dans lequel vous trouverez un point précis sur l'avancement de la démarche.

Un moment très important maintenant. Depuis ce matin, on parle de patrimoine matériel, immatériel, mais finalement qu'est-ce que ce patrimoine ? Les experts nous ont dit qu'il faudrait recenser et ensuite hiérarchiser mais ce travail a déjà commencé il y a quelques années. Raphaël ALESSANDRI, qui fait partie de la Mission Bassin Minier, va venir nous présenter le résultat de trois chantiers auxquels vous avez participé, notamment en répondant à quelques questionnaires.

★ Le recensement du patrimoine minier, une priorité pour le dossier de candidature : état d'avancement des démarches

★ Raphaël ALESSANDRI, Mission Bassin Minier

Il y a un an et demi, lors des premières rencontres BMU, était clairement apparue la nécessité pour le territoire du Bassin minier, de construire un cadre commun de protection et de valorisation de son patrimoine, un Schéma de Développement Patrimonial, préalable à l'élaboration d'un véritable « plan de gestion Unesco ». Comme nous l'avons vu ce matin, le Bassin minier propose à l'inscription au Patrimoine mondial, non pas un site, un objet ou un bâtiment mais un territoire de 120 km de long sur à peu près 20 km du nord au sud. C'est un territoire vaste et complexe avec des éléments d'ordre naturel, des éléments bâtis, des équipements, de grosses infrastructures, de l'habitat... Cette très grande diversité d'objet se traduit par une multiplication des acteurs concernés par la gestion et la valorisation de ce paysage, des acteurs de la culture, de l'aménagement, des « grands gestionnaires » et propriétaires. La première chose à faire est de les fédérer autour du projet d'inscription. Il y a également la nécessité de fédérer l'Etat en région autour du dossier, à travers la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et la Direction Régionale de l'Equipement (DRE). Comment fédérer l'ensemble des services de l'Etat en Région concernés par les problématiques posées par le dossier, mais également les territoires (les agglomérations, les communes, etc.), pour définir des objectifs communs ? Pour ce faire, il a fallu commencer par élaborer un diagnostic commun et mettre en œuvre des chantiers liés à la connaissance d'un tel paysage culturel.

Les enjeux des études que nous menons visent à améliorer la connaissance (recenser et hiérarchiser les éléments) mais également à élaborer des outils et à mettre en œuvre les moyens pour pouvoir préserver, aménager et mettre en projet. Il s'agit également et de créer les conditions de la valorisation des sites et de leur mise en tourisme. Le Schéma de

Développement se construit donc sur ces trois axes, connaître, protéger et gérer, mettre en projet culturel et touristique pour aboutir *in fine* à une vision stratégique des éléments du patrimoine :

- Le pilier 1 : Une vision exhaustive de ce qui reste aujourd'hui de l'héritage, une hiérarchisation de ces éléments pour en donner une lecture la plus cohérente et stratégique possible, tous les éléments ne sont pas d'égale valeur, des ensembles plus ou moins cohérents se dessinent, d'autres éléments sont plus diffus.
- Le pilier 2 : Des outils à mettre en œuvre pour préserver, aménager et gérer. Il existe des outils de type protection Monuments Historiques, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), des outils de planification que sont les Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Comment utiliser le bon outil ? A quelle échelle ? Comment les articuler ? En sachant que pour vivre, les sites devront encore pouvoir évoluer en compatibilité. Il faudra toujours jouer sur les deux aspects : protéger et mettre en projet, aménager, et gérer sur le long terme. Il faut donc prioriser les actions puisqu'on ne pourra pas agir tout de suite sur les 120 km.
- Pilier 3 : Enfin, la transmission du patrimoine et de ses valeurs : travailler sur transmission de la mémoire, mais également sur la valorisation touristique et culturelle, et, pourquoi pas, imaginer la mise en projet d'une Route du Patrimoine Industriel sur l'ensemble du Bassin. La Mission travaille d'ailleurs avec nos amis belges qui sont dans la salle sur un projet transfrontalier de ce type.



Aujourd'hui, Frédérique KOWALSKI, Bruno SINN et moi-même allons vous présenter essentiellement le travail qui a été fait dans le cadre du pilier 1 du Schéma de Développement Patrimonial : « la connaissance et la reconnaissance ». Sur les trois objets majeurs que sont les cités minières, les terrils et les bâtiments isolés, ces derniers étant plus diffus et moins évidents, ils participent pourtant à la lecture du Bassin minier en tant que Paysage Culturel.

Nous avons identifié les éléments de la vie sociale, les églises, le patrimoine médical, les salles des fêtes, toutes ces choses qui ont été construites par la mine dans ou en dehors des cités minières : ensuite, les éléments liés à l'exploitation dont évidemment les grands sites de la mémoire mais également l'ensemble des plus de 115 fosses qui sont encore identifiées sur le Bassin : enfin, les éléments qui sont rentrés aujourd'hui dans le paysage, c'est-à-dire les terrils mais aussi les anciens cavaliers, l'ensemble des infrastructures et enfin les cités minières évidemment. Ce qui est important, c'est que tous ces éléments prennent leur cohérence quand on les envisage les uns par rapport aux autres, et également à travers leur dimension immatérielle et les valeurs qu'ils incarnent. Il faut enfin garder à l'esprit que le Bassin minier est un Paysage Culturel Evolutif donc ce projet d'inscription est fait aussi et surtout pour les générations à venir : c'est ce qui oriente la manière dont nous travaillons sur la connaissance. On est obligés de parcelliser les recherches, mais avec l'objectif de remettre ces éléments diffus dans une cohérence globale qui montre que le Bassin minier est un tout, un Paysage vivant.

La classification des cités minières selon leur intérêt architectural, urbain et paysager

La phase d'identification exhaustive, qui a été un gros travail de terrain et un travail d'analyse des données qui se trouvaient chez Maisons et Cités, a permis d'identifier les 563 cités minières qui restent sur le territoire. Ces cités sont toutes géoréférencées et cartographiées, chacune renvoie à une fiche access qui donne des informations concernant la valeur patrimoniale de la cité (datation, matériaux utilisés, détails architecturaux, qualité urbaine, paysagère...), et des éléments concernant sa gestion (combien de logements, de quels types, quelles surfaces, quelles rénovations et à quelles dates). S'ajoutent à cela des documents iconographiques, des photos. Pour chaque cité, nous avons cherché à avoir une vision transversale entre les données patrimoniales, les données urbaines et les données renvoyant à la gestion, car il s'agit d'abord de logements, et de logements à caractère social : c'est d'ailleurs ce qui en fait la valeur, ces 563 cités sont évidemment habitées.

**La 1ère ETAPE: ABOUTIR A UNE CONNAISSANCE TRANSVERSALE:
PATRIMOINE / HABITABILITE / CONTEXTE URBAIN / ...**

- 1/ Cartographier les cités
- 2/ Créer une base de données
- 3/ Alimenter la base de données de documents graphiques

The slide features three images: a map of the mining basin, a data entry form, and a photograph of a street scene with traditional buildings.

La 2^{ème} étape a été de catégoriser ces cités en définissant des critères patrimoniaux. De manière à aboutir à une hiérarchisation la plus objective possible, nous avons défini des critères, à la fois sur les qualités formelles (qu'est-ce qui fait la qualité architecturale d'une cité ? Qu'est-ce qui fait sa qualité urbaine ? Sa qualité paysagère ?), mais également sur les valeurs historiques et symboliques. Pour ce faire, nous avons travaillé avec le Service Régional de l'Inventaire, avec les agences locales et le siège de Maisons et Cités. Il était important pour nous de travailler de manière étroite avec le premier bailleur du bien, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas d'arriver à la table de Maisons et Cités en disant : « *Voilà, on a identifié vos cités, il y en a 40 qui sont exceptionnelles* ». On a toujours travaillé avec eux.

Nous sommes ensuite retournés sur le terrain et avons évalué l'ensemble des 563 cités au regard de notre grille de critères, toujours en concertation avec les bailleurs et les acteurs du patrimoine.

Je vais vous présenter ces critères pour vous montrer de façon concrète ce qu'on entend par qualité architecturale, qualité urbaine, et paysagère.

La qualité architecturale

Elle se définit en fonction de plusieurs questions :

- Quels sont les matériaux mis en œuvre ?
- Est-ce qu'il y a des matériaux rares (des briques vernissées, de la meulière) ?
- Est-ce qu'il y a un travail soigné des éléments de structures (les linteaux, les jambages, les meneaux) ?
- Est-ce qu'il y a des détails intéressants, une mise en œuvre particulière de la brique ? Est-ce qu'il y a des richesses de décors (la Compagnie d'Aniche a construit par exemple des cités où on ne peut trouver deux pignons identiques, c'est aussi ce qui fait l'exceptionnalité de cet habitat)
- Est-ce qu'il y a des annexes ? Sont-elles de qualité ?
- Est-ce qu'il y a des types de logement rares présents dans la cité ?
- Est-ce qu'il y a des porches ou des toitures exceptionnelles ?
- ...



La qualité urbaine

L'une des différences entre les lotissements péri-urbains qu'on peut voir fleurir au gré des disponibilités foncières et les cités minières, c'est que même si ces dernières n'ont pas toujours une architecture exceptionnelle, elles incarnent un souci de la forme urbaine qui est assez intéressant. C'est vrai que les compagnies avaient réussi à fabriquer un habitat individuel avec des qualités urbaines. Souvent la structure viaire à l'intérieur des cités est travaillée, les voies sont hiérarchisées. Il y a des formes de voiries variées : est-ce qu'il y a des places ou non ? Est-ce que le bâti est en relation avec l'espace public ? Par exemple à la cité 12 à Lens, on se rend compte que les bâtiments ne sont pas placés au hasard dans la cité. Il y a des coronas qui vont fermer des places ; après, on trouve davantage d'espace avec des maisons qui offrent leurs pignons à la rue sur les voies principales... C'est tout cela aussi qui participe de la qualité urbaine, avec des équipements, des églises et c'est ce que nous avons relevé de manière systématique.

La qualité paysagère

L'une des spécificités des cités minières, ce sont les clôtures, elles sont souvent assez basses et même si l'espace public est minéral, les jardins participent souvent à la qualification de l'espace public. Au-delà de la qualité des espaces privés extérieurs, certaines cités ont des espaces publics et des espaces paysagers exceptionnels.

Les ensembles miniers remarquables

Il y a également des critères renvoyant à une échelle plus vaste, il s'agit de voir si ces cités sont incluses dans un ensemble minier cohérent, avec d'autres cités, d'autres éléments liés à la mine. Il s'agit d'identifier des cités incluses dans des ensembles miniers remarquables. Par exemple, la Cité De Clercq à Oignies prise dans son ensemble donne à voir un urbanisme spécifiquement minier avec la fosse, le terril, les cavaliers, la cité minière, les extensions des cités modernes construites après 47, le bourg urbain qui est un peu plus loin. Il y a aussi des ensembles cohérents au niveau de Pecquencourt, où on trouve sur un territoire restreint une cité moderne, une cité pavillonnaire et une cité-jardin. C'est intéressant en termes d'interprétation puisqu'on peut donner à voir toute l'évolution de l'habitat, en relation avec le village préexistant, sur un espace circonscrit.

CITE APPARTENANT A UN ENSEMBLE REMARQUABLE

Des cités participant à la définition d'un paysage minier cohérent



Les valeurs historiques et symboliques

Concernant l'identification des valeurs historiques et symboliques, un travail reste à mener. Par exemple, on cite souvent le coron Jean Bart parce que Jules Mousseron y a habité, le coron de la Sentinelle revêt également une haute valeur historique et symbolique. La mise en évidence de ces valeurs ne passe pas uniquement par un travail de terrain, c'est un travail de recherche historique et d'archives, un travail d'investigations qui reste à approfondir.

Sur la base de ces critères, chaque cité a été analysée, la hiérarchisation s'est faite compagnie par compagnie.

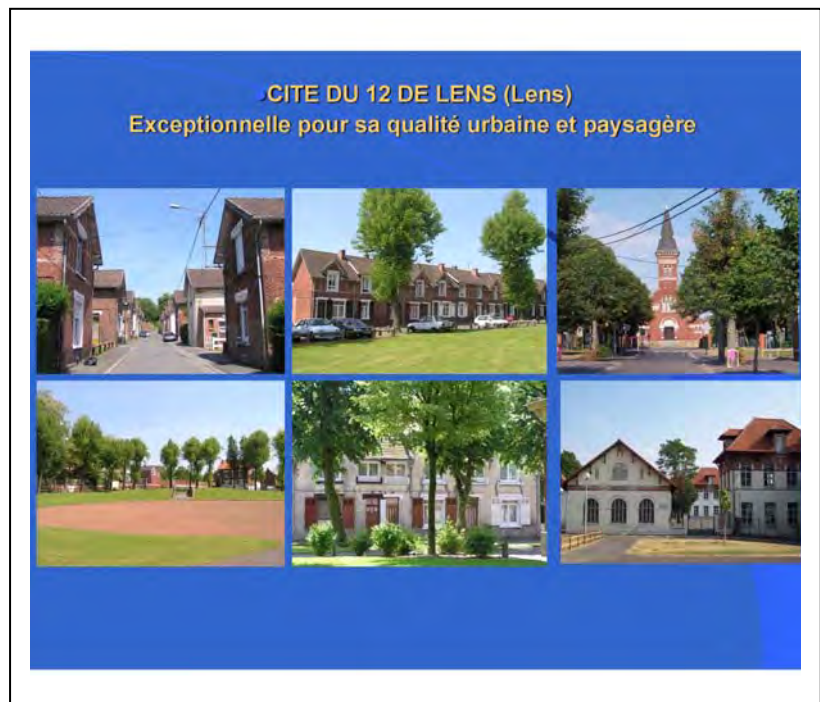
On a ainsi pu identifier :

- 40 cités d'un niveau exceptionnel, elles sont ambassadrices de ce qu'a été la richesse et la qualité de l'habitat minier du Nord - Pas de Calais. Ce sont des cités qui ont un haut degré de qualité sur l'ensemble des critères architecturaux, urbains et paysagers, ou qui ont un caractère unique et exceptionnel dans l'un de ces critères.
- 169 cités remarquables à une échelle plus locale, celle d'une concession, elles sont la vitrine d'une politique de construction d'une compagnie minière. Ce sont souvent des cités qui sont relativement homogènes, même si elles n'ont pas une qualité exceptionnelle.
- Enfin, les cités-témoins (ce qui ne veut pas dire qu'elles sont sans intérêt), il s'agit de cités qui n'ont pas de caractère exceptionnel, des cités qui ont été restructurées en profondeur mais qui restent témoins de l'apport qu'a eu la mine sur le territoire.

Pour l'instant, ces catégories ne renvoient pas à un type de gestion ou de préconisations, c'est-à-dire qu'à l'échelle d'une commune, une cité-témoin peut avoir un intérêt important et le maire peut décider de la valoriser. D'autre part, on précise les critères pour lesquels telle ou telle cité a été jugée intéressante, cela donne les éléments sur lesquels il faudra vraiment être vigilants lors des transformations et travaux éventuels. Cette sélection et les critères qui l'accompagnent, sera la base d'un travail sur des recommandations dans le traitement architectural, urbain et paysager des cités lors de travaux de rénovation ou de restructuration.

Exemples de cités exceptionnelles

- La cité 5 de Béthune à Grenay, avant tout pour des critères paysagers
- La cité 12 de Lens, pour sa qualité urbaine et paysagère
- La cité de la Clochette, pour ses équipements et son architecture
- La cité de La Sentinelle, pour des critères historiques et symboliques puisque c'est le plus ancien coron qui reste sur le territoire. Il date de 1826, l'église est en fait une ancienne fosse.
- La cité des Electriciens à Bruay-La-Buissière, également pour sa valeur historique



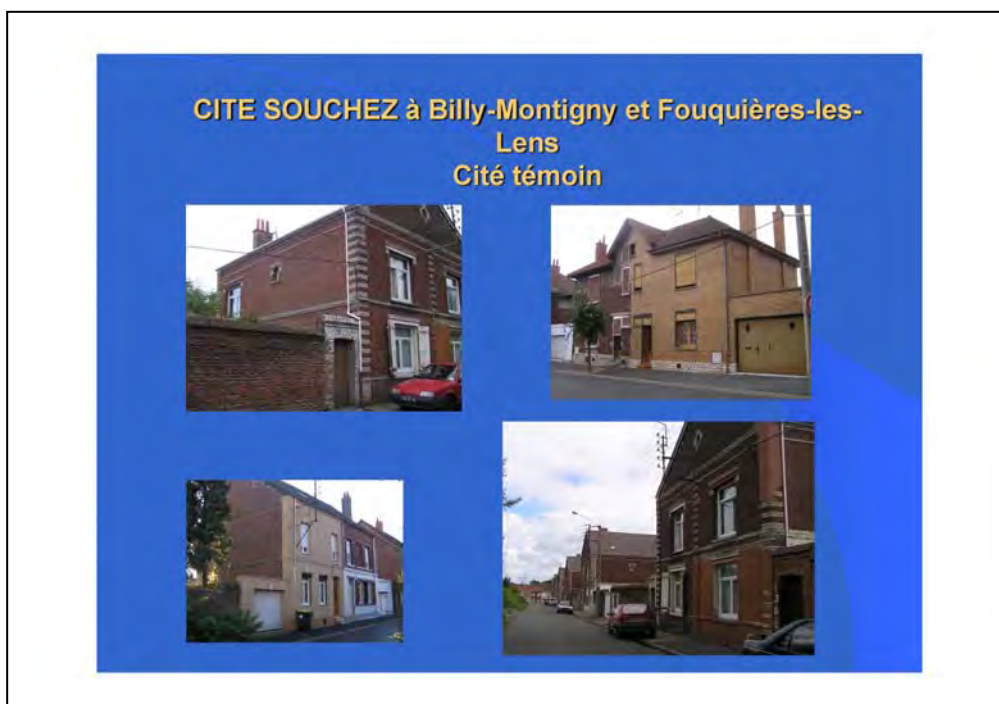
Exemple de cités remarquables

- La cité Concorde à Auberschicourt pour sa qualité architecturale, les détails et la mise en œuvre



Exemples de cités-témoins

- Le coron des Trente à Anzin qui est une cité qui a été beaucoup transformée, en termes de patrimoine elle n'est pas exceptionnelle mais, par contre, elle a une qualité en termes de cadre de vie.
- Des cités comme la cité Souchez qui ont subi des transformations par des ventes, ou des restructurations qui ne sont pas forcément toujours de qualité.



L'étape suivante va être maintenant de faire converger l'intérêt patrimonial, les enjeux sociaux et les contraintes de gestion du parc pour arriver à un vrai plan de gestion. Dans le cadre du dossier UNESCO, on aimerait montrer qu'il y a convergence d'intérêts entre la valorisation du patrimoine, l'évolution du cadre de vie et la gestion du parc. Il s'agit de voir de quelle manière ce travail de connaissance peut alimenter le plan stratégie des bailleurs, en l'occurrence Maisons et Cités et la Société Immobilière de l'Artois. Par exemple, au sujet des 40 cités exceptionnelles : que fait-on ? Qu'est-il prévu actuellement ? Ce qui est prévu, peut-il évoluer dans les 5-10 ans ? Sur une cité exceptionnelle qui devrait faire l'objet d'une grosse restructuration ou d'une démolition, y a-t-il des possibilités de discussion ? Existe-t-il des marges de manœuvre ? Il faut inventer, c'est ce que disait Yves DAUGE, et adapter la nécessité de préserver un patrimoine au fait qu'il s'agit d'un patrimoine social, d'un patrimoine unique et évolutif par nature. Il y a des gens qui habitent ce patrimoine donc il faut le prendre en compte, mais on pense que ce n'est pas du tout incompatible avec sa valorisation patrimoniale, au contraire.

Parmi les objectifs que nous nous sommes fixés d'ici 18 mois, il y a la création d'un cahier d'orientations architecturales, urbaines et paysagères parce qu'on aimerait pouvoir démontrer qu'il y a des interventions sur le bâti, sur l'enveloppe, sur les clôtures et sur la résidentialisation, qui ne sont pas forcément susceptibles d'apporter des surcoûts invraisemblables. Et s'il y a des surcoûts, où va-t-on chercher l'argent et comment fait-on ? Cela doit se traduire par un cahier d'orientations qui doit être chiffré et qui doit fixer les niveaux d'exigence en fonction du niveau d'intérêt de la cité, y compris les exigences en termes de mise en œuvre pour les entreprises.

Nous souhaitons aussi mettre en œuvre un partenariat étroit avec Maisons et Cités et la SIA, c'est-à-dire mettre en place des « cités test » et choisir ensemble celles sur lesquelles on va expérimenter : sur les cités exceptionnelles, où sont les freins ? Il s'agit de démontrer la capacité de l'habitat minier à évoluer en répondant à la valorisation du patrimoine, aux réalités de gestion, et également avant tout aux attentes des habitants. Je pense que c'est l'enjeu central du volet habitat minier dans le dossier et ce qu'on aimerait, c'est faire de la qualité architecturale, urbaine et paysagère presque du droit commun, et que cela puisse se diffuser à terme sur l'ensemble du territoire. Cela met en jeu le cadre de vie des habitants, l'évolution des logements pour répondre aux attentes des populations, car au-delà de l'enjeu patrimonial, c'est un enjeu social et un enjeu d'aménagement du territoire.
Merci.

★ Frédéric KOWALSKI, CPIE-Chaîne des Terrils

L'inventaire actualisé des terrils

Bonjour à tous. Je vais vous présenter l'état d'avancement de l'étude Terrils qui a été menée conjointement avec la Mission Bassin Minier au profit de BMU. Nous remercions avant tout la Mission Bassin Minier et BMU de nous avoir confié cette étude qui s'inscrit dans la continuité de ce qu'a fait la Mission concernant le recensement des cités minières.

D'abord, il nous a paru évident de faire un recensement total des études qui avaient été faites depuis 40 ans, l'idée étant de recenser les différentes données « terrils » et de les croiser pour aboutir à terme à une réflexion concernant la gestion des terrils.

Cette étude s'est faite en 4 étapes :

- La première étude « terrils » a été menée en 1969, un an après le plan Bettencourt qui prévoyait la fin des Houillères sous une trentaine d'années. A l'époque, c'était un recensement dans une logique économique, c'est-à-dire d'exploitation des schistes. Nous avons donc récolté un grand nombre d'informations à ce sujet, notamment sur les premières cartographies et les premières données physiques et volumétriques des terrils.
- Ensuite, on a eu un second inventaire dans les années 80 qui était aussi sur une logique économique dans le cadre de la reconversion du Bassin minier, ceci afin de récupérer les schistes pour des raisons d'économie d'énergie dans les centrales thermiques.
- Troisième étape, le grand recensement de 1992 qui a permis de se mettre autour de la table avec plusieurs partenaires, notamment les Houillères, les préfetures, Surschistes et la SACOMI à l'époque (Société d'Aménagement des Communes Minières), pour définir ce qu'allaient devenir les terrils puisque les mines avaient fermé en 1990. C'est donc le premier grand recensement cartographique de tous les terrils du Bassin minier.



- Enfin, dernière étape en 1999, l'EPF a mené un grand inventaire de tous les terrils avec un atlas de référence bien cartographié avec toute une série de fiches qui permettent de connaître exactement le positionnement des sites et le contenu de ces terrils.

Cette étude des différents recensements a permis de mettre à jour certains éléments et on s'est rendu compte qu'il y avait des petites erreurs, comme par exemple, deux terrils qui se trouvent à Loison-sous-Lens et à Harnes qui étaient mal placés. Il y avait une différence entre le recensement de 1985 et le recensement de 1999. C'est un petit détail mais cette étude a permis de recadrer le positionnement des terrils.

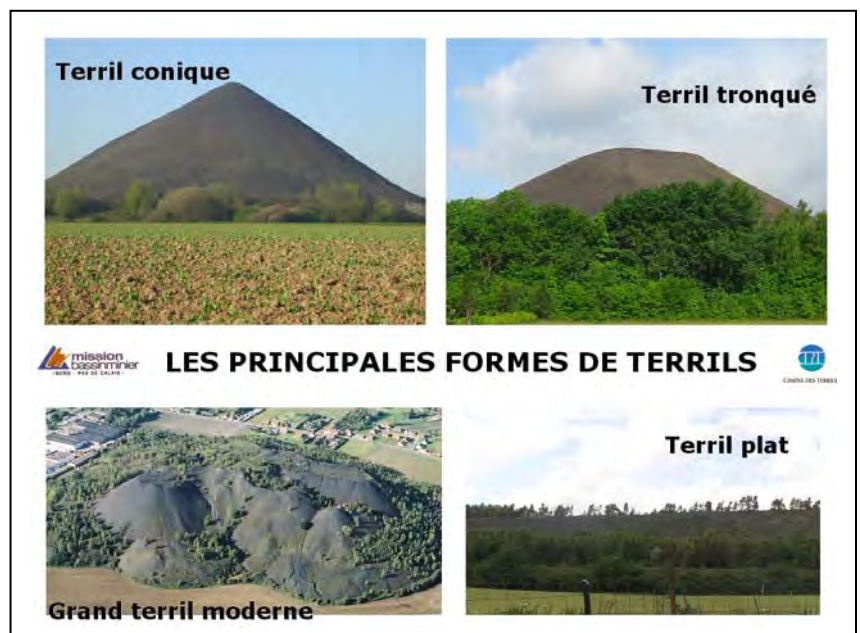
Concernant l'étude elle-même, nous avons constitué une base de données Access qui permet de faire des requêtes à partir des données entrées dans cette base, et pour cela, on s'est vraiment calqués sur l'étude qui a été menée par la Mission Bassin Minier sur les cités minières. On a repris la même trame en l'adaptant à la problématique des terrils. Nous avons donc un référencement des terrils qui sont numérotés de 1 à 260 et il y a environ 340 tas de schistes houillers que sont les terrils, les cavaliers, les gares d'eau, voire même d'anciennes carrières qui ont été remblayées avec du schiste.

Nous avons donc un recensement géographique de tous ces sites qui reprend les données suivantes :

- le numéro du terril
- son appellation
- la commune, les EPCI en question et le département
- son origine avec sa date de justification de fonçage, la concession minière, la compagnie, et son évolution chronologique par rapport à l'évolution du secteur géographique
- ses propriétés, ce qui est très important par rapport au transfert de propriété qui est fondamental pour son avenir

- ses caractéristiques : est-il un terril monument ? Un terril nature ? Un terril signal ? Un terril mémoire ? Un terril loisirs ? Tout ceci est très important pour les marqueurs du paysage. Les terrils monuments sont les plus emblématiques : ce sont des terrils qui bien souvent ne sont pas aménagés et qui parlent d'eux mêmes. Les terrils nature qui ont été colonisés naturellement par la végétation. Les terrils signaux qui sont vraiment les marqueurs du paysage. Les terrils loisirs comme la base des Argales à Rieulay ou Chabaud-Latour, et, puis les terrils mémoire comme le terril Renard à Denain.

- sa forme, s'il est conique, s'il est plat, s'il est tronqué ou autre. Par exemple, le terril conique de Harnes, le terril tronqué d'Estevelles; les grands terrils modernes qui ont été constitués dans les années 1950-1960 comme le terril 45 de Labourse; les terrils plats tels que le Pinchonvalle ou les terrils de Germignies Nord ou Germignies Sud.



- son état actuel : intact, disparu, exploité, bientôt exploité. Actuellement, il y a 28 terrils en exploitation mais on ne sait pas trop si d'autres seront ouverts à terme.
- l'état de requalification : le terril a-t-il été requalifié ? L'aspect aménagement étant très important pour son devenir puisqu'un terril qui sera prochainement ouvert au public devra être aménagé et mis en sécurité. Dans cette catégorie, on a par exemple le terril de Rieulay ou le terril Loisinord où on a créé la piste de ski en 1996.
- sa hauteur, sa surface, son type de schiste (rouge ou noir, scories, mixte cendré ou autres)
- le site et la situation du terril, à savoir si c'est un terril des villes, un terril des champs, un terril des forêts, s'il est inscrit dans le tissu urbain ou en périphérie, ainsi que l'accès par rapport à ce site.
- l'usage du terril : est-il un terril sportif, nature, chassé, support d'événementiels ou support d'éducation à l'environnement ?

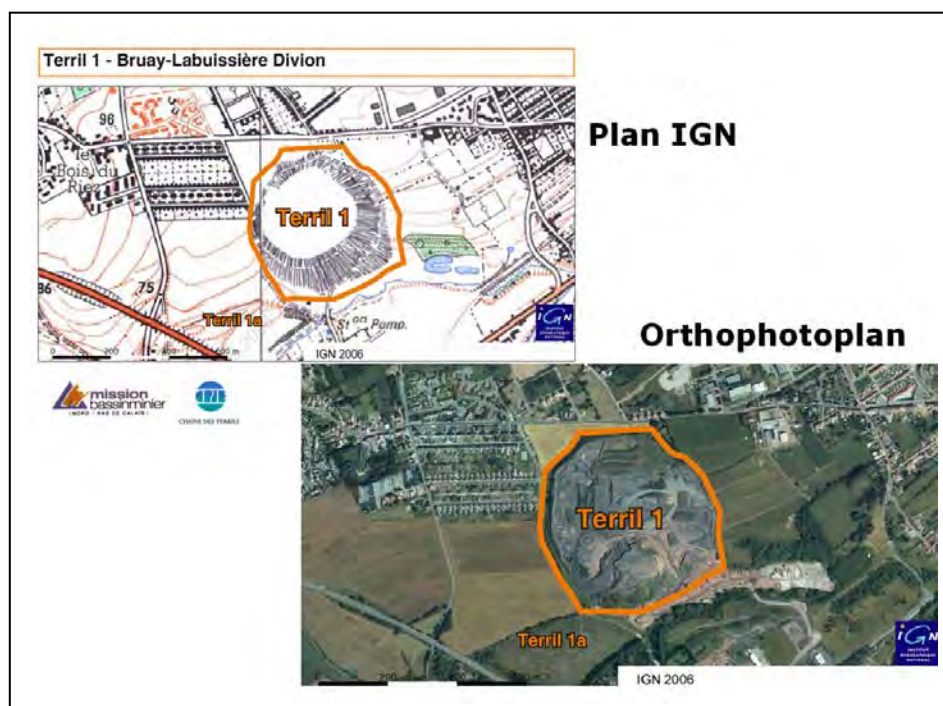


- son statut écologique, puisque dans l'après-mine, ce qui est important, c'est son héritage et surtout son aspect actuel. Bien souvent, ce qui est intéressant, c'est l'aspect naturel parce qu'on trouve sur beaucoup de terrils des essences floristiques et faunistiques intéressantes et on a constaté que certains terrils étaient repris dans des statuts écologiques. Mises à part les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et

<p>Observations ornithologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune des botanistes dans la structure arborescente du site (Thalysia des bois, grives, pouillots) - Présence de l'Autre 	<p>Observations herpétologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun amphibien ni reptile observé lors des inventaires mais possible pour le Crapaud commun, Triton, Héron, etc. 	<p>Observations mammalogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence du Lièvre commun, du Lapin commun et du Renard roux ainsi que l'hermine d'Europe dans le terril. 	<p>Observations entomologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelques orthoptères et insectes locaux pour le pourpas du site (Machilis, Cicadelle, etc.) - Présence de la Libellule dans les zones humides. - 2 espèces de papillons nocturnes. - 7 espèces de papillons diurnes (notamment, le Grand papillon, le Petit papillon, le Grand papillon, le Petit papillon, le Grand papillon, le Petit papillon, le Grand papillon, le Petit papillon). 	<p>Observations floristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial (notamment) : Ciste de droite, Viorne verte, Ononis, etc. - 2 espèces de plantes vasculaires. - 7 espèces de plantes vasculaires (notamment, la Grande prairie, le Grand prairie, le Grand prairie, le Grand prairie, le Grand prairie, le Grand prairie, le Grand prairie, le Grand prairie).
<p>Vocation du site :</p> <p>Orientations en fonction de l'héritage écologique :</p> <p>Site classé de la Région Nord-Pas-de-Calais et du Centre de la Région Nord-Pas-de-Calais (projet de classement du site en zone de nature et de paysage).</p> <p>Projet de réhabilitation.</p>	<p>Requalification EPP : 10%</p> <p>Date de l'opération :</p> <p>Type d'aménagement :</p>	<p>Estimation de la valeur écologique du site :</p> <p>Niveau de connaissance :</p> <p>Faunistique : [Barres]</p> <p>Floristique : [Barres]</p>	<p>Bibliographie sur le site :</p> <p>Centre Régional de Phytosociologie, Conservatoire Botanique National de Bailleul - Diagnostic, Inventaires et inventaire de l'état floristique et phytosociologique de 26 sites miniers du département du Nord ; Carnet Général du Nord-December 2002.</p> <p>Héroux-Roux - Héroux - Opportunités d'exploitation des réserves minières de la région Nord-Pas-de-Calais des réserves minières du département du Nord ; Proposition d'une méthodologie de réhabilitation des sites - November 2001.</p>	

Floristique) qui sont assez courantes, on a tout de même des sites qui sont classés en Natura 2000, voire même en arrêté de biotope. Ils sont assez rares mais il faut souligner qu'ils existent. Il y a aussi la qualification écologique pour les terrils qui ont été repris dans le portage foncier de l'EPF suite au transfert de Terrils SA : on a fait une hiérarchisation des 129 terrils repris et on a mené ce qu'on appelle un éco-diagnostic qui a permis d'attribuer une valeur écologique à ces terrils. Tous les terrils ne sont pas concernés puisque la Région a fait un inventaire des terrils qui étaient repris dans le transfert. Par exemple, on a le terril 160 qui est derrière nous : c'est le terril d'Arenberg qui a disparu il y a quelques années et on a fait une petite étude pour montrer les vertus de ce site. Il y a aussi les aspects ornithologiques et tout ce qui concerne la flore et la faune : au final, on a un classement qui attribue ou non au terril son caractère exceptionnel.

- les qualifications du terril dans les vies antérieures qui donne l'historique de ce qui a été fait jusqu'à présent sur le terril, notamment des années 1970 aux années 1990.
- une série de documents avec des liens hypertextes qui permettent de faire des liens sur la situation géographique, la topographie, la fiche foncière, la fiche requalification et les photographies aériennes qui ont été prises récemment, entre 2005 et 2007, et qui permettent d'avoir une vue d'ensemble du site avec le patrimoine qui jouxte le terril.



Nous attendons maintenant beaucoup de la suite de l'étude, et notamment comment placer ces terrils dans les ensembles miniers remarquables. À titre d'exemple, j'ai pris le site autour de Marles-les-Mines, Calonne-Ricouart et Auchel. J'ai mis en évidence sur la carte environ six terrils : il y a des terrils coniques (les n°10, 14 et 22) que l'on voit à plusieurs kilomètres à la ronde et à côté de ces terrils principaux, on a toute une série de terrils en exploitation qui vont disparaître d'ici quelques années. L'idée de cette cartographie est donc de mettre en valeur ces terrils qui sont peu visibles et de les insérer dans une cité remarquable. Les terrils en cours d'exploitation (les n°13, 23 et 15) pourraient prendre leur sens dans un ensemble élargi, dans une cohérence globale avec les cités minières, les cavaliers, le chevalement du Vieux 2 de Marles-Les-Mines et tout ce qui concerne les stations de relevage des eaux ou les sondages de

décompression. Pour trouver un sens à ces entités, l'idée est donc de mettre en cohérence ou en réseau tous ces terrils dans un périmètre défini et c'est pour cela qu'on a commencé à réfléchir à ce type d'illustration pour pouvoir extrapoler ce type de document sur l'ensemble du Bassin minier.

Pour élargir la gestion, on s'est posé beaucoup de questions par rapport au devenir de ces sites et aux pressions et menaces qu'il

pourrait y avoir dans les années à venir et notamment l'exploitation économique des schistes puisque ces terrils sont toujours valorisables économiquement : après épuisement, que fera-t-on des sites restants ? Ensuite, il y a toujours le projet de l'Autoroute A24 qui est sous-jacent : y aurait-il des risques d'exploitation de schiste dans le secteur ? Enfin, la crainte secondaire de la non reprise de ces sites par les collectivités. Actuellement, les Conseils Généraux sont très demandeurs de certains sites mais il n'est pas exclu que les communes puissent un jour en récupérer. D'autre part, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des espaces particuliers puisque pour l'instant, les départements ne reprennent que les terrils qui ont un intérêt écologique : donc que va-t-on faire des sites restants ? Par exemple, le terril de Harnes, le n°93, n'a pas de valeur écologique et pourtant, c'est un terril parfait qui est un marqueur du territoire. Personne n'a pour le moment la volonté de le reprendre et pourtant, c'est un terril intéressant. Il existe à terme des risques de privatisation de ces sites. Il peut y avoir par exemple une société de chasse qui décide d'acheter un terril pour y chasser.

Le deuxième chapitre sur les enjeux de la gestion concerne les mutations et les usages. Le côté positif est qu'il y a une ré-appropriation publique et sociale des terrils : le terril évolue positivement dans les mentalités, et justement, c'est tellement populaire qu'on est amenés à avoir des conflits d'usage. Entre le motard, le naturaliste, le vététiste, le jogger ou le cavalier, il n'y a pas forcément une bonne cohabitation. Par ailleurs, on a beaucoup de dégradations irréversibles liées au nomadisme et au vandalisme sauvage : on a des démolitions de plantes, des saccages....

La catégorisation et la définition d'ensembles remarquables

- Les terrils un patrimoine reconnu à part entière mais pouvant être renforcé dans un contexte plus élargi

Les espaces d'interprétation
 Pour réaffirmer la place ou l'impact du terril, son couplage avec les autres pans du patrimoine peut lui conférer tous son sens.

Un ensemble de cohérence :
 La vallée de la Clarence
 Les terrils 10, 14, 48, 22 marqueurs du paysage.
 Les terrils 5, 8, 13, 23, 15 plus effacés reprennent une signification dans leur contexte patrimonial élargi (cités, chevalet, cavaliers, SRE, sondages de décompression, etc ...).



Les enjeux de la gestion

- Le rôle de la commission technique de gestion des terrils
 Les 129 terrils issus du transfert TSA à EPF
 Les suivi des ventes des terrils et cavaliers vers les collectivités territoriales et les exploitants privés.
- Le type de sites
 129 terrils 2200 ha dont 31 ha de cavalier
 Le terril 15, le terril 257, le terril 248



On souhaiterait aussi que le terril soit reconnu comme un espace naturel géologiquement intéressant, c'est-à-dire que, par rapport à la DRIRE, qu'il ne soit plus reconnu comme une décharge de cailloux mais plutôt comme un espace intéressant qui vient des entrailles de la terre. Par ailleurs, par rapport aux futurs aménagements, c'est de mesurer la juste valeur du site. Avant aménagement par exemple, c'est identifier son potentiel en amont et l'aménager de manière cohérente en fonction de ce potentiel et de manière à ce qu'on respecte la biodiversité.

Où en sommes-nous actuellement par rapport à cette gestion ? Il y a une chose importante qui existe depuis 2002, c'est le rôle de la Commission Technique de Gestion des Terrils qui est animée par l'EPF pour les 129 terrils issus du transfert Terrils SA à EPF sur quasiment 2000 hectares. Je vous montre quelques photos pour voir les terrils et les cavaliers qui ont été repris dans le cadre de ce patrimoine : le terril n°15 qui est en cours d'exploitation, le Carbolux qui est une plateforme de schiste, et le terril n°248 est un cavalier qui circule entre Harnes et Estevelles.

On a 400 hectares qui ont été repris par le département du Nord en Espaces Naturels Sensibles : par exemple, le terril Renard avec ses différents travaux d'aménagement pour l'accueil du public. Il y a environ 1800 hectares qui subsistent dont 700 qui seraient repris prochainement par le département du Pas-de-Calais. En l'occurrence, on a le terril de Pinchonville qui a été requalifié de manière légère avec les premiers aménagements d'accueil du public avec un panneau qui indique la promenade à faire sur le terril. L'enjeu est donc de savoir quel sera le devenir des quasi 700 hectares sans acquéreur. Seront-ils repris en ENS ? Seront-ils repris sur d'autres politiques ?

L'autre aspect de la Commission Technique de Gestion est de suivre les

terrils en cours d'exploitation. Actuellement, on a 29 terrils en exploitation, sachant que d'ici 15 ans, certains seront terminés et d'autres concessions d'exploitation vont continuer jusqu'en 2042. La Commission Technique de Gestion suit aussi les travaux de dépollution et les problèmes de mise en sécurité des pentes et des zones de combustion. On peut dire que grâce à l'EPF, on a un suivi de ces terrils. Ceci dit, cela ne concerne que les 129 terrils qui ont été repris dans le transfert de propriété.

Les enjeux de la gestion

Bilan des actions depuis 2003 :

- 400 hectares de terrils et cavaliers vendus au département du Nord
- 27 sites repris en Espaces Naturels Sensibles

Les quelques sites repris
Les terrils Renard, de l'Escarpelle, Haveluy, Rieulay, etc.



Pour finir, j'évoquerai le cahier technique qui indique les méthodes à suivre en termes de gestion et d'ouverture des terrils au public et qui vous a été distribué ce matin.
Merci beaucoup.



★ Jacques-Yves HENNEBEL

Pendant que Bruno SINN prend place, je voudrais faire un petit commentaire. Je ne sais pas si vous vous rendez compte mais je trouve qu'il y a un énorme travail qui a été fait, que toutes les images qui nous sont présentées nous permettent déjà de voir autrement quelque chose qui nous était familier et dont on n'avait jamais pensé un jour le mettre en photo, le rassembler, en faire un sujet d'étude pour des thésards ou intéressés.

Maintenant, nous allons voir tout ce qui n'est pas terrils et cités, c'est-à-dire tout le reste qui n'est pas forcément connu et protégé.

★ Bruno SINN, cabinet SPIRE

Le patrimoine minier non protégé

Bonjour.

Nous avons réalisé, pour le compte de la Mission Bassin Minier, une étude qui se préoccupe du patrimoine minier diffus : le patrimoine minier diffus est l'ensemble du patrimoine en dehors des grands sites de la mémoire, des cités minières et des terrils. Cette étude a été faite avec la forte implication d'un certain nombre d'experts du patrimoine qui avaient été réunis par la Mission Bassin Minier, la DRAC, le SRI, BMU, CPIE-Chaîne des Terrils et toute une série de collectivités, d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale, l'EPF Nord – Pas de Calais qui ont été mobilisés dans le cadre d'un comité de pilotage à plusieurs reprises.

Quels sont ces éléments diffus? Ce sont des chevalements, des fosses, des ateliers, des bureaux, des écoles, des églises, des chapelles, dispensaires médicaux, cliniques, logements d'ingénieurs, commerces.... Vous pouvez constater l'importance de ce patrimoine. L'objectif de l'étude était de dégager des problématiques autour de la protection et de la valorisation du patrimoine minier, de constituer une base de données unifiée avec une préoccupation davantage tournée vers le développement que sur le principe d'un inventaire extrêmement détaillé. En même temps, il s'agissait aussi de mener une enquête auprès des communes et EPCI afin de compléter un ensemble d'informations qui avaient déjà été rassemblées par la Mission Bassin Minier.

Un tiers des communes ont répondu sur les 168 qui ont été interrogées. La base de données comporte aujourd'hui 1235 éléments de patrimoine, avec 5 rubriques qui sont renseignées pour chaque élément et qui se ventilent elles-mêmes en 40 informations. Je tiens à préciser que toutes ces informations n'existent pas pour tous les éléments de patrimoine : c'est encore hétérogène, ce travail est encore à compléter, et d'ailleurs la Mission Bassin Minier le poursuit.

Les 5 rubriques sont :

- la localisation
- la description physique
- la situation et l'environnement
- la propriété et la gestion
- l'absence ou l'existence de projet de valorisation de ce patrimoine

Avec les experts et la Mission, nous avons nommé un certain nombre de grandes familles, chacune de ces familles concernant une catégorie de patrimoine qui a des problématiques de protection ou de valorisation spécifiques.

- Les ouvrages de production isolés (chevalements, gares d'eau, carrières). Nous avons recensé 24 chevalements dont 18 ont été réhabilités et mis en sécurité dans les années précédentes par l'Etablissement Public Foncier, opérateur de cette réhabilitation, dans le cadre du contrat de plan Etat / Région et grâce aux financements européens. On est donc tranquilles pour quelques années mais des problèmes de financement de l'entretien et de la maintenance apparaissent d'ores et déjà et apparaîtront dans l'avenir : on n'est plus tout à fait certains de mobiliser avec autant de facilité les financements tel qu'on l'a fait dans les années passées. Cette difficulté, pour les communes notamment, est due au fait que ces équipements ont une valeur évidemment monumentale mais qu'ils ne sont pas valorisés pour de nouveaux usages.

Les gares d'eau et les carrières sont souvent valorisées pour des usages de nature et de loisirs : ce sont des objets qui sont moins bien recensés aujourd'hui.



**1. Les ouvrages de production isolés :
chevalements, gares d'eau, carrières, etc.**

- 24 chevalements
- 18 sont réhabilités (EPF – CPER – FEDER)
Problème du financement de l'entretien
Vocation « monumentale »
- Gares d'eau et carrières : nature et loisirs
Moins bien recensés (notamment les non valorisées)

- Les bâtiments isolés (écoles, églises, dispensaires, logements). 56 édifices religieux ont été recensés, pour lesquels on note un problème de reconversion avec la baisse de la pratique religieuse et des dégradations progressives qui marquent ce patrimoine. 246 dispensaires et locaux médicaux, 92 écoles, en précisant que ce sont les éléments qui sont aujourd'hui dans la base. Il y a également des logements d'ingénieurs, commerces, bureaux et ateliers isolés qui sont eux moins bien recensés, et pour l'ensemble de ces dispensaires, écoles, logements, commerces et bureaux, on n'a pas noté de risque imminent de disparition parce que leur reconversion a été facile. Cela souligne le fait que, lorsqu'il y a valorisation, il y a une protection du patrimoine qui est plus facile, même si cette protection est parfois inégale quant à sa qualité ou plus ou moins respectueuse du patrimoine.

- Les fosses - 85 fosses dans la base de données - qui ont été par le passé soit reverdiées par l'EPF, soit vendues à des entreprises privées, sachant que de nombreux bâtiments ont été abattus. C'est un patrimoine qui est encore mal connu et de nombreux bâtiments qui restent sont dégradés. C'est une des fractions du patrimoine qui est la plus altérée parmi l'ensemble des éléments de patrimoine qu'on a pu recenser.



- Les cavaliers et ouvrages d'art, 400 tronçons de cavaliers ont été recensés à ce jour dont 40% sont réhabilités et 60% sont à l'abandon, voire effacés par des projets urbains. Dans nos travaux, nous donnons un coup de zoom sur une douzaine de sites pour lesquels on fait une monographie et on essaie de dégager des problématiques que l'on peut généraliser à l'ensemble des familles concernées. Le cavalier de Somain- Péruwelz est un exemple de ces travaux : il montre une vocation de liaison encore actuelle avec plusieurs usages, le tramway, la trame verte, des circulations douces mais



c'est très variable selon les territoires traversés puisque les cavaliers ont des étendues extrêmement importantes. On note enfin une interprétation de ce patrimoine qui est discontinue. On ne peut pas dire qu'aujourd'hui l'usager ait conscience, grâce à une signalétique ou à des manifestations, de l'existence continue et historique de ce patrimoine.

- Les familles 5 et 6 sont les quartiers miniers, c'est-à-dire des ensembles où on a évidemment des logements mais aussi des églises, des dispensaires, des fosses. C'est composite : il s'agit de paysages miniers où on est à des échelles très importantes et dans lesquelles on a des ensembles très purs et très spécifiques du Bassin minier. Ils typent vraiment le territoire et lui donnent une personnalité. Il n'existe pas souvent dans les documents d'urbanisme, PLU ou SCOT, de procédures de protection à cette échelle. Les projets de restructuration urbaine mériteraient en un certain nombre de lieux d'avoir une focale plus large pour intégrer la totalité de ces quartiers ou de ces paysages dans les projets de restructuration, même si on ne reste pas dans une logique de préservation à l'identique et que par définition, puisqu'on est dans un patrimoine minier évolutif, on peut transformer tout en protégeant..

Quelques enseignements transversaux :

- On a noté une sensibilité diffuse au patrimoine. L'exemple du chevalement d'Évin-Malmaison le souligne : il y a une mobilisation des élus et de la population pour sauver ce chevalement qui était menacé. Mais il reste néanmoins une sensibilité diffuse qui monte en puissance. Les retours que nous ont faits les communes et les EPCI montrent qu'il y a un engagement. Mais en même temps, c'est variable d'un territoire à l'autre et on a parfois des rejets qui existent encore et qui sont dus à un passé qu'on a qualifié de stigmatisant, ou perçu comme tel.
- On est donc passés d'une logique table rase à une logique de valorisation plus systématique et ce patrimoine diffus est géré à une échelle décentralisée, sauf exceptions. C'est différent des logements avec Maisons et Cités, c'est différent des terrils avec l'EPF et les Conseils Généraux. Ici, on est dans le domaine de la parcellisation en termes de gestion. C'est un clin d'œil quand on parle de 168 plans de gestion implicites mais cela veut dire que ces plans de gestion n'existent pas. Il y a des communes - puisque c'est à cette échelle que se prend l'essentiel des décisions - qui entreprennent, qui agissent, qui valorisent; il y en a d'autres qui ne le font pas. Je pense donc qu'il faudrait maintenant passer d'une échelle implicite à une échelle explicite.

Enseignements transversaux

- Sensibilité diffuse au patrimoine (exemple du chevalement d'Evin) même s'il reste des rejets dus à un passé stigmatisant
- Passage d'une logique « table rase » à une logique de valorisation
- Le patrimoine est géré à l'échelle la plus décentralisée (sauf exception)
- Les 168 plans de gestion implicites constituent le plan de gestion de fait de ce patrimoine diffus



Des risques demeurent :

- On a noté un désarroi des communes et des EPCI en termes de financement et d'ingénierie par rapport à ce patrimoine. Certaines le jugent très intéressant mais on sait que sa réhabilitation et son entretien coûtent et la visibilité des politiques publiques émanant des collectivités de rang supérieur aujourd'hui n'est pas totale, d'où ce désarroi.
- Un manque d'entretien et une détérioration dans un certain nombre de lieux, des destructions, des défigurations par des propriétaires privés dans des logiques purement économiques de court terme.
- Une fréquentation trop importante de certains sites revalorisés, c'est la rançon du succès pourrait-on dire, qu'il faut évidemment contrôler et encadrer.

Pour conclure, quelques questions :

Quelle gouvernance pour le patrimoine diffus ?

On a beaucoup détruit mais on n'a pas une idée claire de ce qui a disparu : il y a des situations d'abandon, des situations de valorisation / altération; parfois, on n'a pas toujours respecté le patrimoine au mieux, et parfois, il y a des valorisations qui sont très respectueuses du patrimoine.

Ces situations variées résultent de la parcellisation des maîtrises d'ouvrage puisque l'essentiel des initiatives sont encore à l'échelle communale. Il manque donc encore une hiérarchisation des éléments du point de vue de leur intérêt patrimonial: c'est une première étape d'expertise qui serait nécessaire, à l'instar de ce que vous a présenté Raphaël ALESSANDRI, ce travail assez remarquable qui a été fait sur les cités minières. Ce travail de hiérarchisation, on peut penser qu'il serait intéressant de l'appliquer au patrimoine diffus pour qu'on ait une vision un peu experte et détachée des éléments qu'il faut impérativement préserver.

Ce travail pourrait constituer un « porté à connaissance » à l'échelle du Bassin minier auprès des décideurs, puisque cela n'est qu'un travail d'expertise. Sur la base de cette hiérarchisation, on peut rêver d'un chef de file qui déciderait ou qui financerait ce qu'il conserve et valorise. Dans l'état actuel des choses, on ne le voit pas trop : décentralisation oblige, on est plutôt dans une situation où on sent qu'une certaine diffusion de la décision va demeurer. C'est certainement une bonne chose sur certains plans, néanmoins, on sent qu'il serait utile qu'il y ait une certaine mise en ordre et que les plans de gestion puissent être hiérarchisés à des échelles un peu supérieures. On pense évidemment à l'échelle des Établissements Publics de Coopération Intercommunale, les territoires.

Peut-être que les collectivités de rang supérieur ont une responsabilité dans ce domaine puisqu'elles pourraient inciter les territoires à bâtir des plans de gestion en tenant compte du « porté à connaissance ». Je pense que ce questionnement est une introduction à la table ronde qui va suivre cette présentation.

★ Table ronde

Le calendrier de la candidature UNESCO, quelles priorités et quels engagements en 2008 ?

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Merci Bruno SINN pour ce regard d'expert. En termes de manques, il manque peut-être encore une 4^{ème} étude sur le patrimoine immatériel : on l'a évoqué en images bien sûr mais on pourrait imaginer une étude tout aussi professionnelle sur ce qui se fait en termes de transmission.

Alors, effectivement, vous nous fournissez la transition avec la table ronde : quelle gouvernance ? Ce qui s'ouvre à BMU est une perspective 2010, présentation par la France peut-être; 2011 pourrait être l'année d'inscription sur la Liste mais avant, il va y avoir une année décisive, c'est 2008. Comment s'engage-t-on ?

A la table ronde, vous allez avoir tous les acteurs qui ont déjà pris part à ce dossier ou qui vont le faire. J'appelle donc Renaud TARDY, Yves DURUFLE, Dominique DEPREZ, Jacques PHILLIPON, André DUBUC, Marc KASZYNSKI et Yves DHAU-DECUYPERE. Nous excusons Thérèse GUILBERT qui est souffrante et qui regrette de ne pouvoir être là.

Depuis ce matin, il est question à la fois de préservation du patrimoine matériel et du patrimoine immatériel. Avec Catherine MADONI, on a bien insisté sur le fait que c'est un patrimoine à préserver, mais que c'est également quelque chose à faire évoluer. Renaud TARDY, je sais que vous en connaissez quelque chose à Roubaix puisque, en termes de patrimoine industriel, vous êtes à même de parler de votre expérience : comment faire vivre et préserver en même temps ? On va commencer par vous si vous voulez bien, en regardant quel est le rôle d'un département en général sur ces questions. Vous êtes propriétaire de quoi, vous vous engagez sur quoi en termes d'actions culturelles, patrimoniales ?

★ Renaud TARDY, Vice-Président du Conseil Général du Nord, chargé de la Culture

D'abord, les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais participent aux acquisitions foncières dans des proportions assez importantes et soutenues depuis des années. C'est le premier volet mais c'est un moyen important de soutenir la requalification d'un site minier et à ce titre, je peux parler pour les deux départements sans dire de bêtises. Depuis le début de BMU, le Nord comme le Pas-de-Calais sont allés soutenir cette action pour tenter de faire classer le Bassin minier.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Des exemples...

★ Renaud TARDY

On a soutenu BMU, ne serait-ce que financièrement. En termes de présence, Bernard DEROSIER s'est rendu à plusieurs reprises à des actions de BMU. Tout au long de l'année, il

y a un dialogue entre BMU et le département du Nord, ne serait-ce que pour voir quelle va être la suite donnée à ces acquisitions foncières.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Quel est votre regard sur cette candidature, ou plutôt sur le chemin qui va mener à cette candidature, et notamment, sur l'aspect préservation du patrimoine qui sert également au développement de toute une région. Comment jouer sur les deux tableaux ?

★ **Renaud TARDY**

Je crois que le terme « chemin » en lui-même est intéressant. Une candidature à l'UNESCO, c'est un chemin. Évidemment, le fait d'être classé par l'UNESCO est le but à atteindre mais ce qui est intéressant, ce sont les moyens qui sont développés pour parvenir à ce but. Autrement dit, ce patrimoine industriel, qu'à Roubaix comme ailleurs, on a largement détruit pendant des années, on a d'abord arrêté de le détruire, puis on s'est mis à le préserver, à le requalifier et enfin à le restituer aux habitants de la ville.

Pour le Bassin minier, cela peut être la même chose pour les habitants du département. Il faut bien commencer par la requalification du patrimoine, des briques, de la pierre, du ciment, du béton mais, en même temps, il faut déjà penser à l'usage qui va en être fait par les habitants. On peut faire une autre comparaison avec les sites fortifiés qui sont eux aussi en candidature pour être classés par l'UNESCO : ces sites sont restaurés, leur environnement également, pour permettre leur utilisation et leur reconquête par les habitants. Parce que, évidemment, les sites dégradés, on ne les fréquente pas : une fois qu'ils sont rénovés, il faut faire en sorte qu'ils soient fréquentés. Cela passe par la politique culturelle des départements qui vient en appui de la politique culturelle des communes concernées par ces sites.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

En termes d'illustration, qu'est-ce que vous souhaitez encourager comme chantiers culturels ? En regardant les inventaires qui ont été faits, qu'est-ce qu'il vous semble important de faire ou quelles sont les erreurs à ne pas commettre peut-être ?

★ **Renaud TARDY**

Ce n'est pas vraiment une erreur mais pour l'instant - parce que ça peut changer - c'est un contre-exemple. Les Géants viennent d'être classés par l'UNESCO au patrimoine immatériel et sur ce dossier, il manque la volonté des communes. Ce sont les Géants de Cassel et de Douai pour ce qui concerne le département du Nord. En Belgique, les communes soutiennent un élan autour de l'animation, du carnaval, de la fête : il faut créer un environnement permanent autour de ces géants, et ici, en France, cela n'existe pas. C'est la raison pour laquelle le classement de deux géants du Nord est passé quasiment inaperçu. Il n'est pas passé inaperçu le jour où cela a été annoncé mais depuis, on n'a plus rien fait. C'est donc le contre-exemple, c'est-à-dire attendre quelque chose du classement en soi. Il faut organiser ce que l'on va faire avant le classement pour occuper les sites.

Je vais prendre encore un exemple départemental. Nous avons lancé l'opération « Les beffrois du travail » sur les cheminées d'usine : il faut les sauver parce que, là aussi, on en détruit tous

les jours. Mais pour les sauver, il faut les rendre indispensables aux habitants. On a donc créé la possibilité pour les communes, et nous les y aidons y compris financièrement, d'organiser une fête à caractère culturel autour des cheminées le 1^{er} mai, Fête du Travail. Je crois que parce qu'il se passe quelque chose, parce qu'il y a une vie culturelle autour de ces bâtiments, on a tous envie de continuer à les sauver.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Est-ce que le département va encourager la coordination des plans de gestion - je poserai la même question à Yves DURUFLE -, puisque Bruno SINN nous dit qu'il existe autant de plans de gestion que de communes ?

★ **Renaud TARDY**

Je crois que c'est tout à fait la mission du chef de file que d'inciter à cette coordination. Là encore, l'expérience du département du Nord dans le projet Septentrion et la candidature à l'UNESCO montre que cette coordination des plans de gestion est indispensable mais que c'est aussi un travail de forçat. Et encore, nous, on n'avait que 19 communes à coordonner...

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

C'est aussi pour cela que BMU a été créé et que ces rencontres existent. Merci Renaud TARDY, on reviendra vers vous si vous le souhaitez.

Marc KASZYNSKI, il a déjà été question de l'EPF lors du recensement : quelles sont selon vous les conditions de préservation d'un patrimoine industriel ? Parce que cela fait déjà 20 ans que vous œuvrez à la protection de ce patrimoine...

★ **Marc KASZYNSKI, Directeur de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais**

L'EPF a fait de la mise en sécurité et de la conservation en intervenant effectivement sur des sites de mémoire comme vous l'avez vu aujourd'hui sur un chantier assez emblématique et assez important puisque l'Etablissement a mobilisé près de 9 millions d'euros de fonds publics issus du contrat de plan Etat / Région, des fonds européens et des participations des collectivités territoriales. L'Etablissement a donc effectivement, depuis 1991, une histoire d'opérateur d'investissement sur le patrimoine. Investissement au sens transformation, maintien et préservation. C'est une première fonction qui, pour moi, avec la fin de ce chantier, sera tant soit peu une fonction du passé. C'est la contribution de l'Etablissement à la possibilité de maintenir du patrimoine.

La deuxième fonction, par la convention de portage Terrils SA signée en 2002 pour 5 ans, a été la possibilité de se rendre propriétaire des terrils dont on a vu qu'ils faisaient l'objet de luttes quant à leurs usages en fonction de l'intérêt économique, patrimonial ou environnemental qu'ils se voyaient attribuer. Nous avons pu, avec le soutien des élus, mener cette acquisition auprès de Charbonnages de France. L'Etablissement est propriétaire de ces sites, et notre deuxième contribution à cette stratégie est d'être le dépositaire temporaire d'un patrimoine entre le moment où il quitte sa fonction industrielle et le moment où il rentrera

dans une nouvelle ère d'utilisation et de recyclage. On a un bel exemple du passage de témoin qui est en train de se faire, ici, à Wallers-Arenberg même si nous n'avons pas été formellement propriétaire du site. En tous cas, en ce qui concerne les terrils, cela a été le cas et c'est donc ce rôle d'intermédiaire auquel nous contribuons aujourd'hui.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Donc on peut dire en quelque sorte que vous êtes là pour sauver les meubles...

★ **Marc KASZYNSKI**

On peut le dire comme ça, oui. Parfois, c'est même sportif !

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Voilà, mais ensuite, il est question de passage de relais...

★ **Marc KASZYNSKI**

Renaud TARDY l'évoquait : nous sommes dans une convention de portage foncier donc il y a une entrée et une sortie. La sortie est de pouvoir céder, parfois après requalification, les sites portés et notamment les terrils, aux collectivités qui ont souhaité que nous intervenions pour les protéger. Cela a été le cas avec les deux départements qui ont repris ou sont en train de reprendre un certain nombre de sites emblématiques. Mais la question qui est posée est la suivante : « que fait-on du reste ? » Il y a deux hypothèses : ou le reste présente un intérêt sur un autre registre que le registre environnemental, par exemple des terrils de mémoire, des terrils-monuments qui n'ont pas obligatoirement de valeur écologique mais qui sont des symboles paysagers; ou il s'agit de terrils qui ont été classés dans la partie à exploiter et dont l'intérêt va être de récupérer des assiettes foncières. Ces assiettes foncières doivent-elles être conservées dans l'esprit de cette organisation de la géographie industrielle autour de la mine ou peuvent-elles être « rebanalisées » pour de nouveaux usages dont les collectivités ont aussi besoin. Cela fait partie des questions que nous renvoyons aux collectivités.

Autant je pense que l'Etablissement doit continuer à assurer son rôle de porteur - et on va renouveler la convention de portage pour les 5 ans ou les 7 ans qui viennent pour coller avec notre programme pluriannuel d'intervention – autant il faut mettre à profit cette période pour réinsérer effectivement les sites que nous portons dans des stratégies d'aménagement locales, qu'elles soient communales ou intercommunales.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Donc c'est une sorte de petite annonce...

★ **Marc KASZYNSKI**

Ce n'est pas une petite, c'est une grande annonce...

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Parce que vous avez des sites orphelins en magasin, des sites à céder...

★ **Marc KASZYNSKI**

Des sites à céder. Je le dis parfois, mais de toute façon ils trouveront toujours un usage. Je connais de nombreuses associations de chasseurs qui sont prêts à récupérer des terrains de chasse. C'est un peu une provocation mais on peut toujours en faire quelque chose.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Merci Marc KASZYNSKI.

Dominique DEPRez, je m'adresse au propriétaire des cités minières. Il a été question du recensement des cités minières, les photos qu'on a vues sont splendides et permettent de découvrir une architecture avec de très beaux pignons : comment accueillez-vous ce cheminement vers le classement et ce premier recensement qui classe une quarantaine de cités exceptionnelles, 160 environ qui sont remarquables, et les autres qui sont témoins ?

★ **Dominique DEPRez, Directeur Général de Maisons et Cités**

Effectivement, SOGINORPA n'est pas du côté des prescripteurs mais il est du côté de l'opérationnel. SOGINORPA gère encore 65.000 logements issus des compagnies minières et des Houillères de Bassin. Il faut rappeler qu'au plus fort de la bataille du charbon, dans les années 1950, le patrimoine de logements des Houillères de Bassin Nord - Pas de Calais s'élevait à 115.000 logements, donc on en a perdu 50.000. Pour une faible part, par des ventes, mais la grande majorité a été démolie. Il ne faut peut-être pas tous les regretter parce qu'il y avait dans ces 115.000 logements, des baraquements et des logements assez vétustes ou tout au moins mal adaptés.

Sur les 65.000 qui nous restent, on est quand même assez sensibles, et c'est le premier point que je voulais souligner, à la qualité architecturale de ces logements. Je dois même dire que dans la société, on est assez fiers de cette qualité et d'ailleurs, on a même fait un certain nombre de publications pour mettre en valeur cette qualité des cités, notamment des cités-jardins.

Cela étant, nous sommes confrontés à un devoir de synthèse. Il faut qu'on fasse la synthèse entre la qualité architecturale, l'intérêt patrimonial, l'intérêt de conservation de ce patrimoine, mais également le fait que ces logements sont destinés à être habités et que les occupants, nos clients et les ayants droit - il nous en reste encore 24.000 - ont droit au confort moderne. Ils ont droit à une qualité de vie dans le logement, à une isolation de plus en plus performante pour les économies de consommation d'énergie, et c'est vrai que nous sommes très sensibles à la dimension évolutive du projet.

Et puis, au-delà de la satisfaction et du confort de nos clients, il y a aussi une facette un peu moins agréable qui est la question des coûts des travaux, de réhabilitations, et il faut aussi que nous soyons capables de maîtriser ces coûts pour proposer des loyers qui soient en adéquation avec la solvabilité des occupants. C'est un enjeu extrêmement fort et d'ailleurs, les économies d'énergie peuvent concourir à faciliter la solvabilité de ces ménages.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Alors comment allez-vous résoudre cette équation aux multiples inconnues pour participer, comme vous avez déjà commencé à le faire à travers les cités pilotes, à ce mouvement ?

★ **Dominique DEPREZ**

C'est ce que nous sommes en train d'intégrer dans notre plan stratégique de patrimoine, qui bien sûr s'établit en fonction d'un certain nombre de critères avec les trois volets que j'ai cités : l'aspect architectural et bâti, l'aspect attractivité / peuplement / clientèle, et puis bien sûr l'aspect financier. D'ailleurs, le responsable de l'exercice, Pierre JACQUOT, est dans la salle, et on a intégré depuis quelques semaines, suite à une réunion qui a eu lieu avec la Mission Bassin Minier le 24 octobre à Oignies, la réflexion de la Mission concernant la qualité architecturale du patrimoine qui fait donc partie des critères.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Concrètement, vous ne mettez plus de PVC ?

★ **Dominique DEPREZ**

Je pense qu'on continuera à mettre du PVC parce que c'est un bon produit au sens de l'isolation et de l'entretien quand on le choisit bien et cela permet aussi d'avoir des coûts de réhabilitation acceptables.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Je prends ce matériau comme emblème mais on ne va pas tout résumer au PVC, bien entendu.

Je vous invite à passer le micro à Jacques PHILIPPON de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. On est au cœur de la question. Préservation du patrimoine et en même temps patrimoine culturel évolutif. Est-ce qu'on peut revenir d'abord sur l'aspect protection et le rôle de la DRAC ?

★ **Jacques PHILIPPON, Conservateur Régional des Monuments Historiques**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a plusieurs services en son sein, dont une Conservation Régionale des Monuments Historiques qui a pour rôle de mettre en œuvre les grandes lois de la République dont la loi de 1913 de protection au titre des Monuments Historiques, avec deux niveaux : le classement parmi les Monuments Historiques et l'inscription au titre des Monuments Historiques.

Ce jour est un jour tout à fait joyeux : on voit plein de choses se faire et je suis très content de voir l'évolution de ce dossier, mais on ne peut pas dire qu'on a terminé les protections au titre des Monuments Historiques. D'ailleurs, l'étude du cabinet SPIRE me semble tout à fait apporter de l'eau au moulin. On a affaire à un patrimoine du 20^{ème} siècle et à un patrimoine industriel, or, ces deux types de patrimoines sont extrêmement fragiles. On l'a constaté partout en France. On a donc encore besoin, je crois, de mettre en œuvre des mesures de protection au titre des Monuments Historiques. Evidemment, il faut les raisonner. Il faut sélectionner, avoir une hiérarchisation qui permette d'aller vers un type de protection, et je rassure mon voisin, on ne va pas inscrire au titre des Monuments Historiques les 77.000 logements de la SOGINORPA !

On a plusieurs dispositifs de protection. Ce n'est pas seulement comme ici sur le site de Wallers-Arenberg, le classement au titre des Monuments Historiques. On a aussi une protection au titre des Sites et Paysages, la loi de 1930, qui est toujours valable et qui est assez peu utilisée. On doit avoir une dizaine de sites classés en patrimoine minier dans le Nord - Pas de Calais, ce qui est beaucoup par rapport à la France pour ce type de patrimoine puisqu'on doit avoir une quarantaine de sites pour la France entière. Mais, bizarrement, il y en a davantage dans le bassin Cévennes-Languedoc que dans le Nord - Pas de Calais. Je crois donc qu'il y a encore de la protection à faire, bien entendu sur les bâtiments, mais comme vous le souligniez, il y a aussi toute la question de l'immatériel.

Ce dernier sujet beaucoup plus difficile, plus vaste car il met en perspective tout ce qui est par exemple archives, la conservation, la mise en valeur et la diffusion auprès du public des archives, ce qui est aussi un des rôles du Ministère de la Culture. Parce que, moi, je suis à la tribune mais il y a des collègues dans la salle qui contribuent beaucoup à l'aide à ce dossier Bassin Minier UNESCO : Colette DREAN qui s'occupe justement, au sein de la DRAC, des archives; Anne LEFEBVRE qui a aussi beaucoup contribué à la protection des bâtiments et nos amis du Service de l'Inventaire qui sont désormais passés du côté de la Région et qui ont aussi beaucoup travaillé sur l'inventaire du patrimoine minier du Nord - Pas de Calais.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Alors justement, sur ce thème de la préservation du patrimoine immatériel, qu'êtes-vous prêt vous à encourager. Qu'allez-vous financer ?

★ Jacques PHILIPPON

Déjà, on aide une structure qui s'appelle le Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle- Mémoire du Travail qui organise notamment un colloque au mois d'août 2008 sur la réhabilitation et la restauration des sites industriels. Ce genre de structure met en réseau les structures de la mémoire du travail avec les structures patrimoniales. En plus, on a nos missions régaliennes autour de la conservation des archives, donc je crois que c'est un ensemble sur lequel bien évidemment les services régionaux du Ministère de la Culture, mais aussi les services centraux - je mentionne la présence d'une mission du patrimoine ethnologique aussi au sein du Ministère de la Culture -, travaillent sur les pratiques immatérielles. Il y a donc tout un travail qui est mené à partir de la mission patrimoine ethnologique à Paris.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Merci Jacques PHILIPPON.

André DUBUC, on va rester sur le sujet de l'immatériel. Certes le Centre Historique Minier de Lewarde est bel et bien du matériel puisqu'on est dans un patrimoine concret, mais vous connaissez l'immatériel puisque vous animez beaucoup d'actions sur ce sujet en termes de transmission. Mais à l'avenir, en termes de projets, comment le Centre peut encore davantage accompagner cette candidature ?

★ André DUBUC, Directeur du Centre Historique Minier Régional à Lewarde

Le Centre Historique Minier, depuis 25 ans, conserve 12.000 objets, 2,5 km d'archives, 500.000 photos, 7000 ouvrages, 600 films, donc des collections et des fonds qui sont l'une des clés de son succès. Sa mission est de conserver et de valoriser ce patrimoine, un patrimoine matériel que l'on peut dénombrer comme je viens de le faire. Mais il y a un élément que l'on oublie un peu, un patrimoine qui, lui, est immatériel, c'est celui du sens. Rien ne sert de conserver et de vouloir valoriser si on ne conserve pas, en même temps que ce patrimoine matériel, la signification de ce patrimoine, son sens.

L'objet le plus monumental est bien évidemment le terril : on a vu beaucoup d'images de terrils, on parle beaucoup des terrils, mais le terril peut devenir, puisque vous parlez de l'avenir, un élément du patrimoine naturel, s'apparenter bientôt à une colline puisqu'il se verdit, des arbres y poussent : il faudra bientôt creuser en-dessous de la végétation pour voir qu'il s'agit de schistes. On peut donc perdre le sens du terril qui est un dépôt de déchets de l'exploitation du charbon. On peut perdre aussi la notion de terril d'avant le lavage, donc qui conserve encore de la poussière de charbon, contrairement à ceux d'après le lavage qui n'en ont plus. On peut perdre aussi le sens de ce qu'est le schiste qui compose le terril : ce n'est pas du caillou, c'est de la terre, etc. Donc à mon sens, rien ne sert de conserver le patrimoine matériel si on ne conserve pas en même temps le sens de ce patrimoine.

C'est la raison pour laquelle nous avons constitué très tôt, et je lui rends hommage cet après-midi, un conseil scientifique qui est composé d'une trentaine de membres dont à peu près un tiers d'anciens ingénieurs des Mines et deux tiers de chercheurs universitaires, dans tous les domaines, puisque la culture minière concerne à peu près toutes les disciplines universitaires. Ils sont répartis partout en France - Montpellier, la Sorbonne, Lille - et ils ont pour mission essentielle de conserver le sens, de le retrouver parfois, car je ne vous cache pas que personnellement, il y a des objets - des collections du Centre Historique - qui pour moi sont ce que l'on appelle des schmilblicks, un schmilblick étant un objet qui n'a pas de sens.

Il arrive donc que nous ayons à faire appel à des spécialistes pour retrouver le sens, ce qui est le cas notamment pour les fossiles. Nous allons travailler l'an prochain sur la transformation des paysages et il ne faut pas oublier que le charbon que l'on a exploité vient de forêts du carbonifère qui ont poussé il y a 350 millions d'années : il faut identifier ces plantes grâce aux fossiles, etc. On sait qu'au Moyen-Âge, les fossiles étaient interprétés comme des œuvres d'art réalisées par des êtres imaginaires, des lutins qui venaient graver des fleurs et des plantes sur les schistes; il y avait dans ce cas un mauvais sens, une erreur de signification.

Nous avons donc à conserver et à restituer un sens, et parfois à corriger un sens. L'an dernier, en 2006, quand nous avons commémoré la catastrophe de Courrières, nous avons dû

expliquer abondamment que si on parlait de la catastrophe de Courrières, on attribuait à la ville de Courrières une catastrophe qui n'avait pas eu lieu à Courrières. Il fallait resituer le sens et dire que cette catastrophe s'était produite dans la Compagnie des Mines de Courrières mais pas à Courrières même. Donc conserver le sens, le restituer, et quelquefois le resituer dans son contexte.

C'est le travail que nous effectuons depuis 25 ans au Centre Historique Minier, et que nous allons continuer à faire parce qu'il n'est jamais terminé. On a parlé de paysage évolutif mais la culture elle-même est évolutive et il faut donc, avec les nouveaux outils, que nous puissions continuer à explorer ce patrimoine pour lui donner le sens le plus précis, avec la plus grande rigueur scientifique possible, pour ensuite le valoriser auprès du public.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Quelles sont vos prochaines grandes expositions ?

★ André DUBUC

En 2008, nous travaillons à la transformation des paysages. On sait que la mine s'est implantée dans notre région au début du 18^{ème} siècle : c'était une région verte, agricole, rurale, et la mine en a fait progressivement un pays noir, qui maintenant redevient vert. Cela s'appellera donc « Pays Vert, Pays Noir ». Beaucoup de sites ont disparu mais il en reste des traces : nous allons montrer comment on peut relire un certain nombre de paysages. Je vais donner un seul exemple que tout le monde connaît : le Louvre Lens va s'implanter sur un ancien site minier, et pour les visiteurs qui viendront au Louvre Lens, peut-être serait-il intéressant de connaître le sens de ce lieu, c'est-à-dire que c'est une ancienne fosse de mine qui s'est transformée en lieu d'accueil culturel de haute qualité.

Ce sont les fosses de mine mais ce sont aussi les voies de communication, les canaux, puisque tout le système des voies navigables de notre région vient des mines. L'habitat évidemment, on en a parlé abondamment, toutes les cités minières... Un enfant qui naît aujourd'hui dans une cité minière ne perçoit pas forcément immédiatement le sens de l'habitat dans lequel il naît. Il faut le lui expliquer. C'est souvent en allant à l'extérieur, en vacances quelquefois, qu'il comprend la spécificité de l'habitat dans lequel il se trouve.

C'est notre travail avec notre conseil scientifique qui travaille évidemment en étroite collaboration avec l'association Bassin Minier Unesco pour cette conservation et cette restitution du sens de ce patrimoine.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Je tiens à dire que les travaux que vous nous présentez sont à chaque fois de très très grande qualité. J'ai vraiment apprécié l'avant-dernière exposition sur Courrières : c'était vraiment très émouvant et très bien fait.

Yves DURUFLE, quel est le soutien de l'Etat dans cette aventure pour une inscription au Patrimoine mondial ?

★ Yves DURUFLE, Secrétaire Général aux Affaires Régionales

Pour commencer, je voudrais dire que je suis extrêmement heureux de participer à cette 2^{ème} rencontre BMU, de voir le chemin parcouru grâce aux études qui nous ont été présentées et de constater l'ancrage de la démarche.

Ensuite, je voudrais souligner le fait que cette démarche est loin d'être évidente. On a rappelé que cette exploitation charbonnière qui a marqué ce territoire interdépartemental, tout le long de la veine depuis Béthune jusqu'à Valenciennes et qui, pendant deux siècles, a complètement bouleversé une organisation spatiale, amené une organisation économique, un paysage urbain, une mixité de population, une histoire commune, des valeurs, qui en font une histoire unique.

La question qui a pu se poser lorsqu'on a sorti la dernière gaillette de charbon est « est-ce qu'on tourne la page ? », « est-ce qu'ont fait comme certains l'ont dit table rase ? », en ayant une certaine honte de cette exploitation charbonnière, de ce passé mineur et ouvrier qui stigmatisait ce territoire. « Est-ce qu'il ne fallait pas justement tout effacer et puis on recommence, on fait autre chose ? » Mais aujourd'hui, on est dans cette démarche de candidature du Bassin minier à l'UNESCO.

Ce qui est intéressant, c'est de voir qu'il y a eu de la part des populations, de la part des élus, de la part des acteurs de ce territoire, une volonté de s'insurger contre le fait de vouloir tourner la page et, tout en essayant de construire un avenir, de ne pas oublier ce passé. Ceci doit à mon avis conduire la démarche qui n'est pas une démarche passéiste même s'il y a une volonté de conservation : on voit que cette conservation touche par l'ensemble de ses facettes tout le Bassin minier. Ce sont les terrils, les cités, les bâtiments d'exploitation, les chevalements, même les paysages comme le rappelait Jacques PHILIPPON. Il faut faire en sorte que ceci puisse s'inscrire dans une démarche de compréhension, de transmission de valeurs, de savoirs, aux générations futures, sans pour autant hypothéquer la capacité des territoires à participer à la marche en avant qui est celle de cette région.

On a parlé du Louvre Lens, des villes fortifiées de Vauban, des Géants... On pourrait aussi parler de l'élan de Lille 2004. On voit bien qu'il y a une démarche dans cette région qui a eu la grande fierté d'être la première région industrielle de France, qui est aussi une grande région agroalimentaire, qui est une grande région minière, une région qui a mal vécu, et pour cause, la disparition du textile, la fermeture des mines, les difficultés de la sidérurgie, et qui, aujourd'hui, se réapproprie progressivement l'ensemble des éléments de son patrimoine pour mieux s'appuyer dessus et repartir de l'avant. C'est ce qui me paraît intéressant, cette démarche que l'Etat, à plus d'un titre, se doit de soutenir, et dont nous nous sentons complètement partie prenante.

Pourquoi ? Parce que, d'abord, je rappelle que Charbonnages de France disparaît au 31 décembre 2007 et que c'est l'Etat qui est l'héritier de Charbonnages de France. Responsabilité lourde quand on connaît l'histoire de Charbonnages de France, histoire qui est passionnelle par certains côtés. Par ailleurs, Jacques PHILIPPON a rappelé également les responsabilités de l'Etat au titre de l'application d'un certain nombre de réglementations, qu'il s'agisse d'installations classées, d'installations industrielles, de conservation de patrimoine, de protection de l'environnement, de promotion du tourisme, de qualité architecturale, au titre également de l'équipement. Beaucoup de services de l'Etat sont concernés par cette

démarche : c'est donc une démarche qui est obligatoirement interministérielle et qui d'ailleurs nécessite une bonne coordination de la part des services de l'Etat.

La démarche est partenariale parce qu'elle se fait avec les collectivités territoriales que j'ai évoquées mais aussi avec l'Etablissement Public Foncier, avec la SOGINORPA et le travail avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, avec la Mission Bassin Minier dont nous sommes partenaire. C'est un partenariat multipolaire dont nous sommes une des composantes et avec laquelle on doit travailler pour réussir cette démarche. Et elle a l'originalité d'être interdépartementale, donc d'associer aussi les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais et les différentes sous-préfectures.

Ce n'est pas une démarche que nous découvrons puisque, dans le cadre du contrat de plan précédent, le FEDER et le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement des Territoires sont intervenus. Sur Wallers-Arenberg, il y a déjà eu plus de 5 millions d'euros de crédits d'Etat et de crédits européens qui ont été investis. Par conséquent, nous nous sentons totalement partie prenante de cette démarche, nous la soutenons, nous y adhérons, et il est évident que dans le cadre des outils qui permettent d'apporter des financements pour 2007-2013, qu'il s'agisse de crédits d'Etat dans le cadre du contrat de projet Etat / Région ou qu'il s'agisse de crédits européens dans le cadre du programme opérationnel FEDER qui vient d'être adopté par la commission, nous avons plusieurs clés d'entrée qui nous permettront de soutenir les différents aspects de cette démarche.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

On sent en vous un vrai supporter de la démarche.

Nous allons terminer ce tour de table avec vous, Yves DHAU-DECUYPERE. Tout au long de la journée, j'ai parfois confondu BMU et Mission Bassin Minier mais je ne crois pas que ce soit malencontreux puisque vous êtes vraiment intimement associés. Alors, comment prolonger votre appui, votre soutien, votre implication, dans la conduite de la candidature ?

★ Yves DHAU-DECUYPERE, Directeur de la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

D'abord, le projet est devant, il n'est pas uniquement derrière. On a fait un inventaire, il y a pas mal d'autosatisfaction méritée par rapport à la richesse du patrimoine telle qu'elle a émergé des études, et je voudrais dire simplement que c'est une démarche qui n'est pas passéiste pour plusieurs raisons et qui ne doit pas non plus être passive.

Pas passéiste tout simplement parce qu'on s'aperçoit que la redécouverte de l'identité et de ce qui a fait la richesse de ce territoire : ce sont des valeurs modernes. On pourrait essayer d'imaginer ce que serait devenu le Bassin minier si on avait tout rasé et si on avait réalisé, comme on le disait à l'époque de plans assez radicaux comme le plan Lacaze, la banalisation du Bassin minier. On aurait effectivement transformé nos puits de mine, nos cités en quartiers modernes, fonctionnels, mais qui seraient certainement une lointaine banlieue de Lille et rien d'autre. J'imagine aussi ce que serait devenu un espace comme la fosse d'Arenberg ou le 9-9 bis de Oignies si on avait effectivement démoli comme certains le souhaitaient au départ. S'il n'y avait pas eu les protections qui ont été un premier fait, on serait certainement devant une zone d'activités banale comme on en a ailleurs.

On découvre progressivement que ce n'est pas simplement une protection imposée mais qu'il y a un certain nombre de richesses modernes. On voit la richesse écologique, les valeurs qu'on redécouvre avec la trame verte; on voit les valeurs paysagères qu'on redécouvre dans les cités minières et aussi les contraintes que cela peut imposer aux gestionnaires. Ce sont des solutions à trouver mais il y a pas mal d'arguments positifs.

Par rapport au futur, je dirais qu'il y a une fenêtre de tir importante : maintenant, si on passe à côté, on risque de rater beaucoup dans la mise en place des nouveaux éléments financiers du contrat de projet et des crédits européens. Cela veut dire que ce n'est pas une démarche passéiste de la part des acteurs, de la part des maîtres d'ouvrage : il va falloir se mobiliser de façon cohérente pour arriver à inscrire les projets dans ces financements. On a également un événement important qui est le Louvre Lens... C'est une fenêtre de tir très courte, et il faut qu'on essaye de tirer ensemble de façon cohérente, ce qui n'est pas une mince affaire.

★ **Renaud TARDY**

Il y a juste une chose sur laquelle je voulais insister, justement avec l'expérience que j'ai eue comme chef de file du projet Septentrion et de la candidature des sites fortifiés du Bas Pays au Patrimoine mondial de l'UNESCO. On va dire que, par le fait du prince pour être aimable, c'est le réseau Vauban qui a été choisi pour être candidat au Patrimoine de l'UNESCO, alors que (je le dis ici, on est entre professionnels, on travaille et on n'est pas en train de faire du lobbying pour qu'une candidature française soit retenue par l'UNESCO), tout le monde dit que cette candidature du réseau Vauban est incomplète, ne serait-ce que parce qu'il n'y a ni Lille ni Le Quesnoy. Il en manque d'autres mais il manque au moins ces deux-là. Le travail que nous faisons, que vous faites aujourd'hui autour de cette candidature, c'est aussi un travail de lobbying pour faire vivre l'idée de candidature. Parce que l'exemple du réseau Vauban, c'est « *Hop, voilà, on prend le réseau Vauban et on ne prend pas les autres* », alors que ce n'est pas une excellente candidature.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Je vais maintenant laisser la parole à l'audience parce que vous avez à peu près l'ensemble des acteurs potentiels qui peuvent intervenir sur l'ensemble du patrimoine, sur votre commune, sur votre cité. Je vous en prie, posez vos questions...

★ **Alain PLAISANT**

Est-ce qu'une certaine renaissance, un maintien du patois, irait dans le bon sens ?

★ **André DUBUC**

Bien sûr. Cela fait partie de ce patrimoine immatériel dont on parlait tout à l'heure, et d'ailleurs, nous avons valorisé cette langue régionale au Centre Historique Minier en organisant tous les deux ans des rencontres patoisantes. Je ne sais pas si on peut employer le terme de renaissance, c'est une survivance, une persistance en tout cas avec des

modifications. Quand je dis qu'il y a des déplacements de sens, le patois en est un exemple. C'était autrefois la langue quotidienne des mineurs et aujourd'hui, cette langue est davantage pratiquée plus par des intellectuels qui s'emparent de cette langue comme objet de patrimoine. Aujourd'hui, le patois est un objet de patrimoine. Ce n'est plus une langue quotidienne ou elle l'est de moins en moins. Mais cela appartient au patrimoine immatériel, bien évidemment.

★ Raphaël ALESSANDRI

Je voulais poser une question à Marc KASZYNSKI. Dans le cadre des contrats de plan précédents, l'EPF a pu intervenir pour mettre en sécurité les chevalements. Apparemment, dans le futur contrat de projet, il y a une certaine indépendance de l'EPF donc, dans quelle mesure l'EPF pourra encore intervenir ? Par exemple, il y a le chevalement d'Anhiers qui n'a pas de repreneur : il y a un propriétaire privé mais la commune n'a pas l'argent pour l'acheter et le mettre en sécurité. Est-ce que l'EPF peut intervenir et dans quelle mesure ?

★ Marc KASZYNSKI

Il y a vraiment eu un changement dans les règles lié à l'application des directives européennes en matière d'utilisation des crédits publics par un opérateur sur des terrains qui lui appartiennent ou qui ne lui appartiennent pas. Pour être clair, une grande partie des opérations que l'EPF a menées avec ces fonds publics qui lui ont été confiés, l'ont été sur des terrains qui ne lui appartenaient pas. Aujourd'hui, et surtout si l'EPF, sur sa fiscalité, met des fonds propres sur les travaux, on est pratiquement obligé d'être propriétaire des biens en question.

On se trouve donc là face à deux types de poursuite de notre investissement sur le patrimoine minier. Sur les terrils que nous avons déjà en propriété, on peut très bien, dans le cadre d'une programmation à examiner ensemble et en fonction de la façon dont les collectivités locales souhaitent les voir repris, procéder à des travaux complémentaires de paysagement ou surtout de mise en sécurité pour mieux organiser la sortie de ces sites vers les collectivités. Ensuite, pour des sites comme celui que vous évoquez, qui appartient à un privé et qui est passé à côté de l'appropriation publique pour en permettre la requalification, nous pouvons, à la demande de la collectivité locale qui prendra en charge la gestion de ce bien à la sortie du portage, intervenir en portage foncier, négocier l'acquisition auprès du propriétaire et mener une opération de remise en état de site comme on le fait pour d'autres friches industrielles. C'est possible mais ce qu'il faut, c'est pouvoir d'une part s'appuyer sur un inventaire de ces sites mais surtout de savoir ce qu'ils deviennent à l'issue des 5 ans de la convention de portage et comment ils rejoignent l'ensemble du patrimoine minier sauvegardé.

★ Jacques-Yves HENNEBEL

Pour terminer cette table ronde, j'ai deux questions à vous poser. D'abord une question technique concernant la transmission du savoir : est-ce que l'un d'entre vous peut me dire pourquoi la scène sur laquelle vous êtes est en pente ?

★ André DUBUC

Je suppose que c'est parce que le sol est en pente : si le sol est en pente, c'est parce que c'est la salle des pendus et qu'il fallait que l'eau puisse s'écouler. Cela illustre le sens dont je parlais tout à l'heure.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Deuxième question à chacun : qu'êtes-vous prêts à faire pour cette candidature ?

★ **Yves DURUFLE**

Je vais ouvrir le feu. Plusieurs choses. La première, je l'ai évoquée rapidement dans mon propos mais je crois que c'est important : il est important aujourd'hui pour l'Etat de mieux se coordonner compte tenu de la diversité des acteurs qui, côté Etat, interviennent sur le projet. En conséquence, je pense qu'on va avoir un travail de coordination que je piloterai. C'est une première proposition pour 2008.

La deuxième chose est que nous sommes en plein examen de ce qu'on appelle le volet territorial dans le cadre du contrat de projet, et donc un certain nombre de projets remontant des territoires sont en cours d'examen. Nous allons donc avoir à coordonner ces projets et à s'assurer qu'il y a bien une cohérence avec la démarche qui est proposée.

La troisième chose est qu'on est dans un partenariat : il est important de faire vivre ce partenariat et il faut qu'émerge plus encore une notion de chef de file qui fédère ce partenariat et qui permette d'emporter les dernières adhésions qui sont encore un peu timides...

Quatrièmement, il paraît important que côté Etat, il y ait un travail de niveau national pour faire en sorte que notre dossier soit certain d'être proposé comme étant la candidature de la France en perspective de 2011.

Dernier mot, il me paraît important de penser, de réfléchir déjà à l'après-labellisation. La labellisation est une étape, ce n'est pas un but. C'est une étape formidable, indispensable, mais c'est un moyen au service d'une politique. Donc, comment travaille-t-on sur cette politique ? Quel est le plan de gestion ? Quels seront les moyens qu'il faudra fédérer au service de cette politique ? Ce travail doit démarrer maintenant.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Merci Yves DURUFLE, on sait qu'on peut compter sur vous.

★ **Jacques PHILIPPON**

Lors du séminaire d'octobre 2007, on a bien senti chez les experts une certaine attente en matière de complément de protection au sens très large donc, je crois que c'est la feuille de route que l'on va se donner. Quand je dis « on », c'est nous, c'est-à-dire Catherine MADONI, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord et également l'ensemble de la DRAC, pour essayer de voir comment mettre en place des outils de protection adaptés. Ce sont notamment, pour les cités minières ou des ensembles un peu plus vastes, les fameuses Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (les ZPPAUP), et puis quelques protections complémentaires. Je rebondis sur ce qui a été dit par Raphaël tout à l'heure : par

exemple, il y a trois ans, on a été sollicités par le maire de Haisnes-La-Bassée à propos d'un chevalement qui était en voie de démolition. On est donc intervenus en protégeant ce chevalement, ce qui prouve bien la nécessité encore d'aller vers un certain nombre de protections. Limitées certes, je rassure quelques maires, on ne va pas reprendre une campagne complète de protection, mais je pense qu'il y a besoin encore de protections. C'était le sens de ce que j'ai compris du séminaire d'octobre 2007.

★ **Dominique DEPREZ**

Ce que je peux dire très simplement, c'est que Maisons et Cités soutient la démarche. On s'est déjà engagés dans ce soutien et il n'y a pas de raison qu'on s'arrête : on va continuer à la soutenir. Pour ce qui est des difficultés rencontrées, c'est celle que j'évoquais tout à l'heure, il faut que l'on maintienne la dimension évolutive de ce patrimoine. Autrement dit, il faut que l'on raisonne son devenir ou son développement de façon durable, ou si l'on préfère soutenable. Dans mon esprit, cela veut dire qu'il faut continuer à apporter le confort aux habitants, moderniser ce patrimoine, et dans des conditions financières acceptables. Il serait anormal que ce soient les locataires des logements qui supportent les surcoûts éventuels des opérations, ou tout au moins seuls. Je pense que c'est important et d'ailleurs je me suis réjoui que l'Etat se soit exprimé le premier. J'ai senti là une nouvelle dimension et un vent très porteur.

★ **Yves DHAU-DECUYPERE**

Juste pour répondre à la sollicitation de Monsieur le Secrétaire Général, je voudrais dire que la Mission Bassin Minier qui a commencé un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs et qui est un outil de l'Etat, de la Région, des Départements et des collectivités, sera évidemment avec elle dans la phase de mobilisation des projets, dans la mesure de ses moyens bien sûr, mais aussi comme tête de réseau avec l'ensemble du réseau technique, des Communautés d'Agglomération et de Communes et des différentes structures Etat / Région qui sont présentes.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Et quel est, selon vous, l'écueil à dépasser ?

★ **Yves DHAU-DECUYPERE**

Il faut continuer la mobilisation au niveau du montage opérationnel. Un grand pas a été franchi aujourd'hui, un grand pas a été franchi depuis deux ans : on est maintenant dans la phase opérationnelle mais il y a encore du travail à faire au niveau du montage de projet.

★ **André DUBUC**

J'exprimerai simplement un souhait pour la réussite de cette candidature. Vous avez bien compris que nous étions, au Centre Historique Minier, très attachés à cette part de patrimoine immatériel, à ne pas oublier qu'au-delà du patrimoine, il y a eu des hommes. C'est l'histoire des hommes que l'on conserve avant tout : il y en a parmi vous qui ont participé à cette aventure de l'exploitation minière, et si ce sont des hommes qui ont bâti ce patrimoine, ce

sont des hommes qui permettront également une forte mobilisation de la population pour que cette candidature aboutisse.

★ **Renaud TARDY**

Ce n'est pas vraiment un engagement puisqu'en 2008, on va continuer l'effort que représente la valorisation du patrimoine en termes budgétaires pour le Département, et ce n'est pas si facile...

En termes d'engagement, on va commencer par une auto-critique mais c'est vrai que peut-être le Département du Nord a laissé BMU un peu de côté... On a compté sur eux parce que tout simplement, ils ont une expertise, une compétence qu'on leur reconnaît : pour résumer, on les a laissé faire. Donc peut-être que l'année prochaine, je m'impliquerai davantage dans ce processus BMU et faire en sorte que le Département du Nord soit davantage partie prenante...

Ce que je voulais dire surtout, en parallèle avec la candidature Vauban, c'est que cela serait très facile que la candidature du Bassin minier disparaisse « comme ça », au gré de la mode. À une époque, on avait voulu faire classer Monument Historique ou inscrire la Piscine de Roubaix. Une inspectrice générale du Ministère de la Culture est venue et a dit : « Pour moi ce bâtiment n'a aucun intérêt, vous pouvez le démolir ». Je ne voudrais pas qu'un jour on puisse dire : « La candidature du Bassin minier n'a aucun intérêt, on peut la supprimer de la Liste indicative de la France ». Et pour cela, il faut montrer que tous les acteurs sont mobilisés et intéressés.

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Il faudra faire passer le dossier en haut de la pile... Yves DURUFLE, on compte sur vous.

★ **Marc KASZYNSKI**

Juste pour revenir à des choses plus opérationnelles, l'engagement que l'on peut prendre au niveau de l'équipe de l'EPF, c'est de proposer à nos partenaires de réactualiser la convention de portage sur les terrils pour la prolonger jusqu'en 2013, pour garantir ce portage de l'intermédiaire, et nous rapprocher de la Mission et des collectivités territoriales pour la programmation d'interventions complémentaires sur les sites évoqués tout à l'heure. On a maintenant un Contrat de Projet et un programme opérationnel européen adoptés : il faut passer à une phase de programmation des crédits. Parce que les rendez-vous à mi-étape arrivent toujours très vite et parfois, on perd de l'argent à ce moment-là...

★ **Jacques-Yves HENNEBEL**

Merci Marc KASZYNSKI et merci à l'ensemble des intervenants.

On arrive au terme de nos échanges et le moins que l'on puisse dire, Jean-François CARON, c'est que BMU n'est pas seul ... Qu'est-ce que vous suggère tout ce qui vient d'être dit ici ?

★ Jean-François CARON

D'abord, je voudrais rappeler cet élément : connaissez-vous un dossier qui concerne les 8 Communautés d'Agglomération et de Communes du Bassin minier et qui fait l'unanimité ? Moi je n'en connais qu'un, c'est celui de la gestion du patrimoine : c'est un fantastique outil d'union et de travail collectif. Rien que pour cela, cette démarche, si elle n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer.

Je vais conclure en cinq points, enfin, conclure la séance d'aujourd'hui puisque que vous avez vu que cette histoire ne fait que commencer. C'est quelquefois d'ailleurs un peu effrayant mais comme on est un bon groupe, on va relever le défi.

La première chose que je voulais vous dire, c'est le bonheur d'une rencontre comme celle-ci. J'ai envie de dire : « *Ne boudons pas notre plaisir, ce jour est un jour joyeux* ». Réfléchissons à cette accélération fantastique sur cette question de l'histoire de la mine, du patrimoine et de l'avenir du territoire minier par rapport à il y a tout simplement 20 ans ! Il y a 20 ans, nous étions en 1987, la mine n'était pas fermée. 97% des gens interviewés par la Chaîne des Terrils à la sortie d'un hypermarché disaient qu'il fallait rayer les terrils, que c'était contre nous, et le maire d'une commune significative du Bassin minier (je ne dirai pas son nom, vous devinez peut-être) voulait tout raser à la sortie de la gare pour qu'on ne voie pas, en sortant de cette gare qui était stratégique pour le Bassin minier, un terril, un chevalement de mine... Même pour la construction d'un stade, il ne fallait pas voir les terrils au fond. Donc, quand on entend les discours de tout le monde aujourd'hui, quand on entend les acteurs, on se dit que c'est un peu comme le mur de Berlin. Le mur tombe et tout paraît aller de soi. La première chose est donc de se rappeler cette histoire et de se dire, comme on vient de l'entendre des uns des autres : « *Je ne peux pas ne pas en être de cette aventure* ». Ce qui me frappe, au-delà des personnes que je remercie de leur présence et de leurs propos, c'est quand même la table ronde de l'ensemble des acteurs qui comptent dans le paysage de l'avenir du territoire minier et j'y inclus bien entendu le Président de la Porte du Hainaut qui était là ce matin et le Président de Région.

Deuxième élément, « *je bosse, tu bosses, il bosse, nous bossions*. » C'est l'impression que j'ai après cette journée. Certes, tout ceci ne se fait pas facilement et nécessite de s'impliquer, de faire un lourd travail d'étude, d'inventaire, de mise en relation des uns et des autres et donc, ce n'est pas terminé. Mais il y a déjà beaucoup de travail, je pense que les exposés vous ont montré la face émergée de tout ce travail souterrain qui est fait : les équipes de la Mission Bassin Minier font un travail extraordinaire avec toutes les équipes des Communautés d'Agglomération et de Communes. Ce n'est pas simple au niveau des ingénieries pour, par exemple, arriver à avoir une stratégie foncière, une stratégie patrimoine, dans chacun des territoires. Tout cela n'est pas négligeable.

Ce que je retiens de ce qui a été dit aujourd'hui, ce sont des orientations qui peuvent donner lieu à des demandes de financement. Par exemple, dans la continuité de ce que disait Catherine MADONI, lancer une étude sur les paysages du Bassin minier par les grands axes qui nous permettrait d'identifier les endroits stratégiques et d'avoir des recommandations. Bien entendu, comme dans tout ce qu'on fait, rien n'est imposé aux élus : il y a toujours la décision libre des élus, mais si déjà on éclaire la question des vues, des paysages et des impacts à une grande échelle, je pense que cela amène des arguments qui peuvent parfois aider à corriger certains tirs.

Ce matin, Daniel PERCHERON a eu une parole malheureuse. Il a dit : « *On n'est pas à un million d'euros près* ». OK, message reçu. On est capable de dépenser des sommes importantes pour la réhabilitation des grands sites de mémoire. Je le dis pour mettre tout le monde à l'aise, cela a été le cas dans ma commune sur la base 11-19. C'est le cas à Wallers-Arenberg, et je salue d'ailleurs le maire Claude LARCANCHÉ. Avec les fonds apportés par les communes, les Communautés d'Agglomération et de Communes, les soutiens de l'Etat, de la Région, de l'Europe, cela représente des sommes importantes : est-ce qu'on ne serait pas capables de prendre 1% ou 5% de ces sommes qu'on sait facilement mettre dans la brique pour les mettre dans tout ce qui touche à la transmission ? Est-ce qu'on ne pourrait pas les mettre par exemple dans ces fameuses valises pédagogiques pour que toutes nos écoles puissent être équipées ? Un peu comme le Parc Naturel Régional l'avait fait avec le Cahier des Enfants : tous les enfants de CM2 avaient un outil pédagogique. On peut toucher l'ensemble de la population. Avec un million d'euros, on peut en faire des choses ! On va dire 500.000 Région et 500.000 Etat, ce serait parfait. On va négocier juste à la fin de la séance : c'est presque symbolique ce que je dis mais je suis frappé par le fait qu'on soit capable de casser sa tirelire pour faire des choses dans le dur et qu'on n'ait pas toujours la capacité de le faire sur la question des comportements sociaux.

Troisième élément qui me frappe aujourd'hui plus qu'à Bruay-La-Buissière, c'est le sentiment que pour beaucoup d'acteurs, le patrimoine est devenu un investissement. Ce n'est pas une affaire de spécialistes, ce n'est pas une affaire de nostalgiques : non, le patrimoine, tel que nous souhaitons le porter à BMU et tel que cela a été repris par les uns et les autres, est ce qui nous permet aujourd'hui d'anticiper sur ce qui va arriver dans 20 ans. On n'est pas en train d'aller à la reconversion à reculons mais on est en train d'anticiper en se disant, pour le territoire de demain, qu'on aura besoin de ce patrimoine.

Je vous donne une anecdote. Dans ma commune, il y a 7 puits de mine et 8 terrils, quasiment tous collés à la limite communale de Lens. Probablement qu'il y a eu, quand les puits se sont ouverts, des raisons géopolitiques qui ont fait que les sièges se sont placés juste à la limite de la ville de Lens. Et aujourd'hui, parce que la commune s'est battue pour préserver un certain nombre de ces espaces, certains collègues maires commencent à dire : « *Oui mais toi, tu as de la chance, tu as des fosses, tu as des terrils* ». Eh bien non, parce que s'il n'y avait pas eu d'actions de la ville (je n'étais pas là à l'époque), pour sauvegarder ces éléments-là, comme ici à Wallers-Arenberg, cela n'existerait plus, les terrils n'existeraient plus. Donc, c'est aujourd'hui qu'il faut faire des choix, qu'il faut prendre des décisions, pour que dans 20 ans on puisse dire : « *J'ai des bijoux à valoriser* ». Je pense que c'est quelque chose qui a émergé de nos travaux d'aujourd'hui : la question du sens a été portée par beaucoup, et je crois que cette prise en compte de l'avenir du territoire par la question du patrimoine permet de revisiter, de stimuler, de créer de l'imaginaire, du désir, du rêve, et c'est de la mobilisation. C'est comme ça que se transforment les territoires, parce qu'on a tous envie d'un objet de rêve partagé, et il me semble que cette démarche Bassin Minier Unesco contribue à cette mobilisation.

Quatrième élément, c'est Daniel PERCHERON qui m'a demandé d'en parler parce qu'il a oublié de le dire et c'est aussi très fort pour nous à Bassin Minier Unesco, c'est toute la question des Mineurs du Monde. Daniel PERCHERON voulait parler du Brésil et de la mission qui est partie du Conseil Régional avec une région minière du Brésil. Je sais qu'André DUBUC a des partenariats avec les autres musées de la mine partout dans le monde. Il y a beaucoup de partenariats de ce type-là, et je crois qu'il y a un enjeu, au moment où on est dans la phase de mondialisation, où il n'y a plus de frontières et où les seules

logiques mondiales qui s'expriment risquent de n'être que celles des intérêts économiques, il y a un enjeu à ce que les gens issus des bassins miniers du monde mettent en commun leurs histoires, leurs envies, leurs problèmes, et se lancent dans une forme de contre-offensive par rapport à des logiques qui seraient au contraire sans états d'âme, sans foi ni loi. Il y a un enjeu humain à regrouper, un peu comme tous les pêcheurs du monde sont confrontés aux mêmes difficultés, tous les mineurs du monde sont aussi confrontés à peu près aux mêmes difficultés. Il y a un enjeu d'internationalisation qui est aussi, ne nous le cachons pas, un enjeu de soutien à la candidature.

À ce sujet, je voulais citer une petite anecdote. Il y a une jeune femme dans la salle qui vient de Roumanie. Tout à l'heure, elle est venue me voir en me disant « *Mais nous, en Roumanie, on est encore en plein dedans, les gens ne se posent pas ces questions-là mais ils vont se les poser demain. Vous avez une avance extraordinaire, donc comment pourriez-vous nous aider pour qu'on en tienne compte et qu'on inscrive tout ceci dans notre projet de territoire en Roumanie ?* ».

Dernier point, je voudrais vraiment très sincèrement vous remercier pour votre mobilisation. Cela se fait en général par coutume, par correction, mais je voudrais le faire par conviction. D'abord, je voudrais remercier l'équipe de Bassin Minier Unesco parce qu'elles sont peu nombreuses et elles font un boulot extraordinaire. Je vais vous demander de les applaudir : Florence MINI, Marie PATOU et Linda KHELIFI sous la houlette de Catherine O'MIEL. Le travail qu'elles font est vraiment un travail de médiation, un travail d'enssembler, un travail d'enthousiasme et vous voyez bien que dans notre aventure, tout peut s'arrêter du jour au lendemain. En même temps, je pense qu'on a atteint un seuil d'irréversibilité quand même... Et, dans cette démarche, ce ne sont que des affaires humaines, et c'est parce qu'on y met de la tripe, qu'on y met du plaisir, qu'on arrive à faire bouger les gens.

Je veux aussi remercier les équipes de la Mission Bassin Minier mais vous êtes plus nombreux donc je ne vais pas m'aventurer à citer vos noms, et plus largement tous les experts, des experts aux habitants, puisque dans cette salle, on a toute la représentation de la mobilisation. Il me semble que cette candidature de Bassin Minier Unesco n'est qu'une affaire de volonté. Ce n'est pas une affaire d'argent - c'est, bien sûr, la façon dont on va utiliser l'argent mais ce n'est pas qu'une affaire de gros sous-, c'est vraiment une aventure humaine. Un désir de réussir ensemble une tâche qui est une reconnaissance, la reconnaissance de ce qu'ont fait tous les mineurs pendant ces trois siècles. C'est aussi une forme de foi en l'avenir. Ce qui a créé notre territoire a disparu mais ce n'est pas pour autant qu'on est morts, au contraire. Je pense qu'on a des choses à extraire de cette histoire, on a des valeurs et je vais conclure comme Yves DAUGE, je pense qu'on a déjà gagné. Je vous remercie parce que, si on gagne, c'est vraiment parce que tout le monde y sera. Cela ne peut pas être l'affaire isolée d'un Ministre, d'un Président de Région, d'un Président de Communauté d'Agglomération ou d'un Président d'association : c'est vraiment une affaire collective.

Je vous remercie.